

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 24 janvier 2012

*Application de l'art. 152 du règlement.

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 4 EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ
- 4 COMMUNICATION
- 4 ORGANISATION DES PROCHAINES AUDITIONS DANS LE CADRE DU BILAN ET DES PERSPECTIVES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET DES CLUSTERS
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre)
- 5 BILAN ET PERSPECTIVES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET DES CLUSTERS
- 5 DEUXIÈME ET TROISIÈME RAPPORTS ANNUELS TRANSMIS AU PARLEMENT WALLON (ANNÉES 2009 ET 2010) EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 18 JANVIER 2007 RELATIF AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES OU CLUSTERS
- 5 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
(Orateurs: Mme la Présidente, Mme Kapompolé)
- 5 EXPOSÉ DE M. LABAR
(Orateurs: MM. Labar, Noiret, Mme la Présidente, Mme Bertouille)
- 12 ÉCHANGE DE VUES
(Orateurs: Mme la Présidente, MM. Kubla, Labar, Mme Kapompolé, M. Marcourt, Ministre)
- 13 AUDITION DE M. VANSTEENKISTE, PRÉSIDENT DU JURY INTERNATIONAL DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ
(Orateurs: Mme la Présidente, MM. Vansteenkiste, Kubla, Noiret, Mme Kapompolé, MM. Gadenne, Labar, M. Marcourt, Ministre)
- 24 23ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON — FASCICULE IER (DOC. 518 (2011-2012) N°1)
- 24 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
- 24 OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES
- 24 EXPOSÉ DE M. FRÉDÉRIC CORNET, AUDITEUR À LA COUR DES COMPTES
(Orateurs: Mme la Présidente, MM. Kubla, Noiret, M. Marcourt, Ministre)
- 26 CONFIANCE AU RAPPORTEUR
- 26 QUESTIONS ORALES
- 26 Question orale de M. Bolland sur « la recommandation sur la sidérurgie adoptée par le Conseil parlementaire inteRrégional »;
- Question orale de Mme Defraigne sur « les résultats de l'étude Laplace et la stratégie du groupe Arcelor »;
- Question orale de M. Onkelinx sur « sur les récentes déclarations d'ArcelorMittal sur les aciers du futur à Liège »;

- Question orale de M. Noiret sur « le calendrier modifié pour la transmission de l'étude dite «Laplace conseil/Syntex» suite aux reports déjà constatés », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: Mme la Présidente, M. Bolland, M. le Président, Mme Defraigne, MM. Onkelinx, Noiret, Wesphael, M. Marcourt, Ministre)
- 36 Question orale de Mme Kapompolé sur « les derniers chiffres publiés par l'Institut de recherches économiques et sociales », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles (Orateurs: M. le Président, Mme Kapompolé, M. Marcourt, Ministre)
- 37 Question orale de Mme Kapompolé sur « l'étude de la Commission européenne sur la création d'emplois par les PME », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: M. le Président, Mme Kapompolé, M. Marcourt, Ministre)
- 39 Question orale de M. Wesphael sur « la présence du chef du commando qui a détruit le Rainbow Warrior à la tête d'une filiale américaine de la FN »;
- Question orale de M. Miller sur « le directeur d'une filiale de la FNH USA », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: M. le Président, MM. Wesphael, Miller, M. Marcourt, Ministre)
- 44 Question orale de M. Stoffels sur « la position de la Wallonie sur la directive Ecodesign », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre)
- 45 Question orale de M. Stoffels, sur « l'analyse de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et ses conséquences sur les entreprises wallonnes », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles (Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre, Mme la Présidente)
- 48 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
- 48 QUESTIONS ORALES (SUITE)
- 48 Question orale de Mme Cassart-Mailleux sur « les conséquences des problèmes de mobilité à Bruxelles sur l'économie et l'emploi », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre)
- 50 Question orale de M. Noiret sur « l'évaluation de l'appel à projets Eco-zonings de janvier 2011 », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: Mme la Présidente, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre)
- 52 Question orale de Mme Kapompolé sur « la coopération avec les autorités flamandes lors des initiatives conjointes pour les démarches à l'exportation »;
- Question orale de M. Gadenne sur « les propos de l'administrateur général de l'AWEx concernant le manque de coordination avec la Flandre en matière de commerce extérieur », et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, (Orateurs: Mme la Présidente, Mme Kapompolé, M. Gadenne, M. Marcourt, Ministre)
- 56 LISTE DES INTERVENANTS
- 57 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Présidence de Mme Chantal Bertouille, Présidente

La séance est ouverte à 9 heures 08 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales :

- de Monsieur Olivier Saint-Amand à Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur l'intervention de la FEB dans le processus de reprise de la gobeletterie Durobor à Soignies;
- de Monsieur Jean-Luc Crucke à Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur l'efficacité des exportations wallonnes;
- de Monsieur Alain Onkelinx à Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur le bilan de la mission princière aux Etats-Unis sont retirées.

L'interpellation de Madame Véronique Salvi à Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur l'état d'avancement des discussions en vue de trouver un partenaire privé pour la Sonaca est retirée.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – À l'ordre du jour de notre commission, nous avons tout d'abord l'examen de l'arriéré. Alors, comme nous le faisons régulièrement, je vous propose de prendre acte des deux avis remis par le CESRW, l'avis A.1031 et A.1037 ainsi que l'avis A.1042; d'en prendre acte et de les retirer de notre arriéré de commission. Je vous propose également de prendre acte de la motion transmise par le Conseil communal de Soumagne. Comme ça, on fait un petit nettoyage de notre arriéré de commission.

COMMUNICATION

Mme la Présidente. – En communication, je vous ai fait distribuer une lettre que la présidente m'a transmise concernant une rencontre éventuelle avec l'ambassadeur de la République d'Indonésie auprès du Royaume de Belgique. Je la soumets à votre réflexion. On pourra peut-être en reparler dans quinze jours, si vous le souhaitez.

ORGANISATION DES PROCHAINES AUDITIONS DANS LE CADRE DU BILAN ET DES PERSPECTIVES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET DES CLUSTERS

Mme la Présidente. – Nous allons passer au point 2 de l'organisation des travaux: l'organisation des prochaines auditions dans le cadre du bilan et des perspectives des pôles de compétitivité et des clusters.

Comme cela avait été proposé, nous souhaitons entendre les six présidents de pôles, M. Vincent Reuter, les représentations syndicales ainsi que M. Capron.

Je vous propose le planning suivant: pas dans quinze jours mais à la date du 28 février, en fonction des disponibilités des uns et des autres, je vous propose de recevoir le matin à 9 heures, MM. Jean Stéphane,

Pierre Sonveaux et Jacques Crahay. Donc, ça nous fait trois présidents le matin à 9 heures, suivis des questions et interpellations.

Si on considère trois quarts d'heure à peu près par président, on a largement le temps d'aborder les questions et interpellations vers 11 heures, avant que de continuer pendant l'heure de midi. M. le Ministre, je pense qu'on peut travailler comme ça et, ensuite, reprendre à 14 heures avec les trois autres présidents, à savoir MM. Jean-Marc Nizet, Jean-François Heris. M. Yves Jongen, de MecaTech, n'est pas disponible ni le 7 février, ni le 28. On va donc contacter le vice-président, à défaut le directeur général si le vice-président n'est pas disponible.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je pense que ce serait mieux d'inviter M. le Directeur général, M. Germay.

Mme la Présidente. – Oui, c'est ça M. Jacques Germay.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Ainsi, vous aurez quelqu'un issu de l'opérationnel, il viendra vous expliquer tout dans le détail, ce sera plus pertinent, me semble-t-il.

Mme la Présidente. – On avait décidé d'inviter les présidents... Est-ce que tout le monde marque son accord sur cette façon de travailler? Ensuite, quinze jours après, en fonction des disponibilités, on rencontre l'UWE et le professeur Capron. Pas de remarque sur cette façon de procéder, à savoir que, dans quinze jours, nous aurons le rapport du médiateur en commission? Je vous en remercie.

BILAN ET PERSPECTIVES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET DES CLUSTERS

DEUXIÈME ET TROISIÈME RAPPORTS ANNUELS TRANSMIS AU PARLEMENT WALLON (ANNÉES 2009 ET 2010) EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 18 JANVIER 2007 RELATIF AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES OU CLUSTERS

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous passons donc aux auditions. Nous avons à l'ordre du jour les deuxième et troisième rapports annuels transmis au Parlement wallon (années 2009 et 2010) en exécution du décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters.

Nous avons décidé de commencer par la présentation de ces deux rapports ainsi qu'un échange de vues. M. Labar, Directeur f.f. des Réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie est présent pour nous présenter ces deux rapports annuels. Je vais vous passer la parole mais avant cela, nous allons désigner un rapporteur.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Mme la Présidente, puis-je vous proposer notre collègue Mme Virginie Gonzalez Moyano?

Mme la Présidente. – Avec plaisir. Mme Gonzalez Moyano est désignée à l'unanimité comme rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La parole est à M. Labar pour la présentation des deux rapports. Une petite demi-heure M. Labar?

Exposé de M. Labar

M. Hugues Labar, Directeur f.f. des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Une petite introduction concernant la politique wallonne en matière de *clustering* depuis le lancement de cette politique, il y a une dizaine d'années.

Je me présente: Hugues Labar, je suis directeur f.f. À la DRE — Direction des réseaux d'entreprises — au sein de la DGO6 du SPW.

Mon service a deux missions essentielles : d'un côté, les réseaux d'entreprises, de l'autre, la gestion de bases de données.

Dans le cadre des réseaux d'entreprises, il y a à la fois le suivi et l'exécution du décret de 2007 relatif aux clusters, c'est ce qui m'occupe ici et maintenant dans ma présentation mais également les pôles de compétitivité, en ce sens que c'est également dans mon service qu'on s'occupe du financement et donc du paiement des cellules opérationnelles des pôles et que l'on exécute le *reporting* au niveau du suivi des projets des pôles.

L'autre action de la direction, c'est une gestion de différentes bases de données à caractère économique mais qui est tout à fait hors du sujet d'aujourd'hui.

Vous m'avez demandé de venir vous présenter les rapports 2009 et 2010 d'exécution du décret. Je vais en parler mais il faut savoir que ces rapports sont établis sur base des rapports annuels de chaque cluster.

Certains clusters ne terminent pas leur exercice en fonction de la subvention au 31 décembre. Pour certains, par exemple, c'est au mois mars.

Dans le rapport de 2009, vous avez encore des actions, beaucoup d'actions de 2008 par exemple, pour certains clusters. Cela me semble un peu vieillot, d'une certaine manière, et plutôt que de vraiment vous présenter ces deux rapports, que vous avez à disposition, je préfère me focaliser un peu sur une actualisation. D'une certaine manière, vous aurez presque en primeur déjà le schéma général du prochain rapport, avec une situation au 1er janvier 2012, ce qui me semble beaucoup plus intéressant.

Petit rappel historique. Donc, le principe des réseaux d'entreprises date déjà des années 80, avec la fameuse publication de Michael Porter. En 1999-2000, la première impulsion au niveau politique wallon est à trouver dans le Contrat d'avenir pour lequel, on a envisagé le développement du concept de *clustering en* Wallonie.

À la suite de cela, à partir de 2001, une phase pilote a été lancée, de manière à évaluer l'utilité d'introduire cette démarche en Wallonie.

En 2004, suite à une évaluation externe menée en collaboration avec le CSRW, il y a une recommandation de poursuite de la politique de *clustering* mais en lui conférant une base légale.

Donc, en 2004, étant donné la durée des travaux parlementaires, le décret a vu le jour en 2007 dans le cadre d'une pérennisation des clusters.

Les principes de base sont une procédure de sélection transparente, un financement public dégressif, des évaluations et alors un soutien des projets de coopération entre clusters ou au niveau international.

Le principe directeur des réseaux d'entreprises, c'est la mobilisation d'une masse critique autour d'un domaine d'activités. Masse critique, ça veut dire qu'il faut quand même un certain nombre d'acteurs. Donc, on a considéré à ce moment-là que la dimension minimum, c'était la dimension régionale pour essayer d'éviter les grappes locales, liégeoises, hennuyères, et ainsi de suite. Donc, on est au niveau minimum régional, avec bien sûr, une visée de développement au-delà de la Wallonie.

Un domaine d'activités, cela sous-tend un réseau essentiellement constitué d'entreprises. La grande particularité de cette approche, c'est que c'est une approche *bottom up* c'est-à-dire que c'est une demande spontanée du secteur des entreprises en vue de constituer un réseau, ce réseau devant accroître, évidemment, grâce au développement de relations de complémentarité entre les membres. Il faut une vision commune de développement lorsqu'on monte le projet, avec une animation de préférence par un expert ou un groupe d'experts issus du secteur, ce qui est parfois le cas mais ne l'est pas chaque fois.

Pour rappel, la phase originale — ce qu'on a appelé la phase pilote -, était prévue sur une base de dix axes. C'était assez difficile à utiliser, d'autant plus qu'il y avait des interpénétrations d'axes. On ne savait pas très bien, quand on faisait une action, si on était dans un axe ou dans un autre. Il y a donc eu une bonne simplification à ce niveau-là dans le cadre du décret, avec six axes définis par le décret.

Je dirais que les trois premiers axes, les axes 1 à 3 sont des axes qui sont liés au réseau «tâches internes», en quelque sorte, avec une certaine gradation. La première : il faut d'abord se connaître. Lorsqu'on se connaît, on essaie de nouer, dans le cadre du deuxième axe, des liens commerciaux entre les membres. Ensuite, le but, c'est

de passer à des partenariats, que ce soit des partenariats dans le domaine de la production, du partage de l'investissement, de la *R&D*, des approches commerciales communes, disons dans le cadre des délégations à l'étranger. C'est que j'appelle les trois axes internes.

Puis, il y a les trois axes plutôt externes, c'est-à-dire le cluster en tant que tel vis-à-vis de l'extérieur. Alors, là-dedans, vous avez bien sûr la promotion locale et internationale, c'est-à-dire que le cluster en tant qu'entité essaie de promouvoir l'ensemble des entreprises qui le composent.

Il y a le cinquième axe, qui est un partage de connaissances et d'échanges de bonnes pratiques entre les clusters. Là, ce sont surtout les relations entre clusters au niveau régional, national et éventuellement international.

Enfin, le dernier axe, c'est bien le sixième axe, qui vise à renforcer les synergies entre clusters et pôles de compétitivité et donc les clusters avec leurs masses importantes de PME, sont un bon relais pour les pôles dans le cadre de montage de projets.

Petit rappel de procédure : comme je l'ai dit tantôt, c'est une approche *bottom up*. Ce sont les membres, les entreprises essentiellement du secteur qui se regroupent et qui présentent une demande auprès de l'administration. Ils introduisent officiellement une demande.

Cette demande est analysée par l'administration en fonction d'une dizaine de critères d'évaluation. On peut voir la localisation, la masse critique, le profil de l'animateur, toutes des choses de ce genre-là, définition de la stratégie, potentiel de croissance et toute une série de points.

L'analyse de l'administration est transmise ensuite au comité d'examen. Le comité d'examen est composé d'un représentant du Ministre de l'économie, de moi-même en tant que représentant de l'administration de l'économie, d'un représentant du SPW représentant la recherche, d'un membre du monde académique — c'est le Professeur Schoon -, d'un membre du secteur des entreprises — c'est M. Miller actuellement, d'Alstom — et également d'un représentant du CESRW. Sur base de cette analyse, de la discussion, et éventuellement de l'audition des représentants du cluster, le comité d'examen remet un avis au Ministre de l'économie qui propose à ce moment-là soit une reconnaissance, soit un renouvellement de reconnaissance, si on est déjà en deuxième triennat, ou bien un refus, cela dépend.

La reconnaissance pour le système de la cellule opérationnelle du cluster est valable pour trois ans. On fonctionne en système de triennat.

On a prévu un maximum de 160 000 euros par an d'éléments éligibles, de frais éligibles. Ce sont principalement des salaires mais également des frais, des coûts de structure et d'organisation annexes telles que des locations de bureaux, du téléphone, des choses de ce genre-là.

Un des principes essentiels, c'est la dégressivité. Le premier triennat, les trois premières années, on subsidie à 100%, le deuxième triennat l'est à 80% et, à partir du troisième triennat, c'est à 50%, ce qui incite évidemment les clusters à essayer de mobiliser en interne des moyens financiers pour pouvoir poursuivre leurs missions et c'est évidemment un moyen de voir dans quelle mesure le cluster est vraiment soutenu par ses entreprises.

Il y a également le financement spécifique pour des projets spécifiques de coopération internationale ou inter-clusters de 24 000 euros maximum par projet, mais j'en parlerai à la fin.

Le décret prévoit tout un système d'évaluation également. Tous les semestres, un comité d'accompagnement est réuni, il y en a six au cours d'un triennat, bien sûr. Les semestres impairs, il s'agit plutôt de l'analyse d'une feuille de route simplifiée qui fait entre cinq et dix pages généralement. C'est un peu en fonction du nombre d'activités et de la facilité de rédaction des animateurs.

Les semestres pairs, en fin d'année en quelque sorte, c'est un rapport annuel complet qui est soumis à l'examen du comité d'accompagnement. Ce comité est composé de représentants de la DGO6 Economie, d'un représentant du ministre, évidemment des animateurs et on essaie, dans la mesure du possible, d'attirer des entreprises à ces réunions, de manière à ce qu'elles voient l'aspect *reporting* et l'aspect suivi par l'administration.

En plus de cela, en fin de triennat, le décret prévoit les évaluations triennales indépendantes. Donc, à chaque fin de triennat, dans mon service, on lance des appels d'offres à des consultants pour faire les évaluations. C'est un des éléments qui servent, en fin de triennat, à voir si on reconduit ou non le cluster. On se base là-dessus bien sûr, on se base sur un avis de l'administration, et puis également sur le dossier de demande de renouvellement qui est présenté.

Dans les évaluations, il faut également noter l'évaluation de la politique de *clustering* dans son ensemble qui est également prévue par le décret.

La première de ces évaluations a été clôturée en octobre 2011. Le comité d'examen dont j'ai parlé tantôt, prendra connaissance officiellement, dans le courant du mois de février, et donc cela devrait faire l'objet d'une communication au parlement fin du premier semestre, un rapport d'évaluation sur la politique en général.

(un membre s'exprime hors micro)

Oui, il y a un petit problème. C'était prévu pour fonctionner sous windows or cela a l'air de coincé.

(un membre s'exprime hors micro)

Je pourrais en discuter au comité d'examen du mois de février, on se réunit le 6 février, puis on prépare et on devrait vous le transmettre assez rapidement.

De toute façon, vous verrez à la fin l'adresse URL du site des clusters, il y a déjà la note de synthèse qui est déjà disponible sur le site qui fait quand même déjà 7, 8 pages.

Je suis désolé, apparemment il y a un problème technique, j'avais prévu chaque fois un graphique qui indique le nombre de membres, l'évolution du nombre de membres et la répartition entre entreprises, acteurs R&D et autres mais je suppose qu'il y a un petit problème technique ...

M. Christian Noiret (Ecolo). – Ce n'est pas la première fois qu'on a un problème technique dans cette commission lors de la présentation de diaporama .

(réaction d'un membre)

Cela n'incombe pas aux invités, c'est assez récurrent. Il serait peut-être utile que l'on puisse régler cela À un moment donné. C'est gênant pour nos invités, c'est gênant pour la qualité des exposés. Il faut qu'on puisse trouver un moment donné une solution à cela.

M. Hugues Labar, Directeur f.f. des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Le diaporama a priori est accessible.

Mme la Présidente. – C'est une question de logiciel.

M. Hugues Labar, Directeur f.f. des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Oui c'est ça, je suis sur un Apple.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur Noiret, ce n'est pas une question de technique, de câble. Les problèmes que l'on rencontre maintenant n'incombent pas au parlement, ni à la personne que nous recevons. C'est une question de logiciel.

M. Hugues Labar, Directeur ff des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Je vais essayer de vous commenter les graphiques qui n'apparaissent pas. Je passerai en revue tous les clusters qui ont été labellisés à un moment ou à un autre dans le cadre du décret.

J'ai essayé de les regrouper par secteur d'activités.

Je vais commencer par le cluster aéronautique qui était déjà reconnu dans le cadre de la première phase pilote, en septembre 2001, et qui a perduré jusqu'en novembre 2008.

Je passerai la description des activités dont vous pouvez prendre connaissance par vous-mêmes. Le nom du cluster est, en général, suffisamment évocateur.

Concernant l'évolution du *membership*, on est passé d'une quarantaine de membres en 2001 à une soixantaine en 2007-2008.

En règle générale, dans la plupart des clusters, le pourcentage de membres «entreprises» varie entre 70 et 90% à chaque fois. Ce n'est donc pas très utile que je m'étende sur la question de la répartition des membres.

Le cluster aéronautique a cessé de fonctionner lors de la création du pôle «Skywin» et tous les transferts des activités d'animation ont logiquement été redirigés vers celui-ci. La disparition de ce cluster ne signifie nullement que tous les acquis ont été perdus, bien au contraire, puisque cela a créé un bon maillage pour le pôle. On peut considérer qu'il y a à peu près quatre-vingt entreprises qui sont liées au secteur d'activité de «Skywin». Tous les membres étant à la fois dans l'un et dans l'autre, il n'y avait plus aucune raison de maintenir le cluster.

De la même manière, le cluster «espace», qui était passé d'une quarantaine de membres en 2002 à environ quatre-vingt en 2007, a connu une chute brutale jusqu'en 2009 pour finalement tomber à quarante membres. Ici aussi, à partir du moment où le pôle a été constitué en 2006-2007, les membres n'ont plus eu d'intérêt à rester dans le cluster «espace». Il y a également eu un très bon transfert des activités puisque, notamment, l'ancien animateur du cluster est devenu l'un des animateurs du pôle «Skywin» plus spécialement chargé du domaine spatial au sein de celui-ci.

Je suis désolé mais je commence par toute une série de clusters qui n'existent plus. Le cluster «automobilité» a également été reconnu au cours de la phase pilote. Il a vécu trois triennats. Il a démarré avec une quarantaine de membres et en a atteint quatre-vingt membres au cours de l'année 2007. À partir de ce moment, le nombre de membres a progressivement diminué pour atteindre finalement une trentaine seulement. Il y a eu ici, d'une part, un problème lié à l'animation du cluster et, d'autre part, ce cluster s'était orienté davantage vers des projets plutôt que vers une mise en réseau d'entreprises. Un certain nombre de membres n'y a dès lors plus trouvé son compte.

Finalement, au début de l'année 2011, le cluster n'a plus été reconnu pour un quatrième triennat. Tous les projets ont été transférés vers le pôle «MecaTech». Une partie de l'animation et du réseau de tâches a aussi été déplacée vers le campus automobile de Spa Francorchamps, auquel d'ailleurs le cluster était déjà adossé depuis un certain temps. Les projets ont donc été transférés soit vers le campus, soit vers le pôle.

Le cluster «transport et logistique» est un cas un peu spécial. C'est un cluster qui a été reconnu en juillet 2004. Il est actuellement au troisième triennat et est subsidié à 50%. Ce cas est original, dans la mesure où, lorsque les pôles ont été constitués, le cluster s'est lui-même présenté en tant que pôle. Il bénéficie donc actuellement d'un double subside : à la fois comme cluster et comme pôle. Cela n'est pas toujours facile à gérer au niveau des subventions et, en outre, les périodes de *reporting* sont décalées de six mois. Malgré ces quelques problèmes, le cluster se porte actuellement très bien. La courbe de progression nous montre à ce propos qu'il est passé de 50 membres environ en 2004 à 250 en 2011. Il est essentiellement constitué de PME, environ 200 par rapport au nombre total de membres.

Dans le secteur de l'environnement, le cluster «déchets solides», également nommé Valplus, est actuellement dans son troisième triennat et est subsidié à 50%. Le nombre de membres a connu une progression mais le cluster n'a toutefois pas décollé de manière exceptionnelle. D'une vingtaine de membres à sa création, il en compte aujourd'hui un peu moins de soixante.

C'est un cluster dont l'animation est assez limitée car il n'y a qu'une personne à mi-temps et un président à tiers temps. Il y a toutefois de bonnes actions liées au traitement des déchets, comme le traitement des boues, par exemple. Mais il y a assez peu de membres et donc assez peu de rentrées. Par ailleurs le cluster n'est subsidié qu'à 50%. On entre donc ici dans un problème de cercle vicieux, dans la mesure où, d'une part, moins on fait d'animation et moins il y a des personnes motivées à entrer dans le cluster; et d'autre part, moins il y a de membres motivés, moins il y a de rentrées et moins on réalise d'animations. Le cluster «déchets solides», qui devra être évalué dans le courant de la fin d'année 2012, est dans cette situation de double spirale.

Le cluster TWEED, autrement dit le cluster en technologies wallonnes en économie d'énergie et en développement durable, figure quant à lui parmi les meilleurs élèves. Il est actuellement en deuxième triennat et

est subsidié à 80% jusqu'en 2014. Le nombre de membres a progressé depuis quatre ans et atteint la centaine actuellement. Récemment, ils ont notamment réalisé une très bonne cartographie au niveau de l'éolien. La collaboration avec les pôles se passe bien également. Ils ont, par exemple, collaboré de manière soutenue avec «MecaTech» qui base notamment sa stratégie sur les machines tournantes, c'est-à-dire éoliennes. Ils s'entendent donc très bien. Le cluster est efficace. Au niveau de l'animation, il y a deux très bons jeunes animateurs; le danger est cependant qu'ils se fassent débaucher par d'autres. C'est toujours le risque avec les clusters.

Le cluster «éco-construction» a connu un certain nombre de vicissitudes. Il vient d'être reconnu pour un troisième triennat subsidié à 50%. L'année 2011 a été une sorte d'année charnière car il y a eu énormément de problèmes de gestion en 2010 ainsi que des conflits entre le conseil d'administration et les animateurs qui ont finalement démissionné. Un nouvel animateur a dû être licencié pour faute grave. L'année 2011 a donc été très chaotique pour ce cluster qui remonte aujourd'hui la pente de façon très convenable.

D'une vingtaine à sa création, le cluster est passé à une centaine de membres en 2008. Il en comprend actuellement environ cent-cinquante. Il convient d'être nuancé car il existe des membres à part entière et des aspirants. Il s'agit d'un système de cooptation et de reconnaissance par les membres antérieurs qui est assez complexe. Il faut parfois un certain temps pour être reconnu comme membre. Ce cluster est principalement orienté vers des matériaux tels que le bois, la terre, la paille, la chaux et le chanvre.

Son pendant est évidemment le cluster «Cap 2020» qui est plus récent. Il est dans son deuxième triennat. Nous les avons reçus la semaine passée dans le cadre de l'évaluation semestrielle. Ce cluster travaille également dans le secteur de la construction mais avec des matériaux plus traditionnels et en se concentrant sur les économies d'énergie. Même s'il n'existe pas toujours de vision identique entre les deux, il s'agit donc bien d'un cluster parallèle au cluster «éco-construction» .

Le cluster «recherches cliniques» est déjà fort ancien. Il est actuellement dans son troisième triennat, qui se termine dans le courant du mois de mars de cette année. Il est subsidié à 50%. Le cluster avait démarré avec une trentaine de membres. Il en a atteint plus de cent en 2008 mais il faut bien reconnaître que son nombre ne cesse de chuter. Malheureusement, il est en quelque sorte victime de certains de ses succès. Ainsi, il existait, dans le secteur, des analyses cliniques, ce qu'on appelle les CRO — les centres de recherches dans le cadre des études cliniques -. À l'époque, une organisation européenne a demandé au cluster de créer une association au niveau belge. Le cluster en tant que tel ne pouvait pas y prendre part, parce qu'il comportait d'autres membres qui ne pouvaient pas entrer dans cette organisation, tels que des universités, des centres de recherches, mais aussi des fabricants de mallettes pour la réalisation des tests, par exemple. Le cluster a dès lors décidé de créer une association des CRO belges qui a eu pour effet de le vider d'une bonne part de ses membres. C'est pourquoi, je disais qu'ils étaient victimes de leur succès.

Nous sommes en train de réaliser l'évaluation du cluster, nous verrons donc ce qu'il en ressort. Toutefois, la réponse des membres étant très faible et les problèmes financiers importants, c'est un cluster qui devrait, à mon avis mais je ne peux pas préjuger de la décision du ministre, disparaître au-delà de 2012.

Le cluster «nutrition» est également en phase pilote. Il a vécu deux triennats. Il comptait une quarantaine de membres en 2007 et une centaine en 2010. Mais à ce moment-là, il partageait déjà un certain nombre de ses membres avec le pôle «WagrALIM». Le cluster «nutrition» qui était plus spécialement axé sur le développement sanitaire, a donc été intégré de manière très naturelle à ce pôle en 2010 et les actions qu'il menait y ont été transférées. Dans le tout premier appel à projets, le cluster «nutrition» avait, par exemple, été porteur d'un projet que le pôle «WagrALIM» avait déposé.

Dans le cadre des technologies de la communication, il existe le cluster «Infopôle Cluster TIC». C'est un vieux cluster. Il est actuellement dans son troisième triennat, jusqu'en 2013. Je pense que ce sera le premier cluster qui passera en quatrième triennat parce qu'il mène une politique très proactive. Il a aussi l'avantage d'être adossé au BEP et aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur. Ils sont partenaires dans des projets INTERREG, ce qui leur permet d'obtenir des rentrées financières complémentaires.

Le *membership* a évolué de manière fort importante de 2004 à 2007 pour passer de soixante à cent-quarante membres. Depuis lors, la progression continue, bien que ce soit de façon moins soutenue. Il y a environ cent-quatre-vingts membres actuellement. Par ailleurs, un changement d'animateur est survenu il y a quelques mois mais cela ne semble pas être problématique car il est tout aussi dynamique que le précédent.

On a quitté les clusters qui sont en marge des pôles pour atteindre un cluster transversal qui, selon moi, fait partie des meilleurs.

Le cluster TWIST, c'est-à-dire le cluster des technologies wallonnes dans le cadre de l'image, du son et du texte, est en deuxième triennat. Il est très orienté vers les images 3D et l'archivage numérique. Il est surtout actif dans l'image et le son. Concernant le texte, il est un peu moins performant mais il compte le groupe IRIS parmi ses membres, qui est l'un des leaders mondiaux en la matière. Le cluster n'est donc pas très nécessaire à ce niveau. Il participe régulièrement à des manifestations, comme à Liège à la fin de l'année passée. C'est un cluster qui est également actif au niveau international, puisqu'il a, par exemple, créé des partenariats avec la France.

Au point de vue de l'évolution du nombre de membres, le cluster est passé d'une trentaine lors de sa constitution à quatre-vingt actuellement et la courbe est encore en croissance.

Le cluster MITECH a été constitué, à l'origine, par le regroupement d'une série de grappes technologiques qui existaient déjà en Wallonie. Celles-ci ont fusionné pour constituer le cluster MITECH en 2007. Le deuxième triennat du cluster s'est arrêté en 2011. L'ensemble de ses projets et activités d'animation sera repris par le pôle «MecaTech». On a par ailleurs constaté que ces grappes continuaient à vivre de façon autonome. Sur les cinq ou six grappes existantes, deux étaient vraiment opérationnelles. Il y avait en outre beaucoup d'entrées et de départs dans le cluster durant tout le deuxième triennat, ce qui est assez étonnant et n'est pas un point particulièrement positif. Ce sont donc les grappes, plutôt que le cluster lui-même, qui vont être reprises par le pôle «MecaTech» à partir de ce mois de janvier. Le nombre de membres avait fortement augmenté au début du cluster avant de stagner aux environs de quatre-vingt membres.

Enfin, ce cluster nous a posé quelques problèmes au niveau de l'administration et des rapports d'activités.

Le cluster «photonique» est, selon moi, un bon cluster transversal qui est susceptible de collaborer avec «MecaTech» mais également avec d'autres pôles, tels que «BioWin». Il est notamment en rapport avec Baxter dans le cadre de l'élaboration de systèmes de vision. C'est donc un cluster qui s'est spécialisé dans le domaine de l'optique. Au cours du premier triennat, il s'est beaucoup intéressé au laser. Actuellement, il étend son champ d'action au niveau des LEDs. Il est très actif également dans ce que l'on appelle la vision industrielle. Cela peut donc avoir beaucoup de débouchés au niveau de la conception de machines technologiques où la vision, la détection est importante. Ils vont également s'orienter, au travers des LEDs, vers le photovoltaïque. La différence avec TWEED est que celui-ci cible plutôt la mise en place et l'optimisation du placement des panneaux tandis que le cluster «photonique» s'intéresse davantage à leur réalisation.

Actuellement, on compte plus ou moins une cinquantaine de membres. Je pense que c'est un cluster qui a de bonnes perspectives de croissance, bien que sa progression soit lente en raison du nombre peu élevé de membres potentiels.

Le cluster «Plastiwin» est le dernier à avoir été reconnu. Il est dans son deuxième triennat et est subsidié à 80%. C'est un cluster qui a eu beaucoup de problèmes au cours du premier triennat. Au début, il n'y avait qu'un animateur à mi-temps. Il y avait des problèmes avec le trésorier qui avait peur de délier les cordons de la bourse, ce qui est un peu idiot, puisqu'il était subsidié à 100%, et qu'il pouvait en profiter. Mais ils ont changé d'attitude suite à nos remarques. Ils ont payé cher une étude pour trouver un nouveau directeur qui n'est finalement resté que six mois. Tout récemment, ils ont retrouvé une nouvelle animatrice en laquelle nous avons confiance. Beaucoup d'actions ont déjà été entreprises sous son influence. Le cluster vient d'être reconnu pour un deuxième triennat sur la base du projet déposé et de la confiance en l'animatrice.

J'en arrive à une petite conclusion. J'ai pris le 1er janvier 2012 comme date de référence parce que le cluster MITECH a cessé d'exister le 31 décembre 2011 et que le cluster «éco-construction» a été relabellisé au 1er janvier. Actuellement, nous en sommes à dix clusters, dont quatre sont importants au niveau des technologies transversales et quatre sont actifs au niveau du développement durable. «Cap 2020» par exemple, de même que, «Tweed», sont fortement associés dans les axes stratégiques de «GreenWin». Il resterait à parler d'«Aresa» mais je vous ai dit que j'ai peu d'espoir pour eux, et le cas de «Transport et Logistique», qui est à la fois pôle et cluster.

On voit, sur le schéma, l'évolution globale du nombre de membres. Une dizaine de clusters existent aujourd'hui et l'ensemble compte au total 1200 membres. Le pic a été atteint en 2010, date à laquelle il y avait presque 1300 membres. Cette baisse s'explique logiquement par la disparition d'un certain nombre de clusters.

Concernant la répartition des membres, on comptabilise 80% d'entreprises, 8% d'acteurs R&D, et 12% d'autres.

Passons au point de vue budgétaire. Au cours de la phase pilote, nous avons dépensé environ 5,9 millions. Au 1er janvier 2012, sur base du décret, nous sommes tombés à 5,2 millions de dépenses. On a donc dépensé moins pour une période plus longue et comprenant plus de clusters. Cela se comprend, dès lors qu'on sait que tous les clusters étaient subsidiés à 100% lors de la phase pilote, ce qui n'est plus le cas maintenant depuis l'adoption du décret.

Je peux enfin donner une petite explication concernant les subventions spécifiques. Vous voyez sur le schéma les clusters qui en ont bénéficié. Nous avons mis des points rouges et des points verts ou oranges selon la qualité des résultats. Donc, vous remarquez que les clusters «éco-construction» et «Aresa» n'obtiennent pas de bonnes notes. Le cluster «Valplus» a obtenu des résultats moyens mais il faut dire qu'un des animateurs est décédé en cours de route. MITECH, cela n'a pas été très bien non plus. Nous avons beaucoup d'espoir concernant «PlastiWin» dans le cadre de sa collaboration avec un pôle du nord de la France. «Transport et Logistique» a collaboré de manière satisfaisante avec un cluster de Rhône-Alpes. «Tweed» et «Valplus» défendent un bon projet pour la valorisation de boues. Le cluster TWIST, qui collabore avec l'Alsace, figure également parmi les élèves moyens mais il est en train de mettre sur pied une subvention spécifique avec le cluster TIC concernant le «Serious Game» qui, à mon avis, est porteuse. Vous avez également une subvention spécifique qui a été accordée au cluster TIC en tant que président du Collège des clusters, pour la mise en œuvre de «Meet & Match». La troisième manifestation s'est déroulée en octobre à Charleroi. C'est l'occasion pour les donneurs d'ordre et les grandes entreprises de chaque cluster de se réunir et de rencontrer des PME qui, sans cela, auraient des difficultés à entrer en contact avec ces grandes entreprises. C'est un beau succès depuis trois années.

J'en ai terminé. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au site web. C'est un nouveau site qui est ouvert depuis décembre et qui regroupe à la fois les clusters et les pôles. Vous y trouverez toutes les informations, les nouvelles et les membres.

Mme la Présidente. – Parfait, merci, Monsieur Labar pour votre présentation.

Échange de vues

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions? M. Kubla.

M. Serge Kubla (MR). – Je voudrais d'abord intervenir sur la procédure. Si je comprends bien, nous allons maintenant avoir un rapport sur les pôles de compétitivité. Or, comme cela vient d'être expliqué, il y a une continuité entre certains clusters qui ont évolué vers les pôles. Dans la mesure où ils sont une préfiguration de certains pôles de compétitivité, je pense qu'il serait utile d'enchaîner avec un deuxième exposé. Cela permettrait de considérer l'ensemble de la politique de rapprochement des entreprises.

M. Hugues Labar, Directeur ff des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Si je peux me permettre, j'aimerais ajouter deux conclusions que j'ai oublié de mentionner.

En premier lieu, comme l'a dit M. Kubla, il est certain que nous voyons des clusters qui disparaissent mais, selon moi, rien n'est perdu car 95% des activités ont été transférées vers les pôles. En second lieu, il faut noter l'importance de l'animateur dans les clusters. Les pôles disposent des cellules opérationnelles assez larges avec quatre, cinq, six ou sept membres. Lorsque l'un d'eux est défaillant, l'autre peut éventuellement le remplacer. Or dans les pôles, les équipes sont beaucoup plus petites; il faut donc trouver le bon animateur. La réussite d'un cluster dépend énormément de celui-ci.

M. Serge Kubla (MR). – N'avez-vous pas interverti? Vous dites que les pôles ont une plus petite équipe, c'est le contraire.

M. Hugues Labar, Directeur ff des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Non, excusez-moi, les pôles ont cinq ou six membres dans les cellules opérationnelles, tandis que ce sont les clusters qui ont des équipes plus faibles. C'est pour cela qu'ils doivent bien choisir leur chef d'équipe.

Mme la Présidente. – Monsieur Kubla, effectivement, on ne réalise qu'un seul rapport dans le cadre des auditions. C'est donc un travail global. C'est une réflexion globale.

La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – J'étais assez d'accord avec la proposition de notre collègue M. Kubla pour amener les questions sur le terrain d'une réflexion générale, une fois qu'on aura entendu l'exposé de M. Vansteenkiste. Il n'y a pas de problème.

(réaction d'un membre)

Mme la Présidente. – C'est le coeur, Monsieur le Ministre, c'est la générosité du coeur.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est gratuit, les socialistes c'est comme cela, c'est la générosité du coeur.

Mme la Présidente. – D'accord, j'entends le message, ce n'est pas tous les jours.

Nous allons pouvoir continuer nos travaux, merci d'avoir accepté notre invitation, Monsieur le Président du Jury international des pôles de compétitivité. Dans ce cadre-là, nous souhaitons vous entendre puisque nous sommes au début de nos auditions et donc merci de votre présence. La parole est à M. Vansteenkiste pour sa présentation pour une demi-heure au maximum qui sera suivi d'un échange de vues avec les membres de la commission.

Audition de M. Vansteenkiste, Président du Jury international des pôles de compétitivité

Mme la Présidente. – La parole est à M. Vansteenkiste, Président du Jury international des pôles de compétitivité.

M. Luc Vansteenkiste, Président du Jury international des pôles de compétitivité. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, merci de m'inviter à vous donner quelques bases sur les pôles de compétitivité.

Je ne connais pas l'étendue de votre connaissance, donc je vais démarrer et vous poserez les questions nécessaire pour compléter mon petit exposé.

Les pôles de compétitivité ne sont bien sûr qu'un volet du Plan Marshall global et ce n'est bien sûr pas le Plan Marshall en totalité mais je sais, de la part de mes interlocuteurs en Région wallonne, que c'est la partie la plus visible apparemment pour chacun et qu'en plus, elle paraît être comme celle qui est la plus porteuse concernant l'intervention en termes de motivation en intervention économique dans le plan de redressement de la Wallonie pour les industries et les universités.

Je vous propose de parcourir très vite l'histoire. Nous n'avons pas une longue histoire comme les clusters. Nous avons démarré en 2005 exactement, lorsque le premier appel à constitution des pôles a été lancé par le gouvernement. Nous avons reçu les premiers rapports ou appels en mars 2006. Cela nous a pris à peu près six mois pour labelliser tous les pôles qui étaient proposés. Un des pôles qui était particulièrement souligné, *MecaTech*, posait pas mal de problèmes pour trouver un ensemble qui était celui que le jury estimait adapté aux besoins.

Simplement, en 2006, nous avons lancé un jury sur les premiers projets proposés, qui étaient encore très limités. C'était le début, on devait tous pas mal apprendre, on ne savait rien sur les pôles de compétitivité en tant que tels, les projets n'étaient pas encore très bien formulés. En réalité, nous sommes là depuis cinq ans en termes de labellisation de projets. Nous avons entretemps, pendant toute cette période de 2006 à 2011, nous avons eu un appel à projets où le gouvernement nous a demandé de juger qui était hors pôle et cluster ensemble sur le domaine du développement durable. Je pense que l'on peut le considérer presque comme un précurseur du pôle *Greenwin* qui s'est finalement labellisé en février 2011.

Un pôle de compétitivité, qu'est-ce que c'est? C'est une combinaison de sociétés, de centres de formation de toutes tailles, privés ou publics, et d'entreprises. Donc, c'est un ensemble de personnes qui vont se rencontrer pour essayer de créer des synergies, de travailler ensemble sur des projets potentiels qu'elles doivent partager,

sur lesquels elles vont devoir faire des accords de propriété intellectuelle et autres, des accords de travail. Ceci, dans un contexte d'innovation. Un peu plus spécifiquement, les pôles ont été choisis par le gouvernement avec l'aide de professeurs, vous allez certainement encore voir M. Capron plus tard. Je pense aussi que M. Schoon a participé à ce travail de choix de domaines technico-économiques potentiels et, ensuite, le gouvernement a sélectionné les cinq pôles que vous avez connus: les sciences du vivant, l'agro-industrie, génie mécanique, aéronautique et spatiale, transport et logistique et plus tard les technologies environnementales. Ils sont connus sous les noms de *BioWin*, *Wagraline*, *MecaTech*, *SkyWin*, *LiW* et *GreenWin*.

Pour un projet, il faut un cahier de charges avec quatre conditions: le pôle doit être basé sur un partenariat étroit entre les entreprises, je vous l'ai déjà dit, le secteur industriel doit être le moteur du pôle, de telle façon que les présidents que vous allez voir sont presque tous, automatiquement, des gens qui émanent de l'industrie — le vice-président sera plutôt quelqu'un qui émane des universités -. Le financement des pôles se base sur des partenariats public-privé. Au départ, c'était tout à fait public, donc on est en train de glisser d'un système qui est public-privé mais on laisse aux pôles le choix du financement, parce qu'il y a des pôles qui sont riches comme *BioWin*, des pôles qui sont constitués de beaucoup de petites sociétés comme *Wagraline* où ce n'est pas tellement évident de demander des cotisations à ces personnes. Chacun choisit un peu son système mais cela doit répondre, naturellement, aux critères du gouvernement en termes de partenariat public-privé.

Les pôles en tant que tels ne sont pas tellement nombreux. Nous avons appris énormément de choses de l'existence des pôles en France. Nous avons dans notre jury, dans la première partie, trois spécialistes de pôles français qui nous ont expliqué comment les pôles en France ont été constitués, il y en a septante-cinq là-bas, c'est beaucoup, même eux le reconnaissent. Ici, en Région wallonne, on a choisi de travailler avec des priorités extrêmement focalisées, de telle façon que l'on a démarré avec cinq pôles seulement. Mais à l'intérieur de ces pôles, il est aussi demandé de mettre des priorités. Ils vont proposer des projets-socles, des éléments sur lesquels les pôles vont travailler, j'y reviendrai par la suite.

C'est à l'intérieur de ces projets-socles que les projets doivent se situer. Ils doivent être des innovations de rupture. Le jury en tant que tel propose de ne pas prendre des technologies pour lesquelles les gens pourraient aisément prendre une licence quelque part ailleurs dans le monde. On a découvert quand même au début pas mal de propositions que étaient très séduisantes mais en réalité dont un des membres savait que quelqu'un d'autre aux Etats-Unis, en Chine ou ailleurs avait déjà travaillé sur le sujet, et était donc, en parallèle, en train de proposer une recherche qui n'aurait abouti à rien, soit une non-capacité à prendre des brevets, soit une technologie qui serait de toute façon copiée par d'autres.

Donc, on vise l'innovation de rupture et on est assez sévères sur ce genre de critères. Un autre critère qui est extrêmement important pour nous, est celui de la création d'emplois. C'est aussi bien présenter une masse critique suffisante au niveau wallon qu'au niveau des capacités de travailler sur l'international, toujours avec l'espoir que ce que l'on va vendre à l'international sera fabriqué en Région wallonne, ce qui n'est pas toujours évident, mais on fait la tentative de cloisonner ce genre de choses autant que possible.

Alors, en termes de pôles de compétitivité, les axes, les socles comme je viens de le dire, vous les voyez sur la diapositive — je ne vais pas les lire tous, je vais vous en citer u, — il y a, par exemple, *BioWin* qui travaille sur le cancer, l'inflammation et les maladies du cerveau. Ce sont les projets-socles dans lesquels les initiateurs de projets vont nous amener leurs propositions. Il y en a pas mal dans les autres, mais nous n'avons pas le temps de parcourir tout cela. Vous allez l'avoir dans votre présentation par la suite.

En termes de procédure, comment travaillons-nous? Nous avons dû l'apprendre. Je vais vous dire très honnêtement qu'au début, nous avons tous dû apprendre ce qu'était un pôle, quelle est la façon de travailler. Les gens des pôles ne le savaient pas, nous ne le savions pas. Nous avons appris des Français, nous avons essayé de modifier et de respecter la logique wallonne et la spécificité wallonne. Nous avons donc dressé beaucoup de dossiers, de cahiers de charges pour que ces personnes se mettent toutes sur un régime qui n'est pas standardisé mais dont le canevas est le même pour tout le monde et, au fur et à mesure que l'on découvre les choses qui nous semblent intéressantes pour les adopter, on les met et on les propose au gouvernement qui les met dans des vade-mecum qui sont transmis aux pôles de compétitivité. Donc, là dedans, on ne trouve pas seulement la procédure pour les porteurs de projets mais on trouve aussi les critères d'évaluation des projets. Ce vade-mecum est publié sur le site web des pôles de compétitivité, il est donc accessible à tout participant.

La cellule opérationnelle des pôles de compétitivité est tout doucement devenue le noyau dur, d'abord pour motiver des porteurs de projets individuels à se rassembler, deux, pour les aider à constituer leur dossier de façon professionnelle, trois, pour les guider vers la DGO6, l'administration, pour les aider dans leurs démarches

et augmenter la communication et l'efficacité de cette communication qui, au début, était quelque chose qui n'était pas tout à fait évidente. Puis aussi, il fallait s'assurer d'un jury international à l'intérieur de leur propre chef. Ils ont un jury à eux, ce jury pré-sélectionne les projets qui viennent, par la suite, au jury international dont on fait un choix assez professionnel pour se limiter aux projets les plus intéressants.

Les pouvoirs publics ont, par définition, l'ultime décision mais je tiens à vous signaler que le jury est constitué uniquement de personnes indépendantes, neutres de toute intervention au niveau de la région. Ce sont donc des gens qui n'ont pas de rapport avec les décideurs du gouvernement. Nous considérons que notre indépendance est un élément fort dans la communication envers les autorités de la Région wallonne qui, finalement, ont le dernier mot dans la décision mais qui, jusqu'à présent, ont respecté notre indépendance de façon extrêmement positive, ce qui est extrêmement motivant pour nous en tant que jury.

Les membres du jury, je ne vais pas les citer tous mais je peux vous dire qu'il y a cinq industriels. On a démarré avec un groupe de plus ou moins douze personnes. On a fait une extension jusqu'à seize personnes parce que l'on cherchait pas mal de choses au niveau de la formation. On a donc ajouté des personnes pour apprendre sur le thème de la formation et le traitement des subsides des PME. Dans la deuxième phase du Plan Marshall, le Plan Marshall 2, nous avons limité de nouveau le jury à dix personnes parmi lesquelles il y a deux professeurs, Alain Schoon et Henri Capron. Il y a cinq industriels et trois personnes que l'on peut considérer comme des consultants techniques ou bien des professeurs, il y a une allemande qui est spécialiste dans le domaine de la gestion des PME, des subsides et qui donc fait pas mal d'études à ce sujet.

En termes de nationalités, si vous me considérez comme un non-wallon, je suis votre allochtone de service. Vous avez un autre qui est bruxellois, flamand-bruxellois, un français, un allemand et un suédois mais qui a vécu aussi bien aux États-Unis qu'en France et qui donc parle, heureusement, notre langue commune qui est le Français dans le jury. Voilà, pour les membres du jury.

Où en est-on avec les appels à projets? Le huitième est lancé. Nous avons, si vous me suivez sur la colonne de droite, au niveau de la Région wallonne, dépensé 173 000 000 euros. Nous avons, engagé au niveau de la Région wallonne, 280 000 000 euros répartis surtout pour la recherche et une quote-part moindre pour la formation. Très peu encore en investissements, puisque l'on est encore dans la partie de la recherche de base avant d'aller dans la phase d'investissements. Dans les 288 000 000 euros qui sont l'engagement de la Région wallonne aujourd'hui, tout ce qui est conventionné — je vais vous montrer un deuxième tableau sur lequel les chiffres sont encore plus intéressants —, vous remarquerez que *BioWin*, *MecaTech* et *SkyWin*, qui sont les trois grands, sont responsables d'à peu près 75% de l'argent et des projets, ce qui est tout à fait normal puisque ce sont des pôles qui ont le plus de largeur économique.

Entre le dépensé et l'engagement, c'est simplement le fait que les gens doivent dépenser l'argent en premier lieu et nous prouver qu'en effet, ils ont respecté les règles du jeu. Tout ceci est suivi par l'administration et le jury en tant que tel ne fait que des analyses des rapports annuels des pôles et de leurs rapports d'activités. Il ne fait pas le suivi en détail, c'est le travail de l'administration.

Les 772 millions d'euros que vous retrouvez dans la dernière colonne et les 288 millions d'euros correspondent en réalité à 604 millions d'euros, au total, de projets approuvés. C'est le total «privé» et «public» dont la Région wallonne a en réalité approuvé déjà 424 millions d'euros. Toutefois, en termes d'engagements, il n'y a que 288 millions d'euros. Donc, les conventions ne sont pas encore faites mais, en réalité, le jury — par le biais du gouvernement — a approuvé pour 424 millions d'euros sur un total de 604 millions d'euros proposés par les industries et les universités. Cela veut dire une quote-part d'à peu près 70% pour la région et 30% pour le privé. C'est assez normal puisqu'on suit les règles de l'Europe en termes de subsides et qu'on est pour une grande partie encore dans la recherche en amont. Donc, le nombre de subsides pour les recherches de base est naturellement très élevé. Ils sont jusqu'à 100% pour les universités. Donc, 70% est à mon avis une quote-part tout à fait respectable en termes de participation du privé.

Voilà les chiffres que je peux vous donner. Là aussi, vous allez voir que les poids-lourds, c'est *MecaTech*, *SkyWin* et en troisième degré, *BioWin*. Personnellement, je pense que *GreenWin* va prendre pas mal d'ampleur dans les années qui viennent. Ils nous ont fort impressionnés lors de leur présentation de labellisation du pôle. Ils étaient extrêmement professionnels, les projets qu'ils nous proposent nous semblent très intéressants et dans la tendance du moment. Tout ce qui tourne autour de l'environnement, tout ce qui tourne autour de l'écologie est très révélateur de choses qui vivent en Région wallonne et qui sont très prometteuses pour l'avenir.

Je voulais m'arrêter ici et vous laisser poser les questions que vous avez certainement. Vous voyez que l'on a approuvé à peu près 221 projets. Si vous cherchez un chiffre, combien on «rejette», c'est à peu près 50% des projets qui n'ont pas abouti. Nous ne tenons pas compte des budgets de l'État. Je peux vous le dire, nous approuvons au fur et à mesure les bons projets. Nous rejetons ceux que l'on considère comme n'étant pas bons. Pour l'instant, nous n'avons jamais eu de manque d'argent. Nous ne partageons pas le volume qui a été approuvé sur quatre ans, nous suivons le rythme des projets mais, par hasard, on ne tourne pas très loin de ce que la Région wallonne a provisionné en termes de dépenses pour les pôles de compétitivité.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, M. Vansteenkiste. Je pense qu'effectivement, c'était une présentation tout à fait adéquate par rapport à ce que nous attendions dans le cadre du début de ces auditions. Y a-t-il des questions ou des interventions?

La parole est à M. Kubla.

M. Serge Kubla (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, cher Monsieur Vansteenkiste, je ne vais évidemment pas être opposé à la notion de cluster puisque j'y ai été associé dès le départ mais je suis heureux de voir aussi la transition vers les pôles de compétitivité parce que le contenu me paraît plus concret. Le *clustering*, c'était plutôt une mise en commun: se connaître, sous-traiter, aller dans les salons ensemble. Bref, c'était du relationnel et c'était déjà beaucoup mieux qu'être isolé chacun dans son coin.

À titre d'exemple, il y a des gens de Liège qui sont devenus sous-traitants l'un de l'autre et qui ne se connaissaient même pas. C'est par les clusters qu'ils sont arrivés finalement à se côtoyer mais comme ça a été fort bien expliqué, l'importance de la personne qui dirige est évidemment essentielle, surtout que l'équipe est mince. C'est une personne et demi et donc, si on tombe sur un directeur qui a une bonne vision des choses, qui s'investit, ça peut être très positif mais si, au contraire, on tombe sur quelqu'un qui n'est pas très dynamique ou qui a une trop haute idée de lui-même, on perd son temps.

Ceci étant dit, les questions que l'on est amené naturellement à se poser, sont semble-t-il les suivantes.

D'abord, concrètement, aujourd'hui, les clusters, ça fait à peu près depuis 2000 que l'on a commencé à jeter les bases, ça fait donc une bonne dizaine d'années que les clusters existent. Certains restent cantonnés dans le *clustering* tandis que d'autres sont devenus, par évolution, des pôles de compétitivité.

Première question: est-ce que la plupart des clusters seront appelés à devenir des pôles de compétitivité, ou est-ce que certains vont rester confinés dans cette vision un peu plus minimaliste?

La deuxième question est celle qui a fait un peu polémique à certains moments. Elle vise à savoir quels sont les résultats concrets. Bien sûr, les sommes sont impressionnantes quand même: 604 millions d'euros, ce n'est pas rien, cela fait 24 milliards en anciens francs. C'est donc déjà un budget important.

Quand on a posé la question précise *Combien d'emplois ont été créés grâce à ces pôles ou à ces clusters ?*, il est difficile de le chiffrer mais les résultats, dans certains cas, étaient très très modestes. Vous avez dit que l'on est encore au stade de la recherche. Forcément, nous ne sommes pas à la production et à la création d'usines sur base des produits. En attendant, vous savez tous que nous avons – le ministre l'a rappelé et d'autres encore – dix ans devant nous. Certains disent même moins, à la FGTB. Par conséquent, on a un échéancier important qui doit être maintenant notre ligne de conduite.

Par rapport à certaines formes, je ne vais pas dire de lenteur, c'est quand même lourd administrativement : on a une évaluation deux fois par an, dialogue avec les fonctionnaires, questionnement, et caetera pour, petit à petit, passer de triennat en triennat avec, le cas échéant, un débouché vers le pôle de compétitivité où là, on va chercher à identifier des projets, dont une partie sera retenue et qui vont générer des subventions pour la recherche.

On voit que tout ce cheminement est par nature, complexe et long. Or, l'économie a horreur de la lenteur. Je me dis *Est que l'on peut déjà dresser un petit bilan au niveau par exemple de la création d'entreprises, emplois qui ont découlé de toutes ces activités ?* pour que l'on voit ce que l'on peut espérer. Avez-vous une projection plus optimiste qui serait de nous dire : *Nous avons engagé autant. On devrait encore dépenser plus sans doute mais cela va déboucher, à un moment, donné sur les perspectives suivantes.* Pour l'instant, c'est

plutôt un constat de l'historique que nous avons et nous n'avons pas la perspective de ce que cela va donner éventuellement. C'est présenté comme un des axes – vous l'avez souligné – majeurs du Plan Marshall qui est le leitmotiv du gouvernement. Sans vouloir tirer sur le Plan Marshall, je dois dire ici OK, le pôle de compétitivité, je souscris à la démarche mais j'aimerais bien, à un moment donné, que, dépassant simplement le constat, on puisse nous dire : *Nous nous sommes fixé des objectifs, et ces objectifs sont autant de brevets, autant d'investissements en entreprises, autant de créations d'emplois*, même si c'est difficile à cerner mais, pour nous, cela me paraît quand même essentiel de voir sur quoi cela débouche, plutôt que simplement comprendre d'où l'on vient. C'est une question qui me paraît assez essentielle.

Troisième réflexion: nous avons deux ministres qui se côtoient, finalement, dans un dossier. Pour moi, les pôles de compétitivité, c'est le Ministre Marcourt. C'est clair et je ne dis pas cela par flagornerie mais c'est l'économie. Or, une grande partie des décisions, sauf si elles vous ont été déléguées, Monsieur le Ministre par le Ministre de la recherche, dépendent de ce que la recherche fera. Il y a là un rapport entre deux départements qui n'ont pas toujours été – je parle des administrations, je ne parle même pas — et je ne veux même pas polémiquer entre les ministres – des départements administratifs très jaloux de leurs prérogatives: *Nous, nous sommes la recherche, vous, vous êtes l'économie* et l'on sait que, tout un temps, l'économie a été malade d'avoir une administration décapitée sans chef, avec beaucoup d'absents dans l'organigramme. Je me pose des questions sur ce fonctionnement bipolaire. Est-ce qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où cela se passe parfaitement bien, où il y a un soutien, une automaticité ou bien, au contraire, chaque fois, faut-il une discussion entre les deux ministres pour s'accorder ? Cela veut dire qu'il y aurait des avis qui pourraient être contradictoires, ou le jury décide-t-il seul ? Il a la délégation complète et les ministres se contentent de signer en bas de la page l'accord qui a été pré-mâché par le jury ? Voilà une question qui me paraît assez essentielle dans le fonctionnement de ces outils.

Indirectement, cela signifie : *Est-ce que l'encadrement administratif de ces deux outils est suffisamment souple pour permettre à ces outils d'aller vite et loin ?*

Ma dernière réflexion, c'est par rapport à la dimension européenne. Quand Philippe Busquin était Commissaire à la recherche, il nous a incités à rentrer des projets en nombre. Les objectifs de l'Europe nous étant bien connus et bien expliqués par lui. Nous avons pu mettre sur pied, avec les universités, des projets qui ont fait que nous sommes montés en puissance dans les sommes à prélever sur les immenses masses que l'Europe met à disposition de la recherche. Est-ce qu'aujourd'hui, avec cette dimension qui me paraît encore assez régionale — même si l'on me dit que l'on a un contact avec l'Alsace ou la Lorraine ou telle région française, l'Europe est beaucoup plus vaste que cela – est-ce que l'on a intégré ou commence-t-on à intégrer une dimension européenne dans cette politique ? Est-elle de nature à continuer à aller chercher davantage de moyens, non seulement dans la poche de la région, mais surtout dans la poche de l'Europe qui a des dimensions encore supérieures et qui peut soutenir pas mal de projets ?

Voilà une série de questions qui, pour moi en tout cas, permettraient de mieux cerner, non seulement l'utilité – cela je n'en disconviens pas une seconde –, mais aussi l'efficacité et les perspectives que ces outils peuvent générer, puisque c'est un des axes que le gouvernement considère comme majeur.

Madame la Présidente, je pense que j'ai suffisamment sérié les questions pour ne pas devoir les répéter et les restructurer. Je crois que les réponses que j'attends peuvent avoir leur importance pour estimer ce que nous sommes en train d'évaluer.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Kubla.

On va faire un tour de table et puis, je vous passerai la parole pour répondre aux différents intervenants.

La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Je crois qu'il faudrait souligner deux, trois éléments de nos travaux qui démarrent. C'est un processus que l'on entame sur l'évaluation des pôles de compétitivité et des clusters qui avait déjà été lancé par la mission d'une partie de notre commission à Lyon où nous avons rencontré effectivement une série d'autres acteurs européens, dans ce cas, sur cette question des clusters.

M. Kubla vient de le souligner avec raison, ce sont — déjà à l'époque du Contrat d'avenir pour la Wallonie et évidemment, les choses ont évolué, et c'est heureux – des dispositifs qui sont importants pour repositionner

l'économie de la Wallonie à la fois vis-à-vis d'elle-même, de sa propre image, de sa propre capacité à s'inventer et se développer et aussi évidemment, dans le concert de la mondialisation que nous connaissons.

J'ai deux ou trois éléments. Vous avez indiqué, le tableau est toujours là, c'est heureux, un certain nombre de chiffres. On voit 173 millions de dépenses Région wallonne pour un décompte total de 604 millions. Le solde, c'est donc bien le privé qui investit. On est quand même sur des sommes mobilisées plus importantes issues du secteur public que du secteur privé. Je serais intéressé de voir s'il y a une évolution. Ce n'est pas un écologiste qui va redouter le fait que l'on puisse investir de l'argent public mais ce qui est en tout cas important, c'est que ce soit une amorce pour que d'autres acteurs, privés entre autres, s'investissent, prennent leurs responsabilités et finalement, prennent un certain nombre de risques. C'est d'ailleurs un indice de confiance de ces acteurs par rapport au processus qui se trouve derrière.

Ce qui doit d'ailleurs être vu derrière ceci, c'est un indice de confiance de ces acteurs par rapport au processus. Ce ne serait pas sain d'avoir une économie du type de celle qu'on connaît. En tout cas, d'autres systèmes ont existé mais ils nous ont montré leurs limites. Ce ne serait pas sain que tout cela ne soit que de l'économie subsidiée.

Je voudrais vous entendre sur les évolutions possibles que l'on peut voir à cet égard.

Vous avez également indiqué qu'il y avait de forts espoirs concernant le nouveau pôle «GreenWin». C'est intéressant mais les autres sont-ils dans une phase de maturation? Peut-on déjà identifier d'autres projets concrets? Les potentialités de développement continuent-elles à être importantes dans les autres secteurs?

Je m'intéresse également à la question des emplois, parce que, derrière le travail d'une économie, ce qui compte, c'est aussi le bien-être de nos populations. Or, on sait que l'emploi est l'un des éléments permettant de faire le lien entre le développement économique en tant que tel et le bien-être de la population. Sommes-nous — et je pense que M. Kubla le relevait également — face à quelque chose de prometteur Ou sommes-nous dans une activité mobilisatrice de beaucoup de capitaux, de moyens et d'intelligence, mais qui n'est pas nécessairement très productrice d'emplois? C'est un reproche qui est parfois adressé aux nouvelles tendances de notre économie.

Enfin, je me permets d'aborder une question qui a déjà été traitée. M. Kubla, je pense, regrettait une sorte de dispersion des responsabilités entre ministres et administration. Or, je crois que la question doit être abordée tout à fait autrement. Le décloisonnement des acteurs économiques eux-mêmes, qui est, comme on l'a dit, un des points positifs de la politique des *clusters* et des pôles de compétitivité, se poursuit-il dans d'autres secteurs, dont les administrations? Nous avons besoin — et on le dit souvent — d'une forme de simplification administrative. Pour moi, celle-ci n'est pas seulement une question de documents administratifs mais aussi une question culturelle. Il s'agit en effet de savoir comment chaque acteur peut faire évoluer son propre parcours en lien avec d'autres. Il serait intéressant de vous entendre sur ce point.

Enfin, pouvez-vous nous dire si la compétitivité du territoire et des acteurs wallons s'est améliorée, a stagné, ou s'est simplement assurée mais sans connaître d'amélioration significative?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Labar et M. Vansteenkiste pour leurs exposés, le temps qu'ils nous consacrent et, surtout, le temps qu'ils consacrent au développement de la Wallonie. Je trouve cela assez excitant pour nous, parlementaires tellement motivés par ce développement de notre Wallonie, de pouvoir en connaître davantage ce fonctionnement.

Ma question est celle des liens des *clusters* et des pôles de compétitivité avec les acteurs de l'animation économique. Je pense aux intercommunales de développement économique, notamment par rapport à la question du chiffrage et à celle des indicateurs qui a été posée par M. Kubla. C'est à ce niveau qu'on pourra avoir une meilleure connaissance de l'impact d'outils tels que ceux-ci, même s'ils sont évidemment mis en place au niveau de l'ensemble de la Wallonie. On doit avoir un chiffrage le plus précis possible par rapport aux résultats concrets.

Donc, qu'en est-il de ces liens? Qu'en est-il, par exemple, de la question de l'information et de la communication? Cette problématique revient souvent ici. On a d'ailleurs eu l'occasion d'en débattre à propos du rapport de la SRI.

Quelle est la formation, la communication et l'adhésion de l'ensemble de la population par rapport à de tels outils? Sont-ils bien compris? On se dit qu'il s'agit d'un club d'entreprises ayant des projets très pointus. Il y va pourtant, à mon sens, d'un véritable développement de l'ensemble des Wallonnes et des Wallons. Il importe donc de rechercher une forme d'adhésion populaire. Je pense d'ailleurs qu'il y a des outils qui sont mis en place dans ce sens. Je voudrais à cet égard vous féliciter pour la création du site web www.clusters.wallonie.be, car il permet d'obtenir pas mal d'informations.

J'en viens à ma question: on voit, sur le site, les différentes évaluations et recommandations. Or, je me demandais quel était le suivi de ces évaluations. Il y a des recommandations parfois très précises, notamment concernant le management du cluster. Vous l'avez dit, l'animation est un élément essentiel qui déborde le cas des clusters et des pôles de compétitivité. Nous nous intéressons de près à un projet cher à notre ministre, à savoir la question du *coworking*, qui est liée à celle de l'animation. Comment arriver à former ces animateurs et animatrices afin qu'ils soient plus efficaces? Je sais qu'il y a un club des managers européens des clusters. Ce type d'outil fonctionne-t-il et vous aide-t-il dans votre travail? Je me posais également la question de la référencement au niveau européen, en référence notamment à la mission que nous avons pu faire à Lyon. On remarque que différents acteurs agissent très différemment avec des outils parfois très similaires. Comment fonctionnez-vous? Vous avez des projets très concrets avec des partenaires qui ne sont d'ailleurs pas toujours très bien notés en termes d'évaluation, comme vous nous l'avez montré. La référencement existe-t-elle vraiment? Comment s'organise-t-elle?

Une autre problématique sur laquelle je reviens régulièrement en commission est celle des différents projets de territoires. Vous le savez, en Wallonie, les différentes sous-régions développent des projets de territoires pour se projeter de façon positive dans l'avenir. Quel est finalement, selon vous, la plus-value de ces projets de territoires par rapport aux clusters ou aux pôles de compétitivité? Ou plutôt, le contraire: quelles seront les plus-values des clusters et des pôles de compétitivité pour ces projets de territoires, pour le développement global de notre Wallonie?

Je voulais également vous demander, à partir de ce que vous avez dit au sujet du cluster «transport et logistique» qui bénéficie d'une double subvention en tant que cluster et en tant que pôle et qui connaît surtout des difficultés au niveau administratif, si des mesures de simplifications sont-elles prévues. Avoir des rapports différents à rentrer à différentes périodes, ainsi que des contrôles récurrents, est effectivement susceptible d'alourdir le travail des clusters et donc leur efficacité. Toutefois, cette question concerne peut-être davantage M. le Ministre.

Par ailleurs, lorsque vous avez évoqué le cluster MITECH, vous avez parlé d'entrées et de départs récurrents. Je pense qu'il existe effectivement une dynamique qui fait que certaines entreprises peuvent être intéressées à un moment donné par un cluster et puis ne plus l'être. Y a-t-il systématiquement, lors des départs, une évaluation ou une remise en question par rapport aux raisons de ceux-ci? N'ayant pas entendu si cette question a été abordée lors des recommandations d'évaluation, je souhaiterais que vous nous en disiez davantage.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gadenne.

M. Alfred Gadenne (cdH). – Merci, Madame la Présidente. On a vu qu'il existait beaucoup de sortes de liens: synergies, pôles, clusters. Quelle est la spécificité de cette grande politique? Quel est son rôle spécifique?

Ma question essentielle est la suivante: un décret est en préparation pour organiser et formaliser tout cela. Qu'en est-il et quand cela arrivera-t-il au Parlement wallon?

Mme la Présidente. – Je pense que vous allez pouvoir faire la synthèse. Nous vous réinviterons, si besoin, lorsque nous aurons terminé nos différentes auditions.

La parole est à M. Vansteenkiste.

M. Luc Vansteenkiste, Président du Jury international des pôles de compétitivité. – Je n'ai pas la prétention de répondre en détail à toutes les questions mais je vais toutefois essayer de vous transmettre quelques impressions.

Tout d'abord, la partie «pôles» est une partie «innovation», il ne faut jamais l'oublier. C'est pourquoi j'ai dit au début que cette partie n'est qu'un volet du Plan Marshall. N'espérez donc pas d'elle une création d'emplois à court terme qui pourrait sortir totalement la Région wallonne du problème de non-emploi qu'elle subit par rapport à la Flandre. Ce ne sera qu'une partie de la solution.

L'innovation requiert du temps. Dans notre société «Recticel», nous innovons pour 15 millions d'euros par an — ce qui n'est pas mal pour une société comme la nôtre -, mais cela prend en moyenne cinq ans avant de voir les résultats.

Vos pôles n'ont pas tous débuté de la même manière. Un pôle comme «Biowind» a démarré en flèche. Ce sont des gens extrêmement organisés et professionnels. On n'avait aucune difficulté à voir le dossier, tout était complet: les bilans, les PNL potentiels — les pertes et profits potentiels -, les accords de consortium, les analyses de marchés.

Des pôles comme ceux de «WagrALIM» ou «Logistics and Wallonia» qui sont beaucoup plus fragmentés et au sein desquels il n'y a que des petits joueurs, la dynamique s'enclenche beaucoup plus lentement. Donc quand je dis que les pôles ont démarré il y a cinq ans et qu'on devrait déjà avoir quelques résultats, il y en a, en réalité, qui n'ont commencé qu'il y a trois ans. Ils vont donc apporter les premiers résultats dans quelques années. C'est une constatation qu'on ne pourra pas changer.

Je pense donc que vous devez avoir un peu de patience mais le fond de la question est tout à fait valable. Que va-t-on créer comme emplois au fur et à mesure? On sait déjà ce qu'on a créé au niveau de la recherche: 1 000 à 1 200 assistants travaillent sur des projets.

Au niveau des résultats, quelques projets aboutissent. Il y en a toutefois un qui a échoué mais qui a été reconverti ensuite parce que ses responsables ont eu la décence de nous informer que le projet était perdu. Ce genre de dialogue avec les sociétés me porte à croire qu'on ne sera pas trompé par des privés qui ramassent l'argent des régions sous forme de subsides pour le placer dans un contexte qui n'est pas nécessairement celui qui avait été défini.

Concernant les subsides ensuite, on doit d'abord examiner ce que sont les normes européennes. Si la Flandre, la Région wallonne ou Bruxelles veulent réellement innover, alors, il faudra mettre en place 100% de subsides. Si vous décidez d'aller vers une politique qui soit en rupture avec votre passé, c'est-à-dire si vous cherchez à développer des technologies de pointe, vous devrez passer par cette recherche et donc obligatoirement assurer un maximum de subventions.

Quand je regarde en Flandre, je trouve que vos 30% de privé, dans ce contexte là, ne sont certainement pas mauvais.

En ce qui concerne maintenant la formation, j'ai demandé qu'on ne donne pas 100% de subsides comme en Flandre mais seulement 50%. Les entreprises doivent donc s'engager à payer elles-mêmes 50% des demandes qu'elles font en termes de formation pour éviter qu'elles ne demandent n'importe quoi et ne doublent ce qui existait déjà soit dans le public, soit dans le privé, en termes de formations possibles. Nous ne sommes pas très faciles dans les projets, je peux vous l'assurer, et on suit scrupuleusement les règles.

Dans ce contexte, je voudrais aussi attirer l'attention sur le thème de l'administration. C'est un vrai thème. Au début, on pouvait considérer que l'administration était un peu lourde mais soyons transparents: l'administration, en Flandre, n'est pas simple non plus. Il ne faut pas toujours croire que la Wallonie est le plus mauvais élève sur ce point.

Toutefois, nous avons progressivement établi des rapports de confiance et fait en sorte que l'on se partage les tâches. Surtout, nous avons réussi à ce que l'administration communique beaucoup plus ouvertement — d'ailleurs, en tant que jury, on nous reproche parfois aussi ce manque de transparence — avec les porteurs. Je sens personnellement que ceux-ci sont de moins en moins considérés comme des ennemis mais plutôt comme des personnes à aider et à accompagner.

Ceci répond-il à votre question? Alors, le décloisonnement des administrations est-il effectif et le poids des administrations en termes de dépenses et autres est-il diminué? Pour répondre à cela, il faut s'adresser au ministre mais je peux vous affirmer qu'en termes de mentalité, nous avons très bien collaboré avec les gens du

cabinet ou de l'administration pure et simple. Chacun, aujourd'hui, connaît son rôle et le respecte. Les relations se sont donc nettement améliorées.

Il fallait aussi décloisonner les entreprises. C'est pourquoi, j'ai demandé deux ou trois choses à M. Marcourt lorsqu'il m'a proposé d'être président du jury. J'ai suggéré, en ce qui concerne les clusters et les autres pôles, que le gouvernement fasse un nettoyage. Je suis moi-même partisan de l'idée selon laquelle le cluster en tant que tel a encore une raison d'être. Mais, comme vous le dites vous-même, Monsieur Kubla, très souvent un animateur peut faire une nette différence. Cet animateur, il faut donc lui trouver un rôle à jouer dans la fusion entre clusters et pôles, afin d'éviter de perdre tout ce qu'il a créé. Changer les sociétés, c'est souvent changer des gens qui sont des entrepreneurs. Or, un entrepreneur, par définition, est un peu buté et un peu privé.

Ici, on réalise des objectifs qui ne sont pas si aisés. On force des grandes sociétés à s'ouvrir sur des thèmes de recherche. On force des petites sociétés à partager avec d'autres. Celles-ci, en plus, ne savent pas toujours comment obtenir des subsides européens. Elles ne savent pas introduire de dossiers et ne disposent pas d'ingénieurs. Les grandes sociétés peuvent les y aider.

Concernant les universités, votre démarche a engendré un mouvement qui s'étend aussi bien en Région wallonne que sur toute la Belgique. Il y a cinq ou dix ans, les collaborations entre universités et entreprises étaient très mal perçues car on estimait que les chercheurs se vendaient à l'industrie. Or, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Tout le monde affirme désormais qu'il faut que les universités aient la possibilité de collaborer avec les industries en toute transparence. Je visite pas mal d'universités dans le cadre de l'IWT. Les gens disent: *C'est cela qui nous fait bouger, c'est cela qui nous fait avancer face à ce qui se passe dans le monde, parce que nous étions bloqués dans ce genre de sujet.*

Concernant les emplois pour l'avenir, le rapport d'activités qui est en cours d'élaboration demande aux pôles de devenir de plus en plus spécifiques. Mais ceux-ci n'aiment pas trop qu'on les chatouille chaque fois pour qu'ils nous donnent des éléments. L'administration va donc devoir jouer son rôle de contrôle, parce qu'il est nécessaire de suivre les engagements pris dans les dossiers.

J'aimerais vous avertir. Ne vous faites pas d'illusion sur le nombre d'emplois que vous allez créer à partir des projets, parce qu'une société qui est en train d'innover peut, dans le même temps, perdre un département et lancer de nouvelles innovations en sauvegardant les emplois qu'elle est en train de perdre. La Région wallonne aura des difficultés à vérifier le nombre d'emplois créés. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des mesures pour juger de la pertinence des projets et les valoriser. Cela ne veut certainement pas dire qu'il faut obliger les acteurs concernés à prouver absolument qu'ils ont créé ces emplois. Il est plus efficace de les forcer à prendre des risques mais ce ne sera pas facile du tout, car si vous leur dites, à l'inverse, *On ne viendra jamais vous contrôler*, vous faites l'inverse de ce que vous devez faire. Il faut chaque fois mettre la pression.

En ce qui concerne les thèmes de communication, je vais laisser la parole au ministre et au cabinet parce que je suis moins bien informé de ce genre de choses. La communication auprès des entrepreneurs est très bien passée. Tous ceux que je vois en Région wallonne — et je vois dans le contexte de la FEB énormément de gens qui me parlent tous du Plan Marshall — le reconnaissent.

Moi-même, en tant que président, j'ai exigé que ce ne soit pas le secteur qui devienne égal au pôle de compétitivité. Quand «MecaTech» s'est lancé, c'était finalement «Agoria» que je sentais de tous les côtés, donc j'ai exigé qu'on ouvre le *membership*. Mais «MecaTech» ne peut pas être «Agoria». «GreenWin» ne peut pas être les chimistes. Il faut que cela prenne une allure beaucoup plus large et que des gens se rencontrent. Par exemple, IBA, dans les systèmes de cyclotron, est en liaison avec «BioWin» et avec «MecaTech». Il faut pouvoir sortir des cloisonnements. C'est ce que l'on a créé, en évitant que les pôles soient la contrepartie des secteurs dans la FEB.

Je n'ai pas répondu à tout, je sais que vous auriez aimé avoir beaucoup plus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Labar, pour apporter quelques précisions.

M. Hugues Labar, Directeur ff des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie. – Oui, apparemment, quelques questions me concernent un peu plus.

La question de M. Kubla portait sur la disparition des clusters au profit des pôles. Si vous avez bien retenu le dernier tableau que j'ai présenté, on constate qu'il reste maintenant des clusters dans des domaines

transversaux et dans le secteur de l'environnement principalement. En fait, les clusters qui ont disparu sont ceux qui avaient été créés avant la politique des pôles et qui occupaient des secteurs qui ont été ensuite encadrés par les pôles. Tous les clusters ne sont donc pas amenés à devenir des pôles; ils ont toujours leur nécessité pour certaines actions transversales, comme c'est le cas pour le cluster TIC. TWIST, par exemple, dans le secteur cinéma, est clairement un cluster qui ne pourrait pas devenir un pôle parce que, d'une part, il n'y a pas de masse critique suffisante pour le faire advenir et parce que, d'autre part, il n'a pas un membre commun avec un autre pôle.

Il faut aussi savoir que les clusters sont majoritairement des

. C'est bien de vouloir innover mais tout le monde n'en a pas envie. Il faut savoir que certaines entreprises ont simplement besoin de se faire des contacts commerciaux et sont très heureuses ainsi. C'est mieux que rien et cela a le mérite d'exister.

La semaine dernière, nous recevions «Cap 2020» pour l'analyse des résultats du premier semestre de leur deuxième triennat. Parmi les personnes invitées, il y avait un représentant de BASF, qui est à la fois membre du pôle «GreenWin» et de «Cap 2020» et qui veut rester membre des deux. Dans le pôle, il trouve des complémentarités pour monter des projets, des nouveaux produits. Dans le cluster, grâce aux contacts avec des architectes et des entrepreneurs, il peut réussir à mettre en œuvre des produits développés grâce au projet de pôle mais également des produits plus basiques qui nécessitent aussi une promotion. C'est un bel exemple où les deux ont intérêt à exister et à coexister.

Une autre question concernait la dimension internationale. Dans ma présentation, je me suis limité à présenter les «petites collaborations» qui sont prises en charge dans le cadre du décret, en insistant essentiellement sur des partenariats «Wallo-Wallons» ou tournés vers la France — à l'exception d'un seul, qui concernait le Pays Basque.

Mais il existe d'autres types de partenariats. De plus en plus, les clusters s'intègrent dans des programmes «Interreg». Ils ont commencé par des formats 4A — frontières, grande région, nord de la France, Meuse-Rhin. Ils se lancent également dans des projets de niveau 4B — le nord-ouest de l'Europe. Deux projets devraient encore passer au gouvernement très prochainement.

Il y a eu un *call sip* lancé par l'Europe au cours de l'année passée, auquel les deux clusters TIC et *Photonic* se sont associés. Malheureusement, il faut dire que les délais étaient fort courts, ils n'ont pas été retenus mais ils n'ont pas perdu leur temps parce que je crois que les contacts vont continuer avec certains partenaires qui avaient été pressentis.

Wagralim et *BioWin* s'étaient également lancés là-dedans. *Wagralim*, même chose n'a pas été retenu mais devrait continuer certains contacts avec des partenaires, je crois, portugais et *BioWin*, il y avait quatre projets qui devaient être retenus, *BioWin* a été disons, dans le deuxième groupe des sept et, s'il y a assez de moyens, peut-être que *BioWin* pourra entrer en ligne de compte dans une révision du programme.

Au point de vue des clusters au niveau international, il y a cet aspect de partenariat dans des projets mais il y a aussi la présence dans des foires, des salons. Dans la mesure du possible, les clusters essayent d'être présents dans les salons de leur secteur. À titre d'exemple, grâce à la subvention cluster, *Photonic* a développé un stand modulaire qui a fait forte impression, notamment je crois que c'est à Düsseldorf et Munich qui sont les deux grandes messes dans le domaine de la photonique, des panneaux et ainsi de suite. Ils étaient reconnus comme étant un des cinq plus beaux stands de toute la foire, c'est pas mal et ils amènent là des entreprises à rencontrer d'autres partenaires. Voilà, pour le niveau international.

J'ai également entendu parler de simplification mais là, peut-être que Pierre embraiera, je ne sais pas. Il faut savoir qu'actuellement, il y a une volonté, au niveau de l'administration de réaliser un *back office*, c'est-à-dire une sorte de lieu informatique, une base de données, un site, un portail, un extranet, et cætera où tous les projets pourraient être versés, toutes les administrations auraient accès. On parlait tantôt de cloisonnement entre la recherche et l'économie, maintenant, on peut parler quand même de décloisonnement, surtout qu'on est au sein maintenant d'une même direction générale. Il y a quand même aussi les relations avec l'AWEx et la relation avec le Forem et c'est disons, encore un peu moins simple à gérer qu'une relation entre l'économie et la recherche. Donc, il y a ce projet de *back office* qui est sur les rails. On espère avoir de bons résultats pour la fin du semestre ou le début du semestre prochain.

J'ai également entendu parler des intercommunales de développement économique. Je dois avouer que, là, ce

n'est pas quelque chose qui apparaît de manière la plus flagrante quand on entend parler des clusters ou des pôles. J'aurai quand même deux cas à ce niveau-là.

Il y a le BEP quand même, qui est fort actif. D'abord, le BEP a accueilli sur le site, aux Isnes, *Wagralim*, Ecoconstruction. Dans le cadre de Crealys, il y a encore Cap 2020 qui est installé là-bas. Il y a quand même le cluster TIC qui est une émanation quand même namuroise. Donc, le BEP est plus actif que les autres intercommunales à ce niveau-là. Il fait notamment partie d'un projet Interreg 4C. Au niveau européen, il y a comme volonté d'essayer de voir dans quelle mesure les intercommunales, les acteurs de développement territorial peuvent aider les clusters dans leur développement. À ce sujet, si cela vous intéresse, je sais que le BEP organise, le 14 février, une réunion à Namur au cours de laquelle, en matinée, ils accueilleront des représentants du ministre pour exposer un peu la politique wallonne, mais également un représentant de la Commission européenne et un représentant autrichien pour présenter leur politique fort dynamique dans cette région-là. L'après-midi, il y aura encore un peu, comme j'en ai parlé tantôt de *meet and match*, une mise en commun d'acteurs, une invitation à des partenaires, à des entreprises pour essayer de créer des relations.

Un autre cluster, au niveau des intercommunales, plutôt un *clusterpôle* fort impliqué dans les intercommunales, c'est «Transport et logistique». Toutes les intercommunales sont membres du pôle cluster, comme les ports autonomes. Il y a une forte implication. Pour les autres, je dois reconnaître que c'est quand même plus léger.

On parlait de MITEC, des entrées et des départs, de la remise en question systématique. C'est vrai que, dans le cadre des comités semestriels que l'on tient, ce sont des questions qu'on pose. Il faut dire aussi que, ces derniers temps, on a quand même eu comme réponse la crise, pas mal de faillites mais aussi, parfois, on a des membres qui entrent. Ils se disent alors *Tiens, c'est pas mal* puis, finalement, ils se rendent compte qu'ils ne sont pas vraiment à leur place, ils se retirent. Parfois aussi, il faut le reconnaître, certains sont déçus de leur entrée dans le cluster parce ce qu'ils n'y trouvent pas ce qu'ils espéraient.

Au niveau du management et de la formation, il est certain que, dans certains clusters, on essaye de recadrer un peu lors de ces comités. On a eu notamment le cas avec *Plastiwin*, que j'ai cité tantôt, il y a eu quand même un grand changement sur l'animation au cours du premier triennat. C'est la direction qui a, quand même un peu, à ce moment-là, tiré la sonnette d'alarme. Elle a un peu agité le bâton, en disant *Écoutez ça ne peut pas continuer comme ça* et donc, on peut dire que, maintenant, il y a une bonne reprise en main à ce niveau-là. Puis, si vraiment, ça ne va pas, il y a toujours la possibilité, en fin de triennat d'en arriver à une non-reconnaissance pour un triennat ultérieur.

Voilà, je pense que c'est à peu près tout ce que j'avais noté en ce qui me concernait.

Mme la Présidente. – Je pense effectivement que vous avez fait un bon tour, M. Labar.

La parole est à M. Vansteenkiste.

M. Luc Vansteenkiste, Président du Jury international des pôles de compétitivité. – Je voulais encore répondre à deux questions qui m'avaient été posées.

La première portait sur le nombre de projets. Sont-ils en train de diminuer? On n'en n'a vraiment pas l'impression. On a eu un petit creux après la troisième année mais c'est en train de reprendre, donc là il n'y a pas beaucoup de craintes.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mesure de compétitivité, au niveau des universités, la mesure se fait par le nombre de publications. C'est un critère qui est tout à fait pris quand on mesure la compétitivité d'une région. En termes d'innovation, c'est le nombre de publications qui compte. Le nombre de publications, en Région wallonne, demandez à M. le professeur Capron, a fortement augmenté. C'est vrai que les flamands m'ont dit que nous ne sommes pas encore à leur niveau mais quand même, la différence est tout à fait nette parce que, eux, ils n'ont pas augmenté, tandis que la Région wallonne l'a nettement fait. Je pense qu'il y a quelque chose qui est en train de bouger et qui peut vous satisfaire.

Mme la Présidente. – Merci pour ce complément. Monsieur le Ministre, un petit complément par rapport aux questions de M. Gadenne sur l'état d'avancement du projet de décret? Un des objectifs aussi, avec ces auditions, est en effet de voir ce qu'il en est exactement avant que nous examinions le projet de décret qui va arriver, étant donné qu'il est au niveau de l'Europe.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Mme la Présidente, je voudrais d'abord remercier M. Vansteenkiste et M. Labar pour leurs exposés et leurs réponses.

Concernant le décret, nous sommes toujours en débat avec l'Europe, de manière à avoir un canevas tout à fait clair, l'objectif étant d'éviter que l'Europe ne considère que les entreprises bénéficient d'une aide d'État. Nous négocions donc avec eux. L'Europe a beaucoup d'autres choses pour l'instant et donc les délais sont longs. Nous avons, à intervalles réguliers, des contacts mais nous espérons avancer dès que nous aurons une réponse satisfaisante des services de la commission. Nous aurons alors l'occasion de venir déposer le décret devant votre commission.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur le Ministre. Y a-t-il encore des réactions par rapport aux réponses des intervenants? Je pense qu'il y a eu un bon échange et je tiens également à vous remercier, M Vansteenkiste et M. Labar, pour votre participation. Je pense que nous vous recontacterons dans les semaines et dans les mois qui viennent, puisque nous commençons aujourd'hui ces auditions et nous resterons en contact avec vous, si nous avons des compléments d'information à vous demander. En tout cas, merci pour votre participation.

Donc, nous laissons ouvert le rapport et nous poursuivrons ces auditions dans un mois, le 28 février, comme cela a été annoncé en début de réunion.

23^{ÈME} CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON — FASCICULE I^{ER} (DOC. 518 (2011-2012) N°1)

Agence wallonne des télécommunications — Contrôle des comptes 2008 et 2009 — pp. 10 à 12

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du 23^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon — Fascicule I^{er} (Doc. 518 (2011-2012) N°1). Agence wallonne des télécommunications — Contrôle des comptes 2008 et 2009 — pp. 10 à 12.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Kapompolé est désignée à l'unanimité en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Frédéric Cornet, Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cornet, Auditeur à la Cour des comptes pour la présentation des remarques de la Cour.

M. Cornet. — Merci. A l'occasion du contrôle des comptes 2008 et 2009 de l'AWT, la Cour des comptes a analysé la situation financière de l'organisme. Elle constate qu'à politique de coûts inchangés et en l'absence de prestations rémunérées, les résultats annuels de l'agence sont et seront déficitaires.

Au rythme actuel, les boni budgétaires cumulés seront consommés à brève échéance et l'organisme connaîtra des problèmes de trésorerie. Le contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et le Conseil d'administration de l'AWT expirant dans le courant 2012, la Cour recommande d'envisager, à l'occasion de l'élaboration du futur contrat de gestion, les mesures à prendre, concernant l'équilibre financier de l'organisme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kubla.

M. Serge Kubla (MR). – Mme la Présidente, je voudrais intervenir d'une façon un petit peu plus engagée sur ce dossier que sur le précédent, en ce sens que je suis un lecteur attentif de ce qui s'écrit, notamment sous la plume de journalistes qui interviewent des ministres et je vois qu'il y a des membres du gouvernement qui

s'expriment pour la fusion de certains outils économiques, entre autres que l'AWT devrait se rapprocher de l'AST, de l'ASE et que ça ne devrait faire qu'un, ça été clairement exprimé. Je crois que c'est M. Antoine qui l'avait le premier évoqué.

Et donc, je me dis voilà, on a un rapport ici, faisant état d'une situation financière inquiétante de l'AWT. Est-ce qu'il n'est pas temps de réfléchir, surtout que vous me confirmez que ça fait partie finalement d'un dossier que vous pourriez, parfaitement admettre, est-ce qu'il n'est pas temps de poser ça sur la table, parce que cette petite institution, un peu inconnue du grand public qui a longtemps cherché une adresse à Namur, est-ce qu'elle a un destin isolé ou est-ce qu'il n'est pas temps, dans l'esprit général de rationalisation qui était demandé à différents niveaux, y compris par des instances internationales d'envisager cette fusion? Voilà, j'entends la Cour qui évoque une situation inquiétante. Une réponse pourrait être, regroupons tout cela, allégeons, un seul budget, un seul local, peut-être un peu moins de personnel mais les mêmes missions où les missions s'interpénètrent avec efficacité. La question me paraît assez évidente dans le contexte qui vient de nous être donné.

Mme la Présidente. – Merci M. Kubla, y a-t-il d'autres interventions?

La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – C'est difficile d'être du même côté de la table que vous, Mme la Présidente, mais j'ai lu, comme nous tous ici autour de la table évidemment, la note de la Cour des comptes et ça interpelle, évidemment de se dire que l'évolution financière de cette organisation n'est pas garantie. J'ai bien constaté aussi que le contrat de gestion arrivait à terme et donc, j'ai à peu près la même question que M. Kubla qui l'a exprimée différemment, mais où en sommes-nous de la rationalisation d'un certain nombre d'outils? Alors, il ne s'agit pas de rationaliser pour rationaliser, il s'agit évidemment de fixer un certain nombre d'échéances, de missions, c'est d'ailleurs l'occasion de le faire au moment où on renouvelle un contrat de gestion. Simplement, M. le Ministre, quel le calendrier de la réorganisation d'un certain nombre d'outils? Il ne s'agit pas, ici, de dire qu'ils seraient inutiles mais il faut les rationaliser.

Je crois qu'il y a un certain nombre d'enjeux là derrière, sur la question des technologies nouvelles, sur la question de l'implémentation de la nouvelle technologie, sur la simulation technologique. Donc, voilà, la question n'est évidemment pas de jeter un outil mais de le rendre plus performant, de l'intégrer et de rationaliser les moyens, de faire sans doute à travers cela un effort d'économie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, d'abord, je voudrais remercier la Cour des comptes pour l'exposé qui vient d'être fait et la patience du représentant de la cour puisqu'il est là depuis le début de nos travaux. Nous sommes tous à la disposition du parlement mais il n'en demeure pas moins que c'est un signe de patience.

Je voudrais d'abord faire la réponse aux remarques de la Cour des comptes. C'est vrai que la cour a relevé qu'à politique inchangée, l'organisme serait, à terme, dans une situation difficile puisque nous consommons les réserves. Nous avons déjà effectivement pris conscience de cela puisque cette situation existait pour 2008 et 2009 mais elle a encore été constatée au terme de l'exercice 2010. En effet, les comptes 2010 présentent un résultat d'exploitation de 493 376 euros en déficit. Le bénéfice reporté de l'agence a été ainsi ramené de 973 323 euros à 479 946 euros.

Dans ce contexte, il a été pris un certain nombre d'initiatives pour rencontrer cette difficulté. Ainsi, au budget de la Wallonie pour 2011, une subvention complémentaire de fonctionnement de 120 000 euros a été prévue afin de couvrir les dépenses exposées par l'AWT dans le cadre du programme *Creative Wallonia*.

Par ailleurs, comme mentionné au budget de l'AWT pour 2012, qui a été joint au budget de la région déposé au parlement en novembre dernier, outre la subvention de fonctionnement qui s'élève, pour cette année, à 3 116 000 euros, l'AWT bénéficiera de recettes spécifiques pour un certain nombre de prestations. Sont ainsi prévus:

- un montant 537 000 euros dans le cadre des actions menées en relation avec le programme *Creative Wallonia*;
- un montant de 170 000 euros dans le cadre de conventions conclues avec le FSE relatives à l'*e-learning* avec le ministre en charge des pouvoirs locaux;
- un montant de 100 000 euros dans le cadre d'une mission d'expertise pour compte du SPW.

Dans le cadre du prochain contrat de gestion, il faudra également veiller à ce que les missions assumées par l'organisme fassent l'objet d'un financement adéquat.

J'en viens maintenant à la deuxième partie des observations des deux membres de cette commission. Dans le cadre de *Creative Wallonia*, et je dirais en amplifiant la Déclaration de politique régionale qui prévoyait un rapprochement de l'ASE et l'AST, j'ai proposé au gouvernement d'inclure l'AWT dans cette réflexion. Parallèlement à cela, mon collègue de la recherche a indiqué qu'il réfléchissait à un nouvel espace de recherche en Wallonie, d'une part, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autre part. J'ai donc proposé au gouvernement d'attendre cet élément pour voir s'il y avait compatibilité entre les deux. Aujourd'hui, je dirais que nous voyons un peu plus clair sur les éléments de recherche. J'ai donc prévu de redéposer un nouveau dossier auprès du gouvernement, incluant bien l'AWT dans le rapprochement avec les deux autres. Dans les semaines qui viennent, j'espère que le gouvernement pourra arrêter sa position mais mon souhait est de simplifier le paysage d'un certain nombre d'organismes à destination des entreprises ou des particuliers en rassemblant les forces, en évitant les doublons et en utilisant au mieux les moyens financiers mais en sachant que l'AWT, notamment dans *Creative Wallonia*, a toute sa pertinence. Le but n'est pas de supprimer les missions mais bien d'améliorer le fonctionnement des différents outils dont nous avons la charge en Wallonie.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des réactions ?

À mon tour, je remercie la Cour des comptes pour sa patience, pour sa présence et pour le rapport qui a été présenté dans notre commission.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOLLAND À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LA RECOMMANDATION SUR LA SIDÉRURGIE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL»

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE LAPLACE ET LA STRATÉGIE DU GROUPE ARCELOR»

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «SUR LES RÉCENTES DÉCLARATIONS D'ARCELORMITTAL SUR LES ACIERS DU FUTUR À LIÈGE»

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LE CALENDRIER MODIFIÉ POUR LA TRANSMISSION DE L'ÉTUDE DITE «LAPLACE CONSEIL/SYNTEX» SUITE AUX REPORTS DÉJÀ CONSTATÉS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Bolland, sur « la recommandation sur la sidérurgie adoptée par le Conseil parlementaire interrégional »; de Mme Defraigne, sur « les résultats de l'étude Laplace et la stratégie du groupe Arcelor »; de M. Onkelinx, sur « sur les récentes déclarations d'ArcelorMittal sur les aciers du futur à Liège » et de M. Noiret, sur « le calendrier modifié pour la transmission de l'étude dite «Laplace-conseil/Syntex» suite aux reports déjà constatés » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Pour votre information, la question n°6 de M. Olivier Saint-Amand sur « l'intervention de la FEB dans le processus de reprises de la gobeletterie Durobor de Soignies » est retirée.

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

(M. Sébastien Pirlot, vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Marc Bolland (PS). – Madame la Présidente, merci. Les hasards du calendrier font que, lorsque j'ai déposé ce point dans le délai réglementaire, nous n'avions pas encore connaissance des articles parus dans la presse depuis deux ou trois jours et qui font état du dépôt d'un rapport préliminaire important dans ce contexte.

Je ne peux pas m'abstenir de parler de cela dans ce contexte-ci, même si l'essentiel de mon propos restera centré sur la recommandation adoptée par le Conseil parlementaire interrégional de la Grande Région qui, je le rappelle, regroupe la Wallonie, la Communauté germanophone, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Grand-duché du Luxembourg, la Lorraine, la Sarre et la Rhénanie Palatinat. Il est vrai que ce rapport, en tout cas, ce que nous en avons lu dans la presse, suscite quelques émois. On peut sans doute considérer qu'il est relativement surprenant dans sa formulation, s'interroger sur les éléments scientifiques d'un certain nombre de conclusions, en tout cas constater qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments macroéconomiques qui sont repris dans l'analyse de ce rapport Laplace et que l'essentiel des recommandations et préoccupations qui y sont énoncées concerne le court terme.

Dans ce contexte-là, même s'il n'est jamais agréable de se faire traiter de *biesse*, comme l'on dit, il faut quand même considérer ici que nous devons mettre notre orgueil de côté et que tout le monde analyse tout cela avec le maximum de sang-froid.

Pourquoi? Parce que ce n'est qu'un élément d'analyse parmi d'autres, bien entendu. D'autres suivront, surtout parce que, si nous ne parvenons pas les uns et les autres à remettre le sang-froid au milieu de la table, le dialogue incontournable avec Arcelor sera impossible.

Les deux cas de figure sont clairs: ou l'aventure continue avec Arcelor, ou elle continue sans Arcelor. Entre les deux, je ne vois pas de piste. Concernant Arcelor, inévitablement, il faudra discuter avec eux et les contraindre à discuter. Dans l'hypothèse «sans Arcelor», il faudra aussi discuter avec eux pour négocier les conditions du désengagement. Dans les deux cas, l'élément de la confiance est un élément cardinal. Cela oblige, me semble-t-il, malgré des réactions légitimes d'humeur, compte tenu de la manière dont ce rapport a été écrit, de faire tout ce qui est possible pour recréer un maximum de confiance.

Ce qui est surprenant dans ce rapport, c'est que le rédacteur, à savoir le représentant de Laplace Conseil, avait été invité dans le cadre de la Commission économie de la Grande Région qui s'est réunie à Liège il y a quelques semaines, avec des représentants syndicaux et des représentants de tous les partis politiques qui sont représentés au sein de ce parlement, avec encore des collègues de Sarre, de Lorraine — puisque c'est le périmètre géographique -. Là, les propos qu'il avait tenu étaient certes critiques, lucides, parfois un peu sévères mais en tout cas, nous n'avions certainement pas ressenti, les uns et les autres présents à cette réunion, un défaitisme absolu. Il y avait des éléments positifs qui se retrouvent d'ailleurs dans le rapport déposé, comme l'a souligné la FGTB dans le communiqué de presse qu'elle a diffusé hier.

Dans ce contexte-là, le rapport que nous déposons, Monsieur le Président, ce sont des propositions modestes mais qui ont quand même été approuvées à l'unanimité moins une voix de l'assemblée plénière de la Grande Région. Elles comprennent dix-neuf recommandations de nature relativement générale dans le domaine social, environnemental, économique, des infrastructures, et cætera mais qui reposent sur des éléments qu'il serait peut-être utile de prendre en compte dans le cadre d'une réflexion globale, en tout cas, pour dégager une politique industrielle à moyen terme.

Premièrement, c'est que l'ensemble de la sidérurgie de la Grande Région a un destin commun pour une raison géographique d'abord très claire, c'est que toute la sidérurgie de la Grande Région — je viens d'en préciser l'espace — passe par Anvers et Rotterdam. Donc, cela, c'est déjà un élément important qui doit faire taire un certain canard selon qui la sidérurgie en Wallonie n'est pas une sidérurgie maritime. C'est faux, il est économiquement plus facile d'exporter à partir de nos entreprises en Wallonie que de SIDMAR. La vraie sidérurgie maritime se trouve dans la Grande Région.

C'est possible. On ne fera pas demain dans tous les sièges, dans tous les bassins, tout et tout tout seul ... Dans cet espace-là, sans doute, est-il utile de réfléchir à des filières concertées, des filières de politique industrielle globale mettant en valeur le savoir-faire des uns et des autres. La réflexion que l'on doit surtout mener et qui a été rendue possible en Sarre, par exemple mais dans un contexte historique et culturel différent, c'est d'essayer, autant que faire se peut, dans un contexte juridique européen et international qui ne s'y prête

guère, de faire en sorte que les centres de décision puissent rester plus proches des régions dans lesquelles se trouvent les entreprises.

Dans ce contexte-là, dix-neuf recommandations sont sur la table. Monsieur le Président, je les dépose ici pour que chaque parlementaire puisse éventuellement s'en inspirer. Elles sont de nature générale mais il y en a certaines qui s'adressent plus particulièrement aux Exécutifs de la Grande Région, donc à notre Exécutif, Monsieur le Ministre.

Ma question, à ce stade-ci de la réflexion, puisque ce n'est certainement pas la dernière fois que nous évoquons ce débat, vise à savoir quelle est votre réaction par rapport à la proposition de mettre en place une structure de pilotage, une structure de coordination au niveau des Exécutifs de la Grande Région par rapport à une politique industrielle en matière de sidérurgie pour essayer de faire en sorte que l'attractivité potentielle de cette Grande Région puisse nous permettre d'avoir une valeur ajoutée sur les atouts et les avantages dont chacun, isolément, dispose déjà.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Christine Defraigne (MR). – Monsieur le Ministre, nous étions revenus à la charge il y a quinze jours et, par anticipation, j'avais mis à l'ordre du jour la question des conclusions du rapport Laplace en me disant: *Je mise: seront-elles déposées ou non?* J'ai bien fait de poser la question, parce que ces conclusions qui nous arrivent nous laissent assez abasourdis.

J'ai, en effet, participé à cette matinée au cours de laquelle M. Genet s'est exprimé à Liège dans le cadre de la Commission de l'économie de la Grande Région. Il est vrai qu'il tenait un langage qui se voulait, vous l'avez dit, lucide, réaliste, mais qui, en même temps, laissait entrevoir des espoirs et qui n'était pas aussi fermé, aussi drastique et aussi apocalyptique sur l'avenir de notre sidérurgie et sur l'avenir de la phase à chaud.

Je ne sais pas si c'est l'évocation de consultants et si les plantureux honoraires donnent des ailes pour aller à des conclusions aussi massacrantes mais en attendant, on peut tout de même s'étonner. Passons sur la sémantique assez douteuse, tout qui est Liégeois comprend ce que cela veut dire mais je pense que, face à des constats aussi tristes et accablants, c'est un humour qui est peut-être un peu déplacé. Toutefois, il y a une contradiction interne dans ce rapport, c'est le fait de pointer du doigt, comme cause de l'absence d'espoir, le défaut d'investissements, ce qui est évidemment reproché à Mittal. Ce que l'on reproche à Mittal, notamment, c'est de ne pas avoir respecté ses engagements, de ne pas avoir tenu ses promesses, de ne pas avoir investi et de ne pas avoir refait ce qui devait l'être, ce qui laissait évidemment supposer une stratégie de désinvestissement, mais aussi de mort par rapport à l'outil. C'est donc dire: *Je constate que ce défaut d'investissements est en soi la cause de la fin et de l'horizon funeste* et, en même temps, de pointer la responsabilité des travailleurs, des organisations syndicales. Je trouve cela un peu dommage.

C'est vrai qu'on pourrait dire que le climat social à Liège n'est jamais facile, qu'il n'est jamais apaisé, qu'il y a parfois des difficultés et des soubresauts. Mais je crois que la vérité de ce dossier douloureux, c'est qu'on a demandé aux uns et aux autres beaucoup de sacrifices en faisant miroiter des perspectives qui jamais n'arrivent. J'ai un petit problème avec ce rapport dont on nous a dit hier qu'il était confidentiel, alors qu'il était déjà sur le site d'un grand journal bien connu de Laplace.

Cette commission de réconciliation m'a fait furieusement penser à ces commissions «justice, paix et réconciliation» qu'on trouve dans un certain nombre de pays où il y a eu des guerres civiles, en Colombie, par exemple. Est-ce qu'on en est à ce point? On nous prend pour des gens qui ont des sortes de luttes tribales, des guerres fratricides, or, il ne s'agit pas du tout de cela ici. J'ai donc un problème avec la mentalité qui est déployée dans ce rapport. Si on nous vante le fait que le principal auteur est d'origine liégeoise, qu'il connaît bien les liégeois et qu'il veut leur apprendre à vivre, j'ai noté, en passant, qu'il avait perdu son accent du terroir. Car je ne peux m'empêcher de penser que le groupe du consultant Laplace est un groupe français et qu'en filigrane, nous avons encore en tête le fait qu'Arcelor ne s'est pas gêné, à l'époque, pour détricoter l'outil. J'aime la France, je fête le 14 juillet comme tous les liégeois, mais j'ai toujours un goût amer en pensant à la stratégie ou à la non-stratégie d'Arcelor qui a annoncé sa fermeture sans espoir de retour. C'est peut-être cela, la cruauté de ce dossier: Mittal a laissé poindre un certain nombre de choses qui donnaient un espoir auquel on s'est accroché. Toutefois, j'ai aussi encore présentes à l'esprit les déclarations peu encourageantes de M. Dollé, responsable d'Arcelor, qui mettait même à mort la phase à froid. Ce M. Dollé, français bien connu, disait: *Si l'industrie automobile fait fondre dans un rayon de 300 kilomètres autour de Liège — il visait l'industrie automobile flamande bien évidemment — j'é mets les plus grosses hypothèques pour la phase à froid.*

Tout cela se joue dans un contexte qui pose question. Cette question, qui est sous-jacente, c'est toute la problématique de Dunkerque. J'en viendrai plus tard à l'absence de perspectives industrielles de ce rapport.

L'approvisionnement par Dunkerque prend douze jours, douze jours qui sont extrêmement longs et qui rendent cette phase à froid précaire. En outre, des responsables d'organisations syndicales et des ouvriers mettent en cause la qualité de l'approvisionnement, qui semble loin d'être optimale.

Quelle alternative pourrait-on trouver à Dunkerque? Dans ce rapport, on nous parle d'une centrale électrique située, sauf erreur de ma part, à Charleroi, CARLAM, qui serait une solution éventuelle pour alimenter le froid. A-t-on examiné la possibilité d'une centrale électrique — FINEX, par exemple — à Liège, à Chertal? Est-ce que cela peut éventuellement faire partie des perspectives? Le consultant s'est-il préoccupé de cette question-là?

M. Bolland l'a dit, il faut garder son sang-froid. Il est vrai que ce rapport a fait plus que jeter un pavé dans la marre, il a certainement déçu. Quand ma formation a rencontré les délégués syndicaux au moment des vœux à Liège, les responsables syndicaux nous disaient qu'ils espéraient beaucoup de ce rapport, qu'ils l'envisageaient avec confiance et optimisme. Hélas, c'est tout l'inverse qui se produit et cela suscite une émotion supplémentaire, un nouveau découragement. Je l'ai dit, il y a des contradictions, il y a beaucoup de raccourcis, la perspective industrielle me paraît assez succincte. Si j'étais impolie et iconoclaste, je dirais — on va dire le chiffre, c'est 195 000 euros — qu'en ayant quelques connaissances du problème sidérurgique, quelques connaissances historiques et pratiques aussi, nous pourrions, à quelques-uns, écrire ce rapport pour beaucoup moins cher. Je le dis platement. Vous êtes avocat, Monsieur le Ministre. Moi aussi. On aimerait bien avoir des honoraires pareils pour des dossiers montés comme cela mais je le dis probablement parce que je suis une mauvaise langue! J'assume. Mais je vois qu'entre les lignes, vous vous accordez avec moi à propos des contradictions internes, du projet très succinct et peut-être aussi à propos d'un certain mépris dont nous sommes — je dis nous parce que je suis liégeoise avant tout — enveloppés.

Un autre rapport est attendu. Est-il dynamité? On dit que certains rédacteurs de ce rapport seraient à la fois juge et partie et que celui-ci aurait donc du plomb dans l'aile. Pouvez-vous nous éclairer?

Au-delà, je ne vais tomber dans les surenchères ou les bagarres de consultants. On pourrait avoir des avis divers et variés pour des prix divers et variés ...

M. le Président. – On va réduire le débat ...

Mme Christine Defraigne (MR). – C'est quand même important, Monsieur le Président. Je vais poser les questions que j'ai à poser. Je souhaite terminer là-dessus.

Au-delà de ce qu'on attend ou de ce qu'on n'attend plus des consultants, je crois quand même qu'il va falloir voir vers quoi on va.

Par rapport à Mittal, lorsque je vous ai posé la question il y a quinze jours, vous avez dit qu'on avait du mal à voir clair dans leur stratégie ou dans leur non-stratégie. Qu'en sera-t-il demain du froid sans, éventuellement, le chaud? A-t-on, oui ou non, les moyens de contraindre Mittal à vendre? Est-il, oui ou non, vendeur? Si c'est non, pourrait-on l'y obliger? Que ce soit en remboursements d'aides publiques, que ce soit en dépollution des sols d'une manière ou d'une autre; de 600 millions à 1 milliard d'euros, a-t-on des moyens de coercition vis-à-vis de Mittal? Une solution de portage, même transitoire, est-elle envisageable? Nous avons toujours dit que nous n'avions pas de tabou idéologique par rapport à cela. Existe-t-il des démarches à réaliser du côté de la Commission européenne? Le Premier ministre Di Rupo veut-il oui ou non aller porter, avec la région, le dossier à l'Europe? L'engagement du Fédéral est en effet absolument fondamental. Je crois qu'il faudrait, d'une part, qu'on sache jusqu'où le Fédéral peut aller vis-à-vis de la Commission européenne et, d'autre part, qu'il est nécessaire d'envisager un plan B.

Mes questions concernent aussi la dimension «recherche et développement» qui était déjà l'objet de ma question, la fois passée. Quel est le sort de la R&D? Qu'a-t-on pris comme contacts depuis l'annonce du 12 octobre? La région a-t-elle réfléchi à un plan B? Est-ce que le premier ministre et le Fédéral peuvent prendre des engagements fermes? Je le répète, Monsieur le Ministre, nous sommes un groupe de l'opposition mais nous sommes évidemment très inquiets. Nous voulons participer à une solution globale, sans petit jeu partitocratique ou politicien. Je pense que vous devez nous informer et vous devez nous dire quel sera votre plan de bataille pour qu'on puisse y souscrire, le cas échéant.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Alain Onkelinx (PS). – C'est une belle interpellation qui dépassait un peu ...

Mme Christine Defraigne (MR). – C'est parce que j'avais plusieurs questions. Le problème est que le rapport est intervenu en même temps, et que c'est une brique, évidemment.

M. Alain Onkelinx (PS). – On a évidemment peu le temps de l'analyser complètement.

Monsieur le Ministre, je vais aussi un peu parler du rapport Laplace, mais très peu. On a pu lire, le 14 janvier, dans *La Libre*, les déclarations du patron d'Arcelor Mittal Wallonie, Jacques Pélerin, selon lesquelles, je cite: *Liège est au centre des aciers du futur*. Il précise même que les aciers qui ont de nouvelles fonctionnalités sont en Wallonie, et surtout à Liège, via des investissements réalisés par le groupe Arcelor Mittal et par le CRM. Il détaille des procédés de fabrication qui, à la lecture de ses explications, semblent placer Liège au centre de l'avenir. Voilà qui devrait être de bon augure, même si j'ai écrit ce texte avant le rapport Laplace — mais je vais revenir au rapport Laplace — pour la pérennité du froid et du secteur high-tech à Liège. Pourtant, nous en sommes conscients, les investissements qui sont nécessaires à l'entretien et à la modernisation des structures de production du secteur froid liégeois se font toujours attendre. La FGTB et la CSC tirent d'ailleurs la sonnette d'alarme et nous ne pouvons que rejoindre leurs préoccupations pour essayer de comprendre le discours du patron d'Arcelor Mittal Wallonie. Nous aimerions qu'il soit en accord avec la réalité industrielle et la politique du groupe sidérurgique. Dès lors, avez-vous eu connaissance de perspectives d'investissements à Liège? Comment interpréter ce discours de la direction? S'agit-il uniquement de communications ou d'un plan industriel? Celui est-il prévu?

Par ailleurs, le 19 janvier s'est tenu le cinquième conseil d'entreprise extraordinaire de la procédure Renault enclenchée depuis l'annonce de l'arrêt de la phase liquide; qu'en ressort-il? Voilà pour la première partie de mon intervention.

Je vais effectivement maintenant parler un peu du rapport Laplace.

Non seulement, il semble aller *a contrario* des positions prises deux ans auparavant, mais c'est en plus sans aucune gêne que son auteur en étale les conclusions dans les médias avant même que le document ne soit officiellement disponible. Comment ne pas s'étonner des grandes lignes du rapport Laplace sur l'avenir de la sidérurgie liégeoise et, surtout, de la manière dont s'est exprimé M. Marcel Genet, président de «Laplace Conseil». M. Marc Bolland en a parlé, donc je ne vais pas en reparler.

Selon lui, la méfiance est à la base du retrait d'Arcelor-Mittal et de l'absence d'investissement. Cette méfiance serait principalement due aux travailleurs. En ce qui concerne la direction d'Arcelor-Mittal, il semble ne leur concéder que des erreurs de communication. C'est très léger, on en conviendra, on est plus près de la caricature que du travail de qualité.

D'ailleurs, au niveau de la caricature, je regarde un article, ce matin, dans *l'Écho* où le professeur Van Caillie, qui n'est quand même pas le dernier des idiots, dit que, pour lui, le rapport Laplace manque de base scientifique. Il ne répond pas aux questions posées, ce rapport, Monsieur le Ministre. À partir du moment où il passe à côté de la plaque, je me demande s'il faut le payer ou alors, il faut qu'il recommence. Le professeur Van Caillie dit: *il vaut mieux jeter ce rapport à la poubelle. La question de l'avenir du chaud à Liège mérite d'être étudiée. Il faut examiner toutes les pistes de solution, même en dehors d'Arcelor-Mittal, ce qui n'avait pas été fait. Le groupe ne parviendra à convaincre de la justesse de la décision de fermeture du chaud que lorsqu'il prouvera par A plus B que les calculs qui met sur la table sont vrais et reflètent la réalité des choses.* Mais, signale-t-il aussi et pour terminer: *ceux-ci sont truffés de clefs de répartition biaisées.* Vous imaginez un peu quel enterrement de première classe il fait à ce rapport!

Il n'est pas le seul à signaler que le rapport manque de pertinence. Les organisations syndicales le font aussi.

Que disent-elles? Elles affirment que Laplace sort de son rôle d'expert technique, qu'il multiplie les erreurs historiques, en omettant par exemple le rôle important des politiques financières des holdings. Par rapport au développement de la crise sidérurgique, les organisations syndicales disent aussi que Laplace a particulièrement développé ce point dans la communication, en considérant que *la fiabilité sociale est la cause majeure de la crise sidérurgique*. C'est oublier, disent-elles, *que les statistiques internes du groupe ne démontrent pas cette*

situation. Que disent-elles encore? La FGTB, en particulier, affirme que le groupe propose une commission de réconciliation à Liège alors qu'il y a un groupe qui existe depuis 2003; que le coût de dégagement environnemental est grossièrement sous-estimé — 300 millions alors qu'on a parlé d'un milliard -; que Laplace se garde bien de se livrer à des évaluations de management; que Laplace ne donne aucun élément sur les investissements dans le froid; que Laplace propose la création d'une aciérie à Charleroi sans préciser comment gérer le fonctionnement du bassin jusqu'au moment de sa mise en œuvre, enfin, que Laplace propose de recycler les bénéfices de la cokerie — c'est un nouvel élément — dans l'assainissement des terrains abandonnés, ce qui signifie faire payer l'abandon des outils par les travailleurs.

Tout cela me fait dire qu'on est encore loin de pouvoir valider ce rapport, même si je pense qu'on n'a pas vraiment encore eu l'occasion de l'étudier en profondeur puisqu'il est arrivé hier.

L'étude ne répond pas vraiment aux attentes. L'étonnement prédomine, la déception aussi.

Peut-être que l'étude «Syndex» permettra d'apporter un autre éclairage sur la sidérurgie mais on attend ses conclusions. Je ne sais pas où cela en est. Ce sont les questions que je vous pose.

En attendant, nous tenons à répéter tout notre soutien aux travailleurs qui ont consenti de grands et douloureux sacrifices et qui ne méritent pas un tel traitement. Nous espérons qu'une analyse plus fouillée du document pourra apporter davantage d'explications.

M. le Président. – La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, quand j'ai déposé cette question orale dans sa version écrite, la question centrale était celle du calendrier dont on a pu déjà parler aujourd'hui et dont a pu constater ces derniers jours qu'il avait évolué.

En effet, l'effet s'accélère, le rapport est arrivé.

Moi, j'ai une première question sur ce rapport. Est-il réellement officiel et finalisé? Quel est son statut aujourd'hui?

Plusieurs collègues ont déjà déclaré que le rapport ne répond pas à leurs attentes. J'ai une question préalable: qu'en attendions-nous? Singulièrement, la SOGÉPA, qui l'a commandité et qui est le bras armé de la Wallonie sur ces questions, qu'en attendait-elle? Quelles sont les hypothèses posées, les questions posées? Quel est l'usage qu'il était prévu de faire de ce rapport? Je pense que cette question-là précède un certain nombre d'autres.

Comme beaucoup d'autres collègues sans doute, je me suis dit hier matin, en entendant M. Genet faire ses déclarations, que ce n'était vraiment pas la bonne manière d'approcher les choses que de commencer à insulter les gens.

Je propose qu'on ne rentre pas trop dans la polémique à ce stade mais il faut tout de même rappeler combien les travailleurs et la population du bassin liégeois, de manière générale, a fait des sacrifices, à un certain moment, sur un certain nombre de conditions de travail et de rémunérations. Il ne faudrait pas aujourd'hui, sous des prétextes historiques qui remontent à une époque où certains d'entre nous n'étaient pas nés, faire porter toute une sorte de poids symbolique à des gens qui ont fait des efforts. Je crois qu'il faut insister là-dessus.

Il y a aussi, dans ce rapport, un certain nombre d'insinuations sur les erreurs stratégiques du groupe. Je lie cette question à la rencontre — M. Bolland y faisait référence tout à l'heure — que nous avons eue avec l'auteur du rapport en début décembre et qui traitait notamment de la capacité des responsables du groupe ArcelorMittal à mener des stratégies gagnantes en Europe sur la question sidérurgique. Un certain nombre d'éléments sont dans le rapport mais, à nouveau, je pense qu'il faudra en avoir une lecture plus approfondie et revenir sur certains éléments de contenu ici en commission.

Il y a tout de même quatre éléments qui me paraissent devoir être relevés maintenant.

L'auteur indique qu'il n'y a pas de rationalité économique à la fermeture du chaud mais qu'il s'agit, au fond, d'une politique interne non justifiée par des éléments économiques et qui s'accompagne d'un manque chronique d'investissements depuis l'arrivée de Mittal. On sait qu'il y a eu quelques investissements, mais largement insuffisants.

L'auteur affirme également qu'il faut être beaucoup plus dur, beaucoup plus ferme et beaucoup plus regroupé dans la négociation avec le groupe ArcelorMittal. Je ne crois pas que ce soit un élément négatif quand il est pris comme cela. Mais il y a tout de même quelque chose de surprenant dans ce rapport: il commence en disant que la fermeture est inévitable, puis il nous intime de négocier en ne considérant pas qu'elle le soit!

La proposition de sécurisation du froid est le deuxième élément intéressant à relever en termes de contenu. Qu'observe-t-on? Il s'agit, au fond, de la relocalisation de la décision et de la commercialisation. Or, on sait depuis 1998 et la vente de Cockerill Sambre à Usinor que la principale perte concerne la capacité de décision et d'autonomie dans la commercialisation des produits de Liège.

S'il y a effectivement une piste à creuser de ce côté-là — cela a été évoqué entre autres dans le débat avec nos amis de la SAR -, c'est dans la nécessité d'acquérir un plus grand contrôle local sur ces outils de production. Cet argument-là, me semble-t-il, est intéressant à relever et doit en tout cas aujourd'hui nourrir la réflexion que nous devons avoir.

La création d'une aciérie électrique est la troisième piste à étudier. On peut y voir un défi important: introduire la ferraille, une ressource — je dirais presque une matière première — dans le processus de l'acier qui est aujourd'hui essentiellement exporté vers les États-Unis et qui est finalement un contre-sens sur un plan strictement écologique. Donc, la proposition de développer des outils de production autour de cette ferraille est aussi, me semble-t-il, un élément intéressant.

D'autres ont parlé de cette nécessité de se réunir. Se réunir devant le perron dans la Violette, c'est sympathique mais ce qui est fondamental, c'est surtout ce que réclame le monde syndical à l'occasion des voeux traditionnels des partis en fin d'année — comme l'a évoqué Mme Defraigne tout à l'heure. Ces représentants du monde du travail et des industries nous disent qu'il faut fédérer les énergies, unir les acteurs liégeois de tous les partis, de toutes les conditions, de toutes les origines socio-économiques confondues. Je pense que cette dimension-là est un des éléments importants du processus, qui existe déjà à travers le GRE depuis un certain temps, bien que de façon sans doute insuffisante, et qui mériterait un bilan.

Comment, Monsieur le Ministre, allons-nous pouvoir prendre en compte ces quatre éléments que je viens de citer? Je crois que c'est cela, la question du calendrier, aujourd'hui. Quelle méthodologie sera suivie? Comment va-t-on fixer les priorités et quelles seront-elles? Quelle responsabilité politique allons-nous assumer aujourd'hui? Je ne peux que soutenir M. Bolland quand il nous disait tout à l'heure qu'il est important de conserver son sang-froid; mais conserver son sang-froid et rester froid, non. Conserver son sang-froid et agir, mettre en œuvre un certain nombre de politiques, je crois que c'est cela, le plus important.

Enfin, et la question a également été posée précédemment, quel sera le soutien du Fédéral? Je pense que nous avons aujourd'hui, en tant que politiques wallons mis en face de ce rapport, une responsabilité qui doit pouvoir s'exprimer. Quels sont les éléments du rapport Laplace? J'en ai souligné quatre que nous allons prendre en compte. Comment allons-nous nous entendre avec l'ensemble des acteurs, non seulement liégeois, mais aussi wallons et fédéraux?

Enfin, j'ai une petite question subsidiaire qui terminera ma question. Où en est ce deuxième rapport Syndex? Le bruit courrait même hier à la radio que cette étude ne serait même pas commandée. Je crois qu'il est intéressant, Monsieur le Ministre, que vous nous éclairiez sur ce point. Évitions les rumeurs. Surtout, essayons, non seulement de garder notre sang-froid, mais d'assumer les responsabilités qui sont les nôtres en menant l'action.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, où nous en sommes. Où est le calendrier? En tant que Ministre de l'économie, comment comptez-vous mettre en œuvre ce qui doit l'être dans les prochaines semaines?

M. le Président. – Habituellement, cela ne se fait pas, parce qu'il faut s'inscrire dans le cadre d'une interpellation mais vu l'actualité et l'importance du débat, M. Wesphael demande la parole.

Si personne n'y voit d'inconvénient, je vous propose de l'accepter. Après tout, comme le disait M. Montesquieu *Il y a la loi et l'esprit des lois*.

La parole est à M. Wesphael.

M. Bernard Wesphael (Ecolo). – En effet, je préfère Jean Genet.

Je voulais juste dire deux choses à M. le Ministre.

La première, c'est qu'on est tous, cela a été dit, complètement indignés qu'on porte des accusations sur les efforts des travailleurs qui ont réduit leur masse salariale de manière considérable et allongé leur temps de travail pour rendre l'outil compétitif. Surtout, lorsqu'on sait qu'ils sont parvenus à participer à hauteur de 50 % alors que les autres 50 % devaient être investis par Mittal. Je trouve donc complètement indécente la sortie de ce M. Genet.

Il me semble ensuite qu'il y a urgence à mettre ce dossier sur la table du Fédéral. Si, d'une manière ou d'une autre, nous voulons reprendre cet outil, les instruments juridiques pour y arriver se trouvent au niveau fédéral.

Je regrette en outre vivement les propos qui ont été tenus à notre égard parce que je pense que tous les partis ont été à l'unisson sur la question du bassin de Liège et en Région wallonne. On a travaillé ensemble. Personne n'a joué de son côté, seul.

Enfin, il me semble qu'on a pu effectivement bénéficier, dans le cadre de Mittal, d'une réduction d'impôt par les intérêts notionnels d'1,5 milliard. D'un autre côté, l'État fédéral a trouvé quatre milliards pour renflouer une banque.

L'État fédéral a en effet trouvé quatre milliards pour renflouer une banque et donc, je pense que nous devons aujourd'hui saisir le Fédéral pour lui demander son aide, même s'il n'est lui-même pas dans une situation économique facile, nous devons avoir un coup de main du Fédéral pour trouver une solution pour maintenir la phase à chaud de manière intégrée à Liège. C'est une responsabilité collective et, pour le reste, gardons objectivement cette capacité d'union pour poursuivre ce combat parce que, pour moi — je lis ce que j'étais en train de dire hier dans la presse -, ce combat n'est pas terminé et ce n'est pas perdu.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, je dois vous avouer que je suis choqué des propos qui ont été tenus par M. Genet pour indiquer les raisons pour lesquelles ArcelorMittal aurait communiqué l'intention d'arrêt de la phase à chaud.

Je voudrais rappeler à M. Genet que, lorsqu'il a été question de la relance des hauts fourneaux, les organisations syndicales ont été capables, en 24 heures, de faire un accord social extrêmement important, tant en termes de flexibilité que de nombre de personnes engagées, que sur les conditions de travail et de rémunération, et que ceux qui ont fait une vraie rupture, ce sont ceux qui, contrairement à ce qu'ils avaient indiqué, ont annoncé la fermeture de la phase à chaud.

Vous l'avez soulevé à plusieurs reprises, il y a dans ce rapport des choses qui sont énoncées mais pas étayées ni argumentées, que ce soit au niveau financier, au niveau industriel. Il y a par ailleurs des incohérences apparentes dans le texte entre des endroits où cela a été évoqué, on dit *c'est inéluctable* et, à d'autres endroits, *on peut faire évoluer positivement les choses*, ce qui est la démonstration que ce rapport était manifestement un rapport intérimaire. Le fait que M. Genet l'ait défendu à ce point me fait douter de cet état mais je regrette par ailleurs qu'une institution comme la SOGEPa, qui est gardienne de la discrétion de documents, n'ait pas été capable d'en conserver la confidentialité tant que ce rapport n'était pas définitif. Pour moi, il était clair qu'il ne pouvait être considéré comme tel qu'au plus tôt après avoir fait l'objet d'un examen contradictoire avec toutes les parties et d'avoir pu répondre à toutes les questions.

Ce qui est arrivé est extrêmement grave, parce que quelqu'un a pris la liberté — ce n'est pas du tout la presse que je mets en cause — que la presse reçoive des informations. Elle a évidemment le droit de les communiquer mais celui qui a la responsabilité de la discrétion et qui manque à son devoir, porte une responsabilité importante dans ce qui nous arrive.

En termes de calendrier, nous aurons donc demain une réunion interne à la SOGEPa pour examiner ce rapport provisoire. Je pense vraiment que ce travail devra être extrêmement attentif, précis et complet pour examiner tout ce qui y est dit.

En ce qui concerne le rapport Syndex, il y a eu effectivement un certain nombre de difficultés, notamment par la demande de Syndex d'avoir accès à des données considérées comme confidentielles par ArcelorMittal. Nous avons pu aujourd'hui faire en sorte que la mission puisse être démarrée mais cela a été avec un peu de retard et donc, le rapport devrait nous arriver dans le courant du mois de février. Contrairement à la rumeur qui court — pour reprendre l'expression fleurie de M. Noiret — il y a donc bien une étude qui est en cours à cet égard.

Sur le fond, je tiens à dire que, dans le rapport McKinsey que nous avons demandé, il est clair que nous avons eu dans les éléments sur l'image de la Wallonie, que le climat social était surpondéré par rapport à sa réalité. Donc, l'apparence était bien différente de la réalité. Je pense que M. Genet a dû, une fois de plus, se dire que la commune renommée existait, il doit y avoir longtemps qu'il n'habite plus chez nous pour ne pas se rendre compte que nous avons fait évoluer considérablement les choses. Nous avons tous le devoir de les améliorer bien entendu mais imputer aux travailleurs une réaction pour défendre leur emploi me paraît être particulièrement mal placé.

Comme je l'ai dit depuis l'origine et comme nous continuons à le faire, j'entends examiner toutes les pistes. Toutes les pistes. J'ai eu hier un contact personnel avec le Premier ministre à son retour de la République fédérale d'Allemagne pour vérifier sa disponibilité. Il est clair que, comme tous les membres du gouvernement, je pense que le Gouvernement fédéral est attentif et est prêt à répondre à des demandes de soutien. Cela va sans dire mais cela va encore mieux en le disant.

Nous devons examiner la possibilité de faire revenir ArcelorMittal sur sa position. Je rappelle quand même que, dans le déficit de compétitivité, deux grands éléments sont à mettre en évidence. C'est, d'une part, le fait qu'Arcelor ait considéré la phase à chaud comme étant en voie d'extinction depuis la décision de 2003 et, d'autre part, le fait qu'ArcelorMittal, après la relance, n'a pas fait les investissements nécessaires pour arriver à améliorer cette compétitivité. Quand nous constatons aujourd'hui que l'outil est moins performant, je dirais que cela dépend exclusivement de l'attitude d'ArcelorMittal, peut-être dans un contexte de crise économique grave, mais je dirais qu'aucune mesure n'a été prise de manière à assurer le fonctionnement de cette ligne à chaud. Nous devons continuer à examiner et à défendre l'idée du maintien, que ce soit à l'intérieur du périmètre d'ArcelorMittal ou à l'extérieur du périmètre d'ArcelorMittal.

Vous avez évidemment raison de dire que l'impact de l'arrêt d'une phase à chaud sur la qualité du froid est extrêmement préjudiciable et pose potentiellement des difficultés très importantes. Il faut travailler là-dessus et je suis inquiet aujourd'hui de voir l'attitude des gestionnaires d'ArcelorMittal quant à l'utilisation des commandes et quant à l'utilisation de la chaîne logistique qui, effectivement, détériore de par là-même la rentabilité des outils.

Troisième élément, cela a été relevé par Mme Defraigne, nous sommes évidemment attentifs et le changement de leader au centre de recherche est un élément qui est interpellant sur cet élément.

Nous avons une programmation de contacts avec les dirigeants d'ArcelorMittal. Nous allons les amplifier. Je considère qu'en l'état, il n'est pas possible de réserver une suite au rapport déposé par le groupe Laplace conseil parce qu'il contient des incohérences. On ne peut pas faire son shopping entre les parties qui vous intéressent et les parties qui ne vous intéressent pas. Ou il est cohérent intellectuellement, ou il n'est pas cohérent intellectuellement mais s'il n'est pas cohérent intellectuellement, il faut travailler dessus pour qu'il le soit. Je pense que c'est un élément important. J'aurai donc l'occasion — parce que je ne doute pas que vous reviendrez au plus tard dans quinze jours sur le sujet — de continuer mais il me semblait utile de dire que le gouvernement n'entend pas entendre ce qui a été dit sur les éléments, c'est-à-dire les choses seraient inéluctables. Je pense qu'au contraire, il faut exiger — et c'est bien ce que font les représentants des travailleurs — à l'intérieur du Conseil d'entreprise, puisque je vous rappelle que nous sommes toujours à l'intérieur de la phase I de la loi Renault, c'est-à-dire que nous sommes toujours dans la déclaration d'intention.

Vous avez demandé, M. Bolland, s'il y avait le souhait, avec la Grande Région ou avec d'autres, de parler de politique industrielle. Je pense que oui. Plus que jamais. Je pense que c'est un déficit européen que de ne pas avoir une vraie politique industrielle et il est vraisemblable que les régions à vieilles traditions industrielles telle que la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie Westphalie, la Wallonie, le Grand-Duché du Luxembourg et bien d'autres régions, ont intérêt, chacune là où elle est, à diffuser la nécessité d'une vraie politique industrielle. Je réaffirme qu'il y a une vraie volonté, je pense, de toutes les forces vives dans lesquelles j'inclus les forces politiques, de vouloir travailler au maintien d'une sidérurgie et au fait de pouvoir garantir à long terme l'emploi

et l'activité économique en Wallonie en général et, pour ce qui concerne ArcelorMittal et pour le sujet qui nous occupe aujourd'hui, en région liégeoise en particulier.

M. le Président. – La parole est à M. Bolland.

M. Marc Bolland (PS). – Merci, Monsieur le Président. D'abord, je voudrais excuser M. Onkelinx qui a dû nous quitter pour assumer la présidence d'une autre commission qui débutait et simplement encore une fois — mais les choses sont faites pour évoluer — notre règlement de travail n'est quand même pas très adapté par rapport à des sujets dont l'actualité tombe comme cela. Je pense que c'est un point que nous devrions soumettre au Bureau du parlement ou à la Conférence des présidents. Il y en a d'autres mais en voilà un de plus. Ils ne manquent pas de travail.

Simplement, sans revenir sur tout ce que l'on a dit, on ne peut encore une fois que constater, et se réjouir certainement, du consensus global que nous avons toutes et tous autour de ce dossier et de la volonté à la fois du parlement et du gouvernement, en la personne du Ministre de l'économie, de se battre dans ce dossier mais surtout avec sérieux. Comme M. le Ministre l'a dit en examinant toutes les pistes, lorsqu'on dispose de tous les éléments d'analyse ce qui implique de garder — je le répète — son sang-froid en toutes circonstances et d'être très attentif aux tentatives de déstabilisation des uns et des autres vis-à-vis de ce dossier. Je pense que nous en sommes toutes et tous conscients, en tenant aussi compte des procédures en cours. Il y en a une qui est en cours et qui va servir fameusement de test pour la capacité à rétablir une certaine confiance dans ce dossier entre les différents intervenants.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Christine Defraigne (MR). – Je partage le souci de procédure de M. Bolland. Ceci étant, Monsieur le Ministre, vous parlez de fuite au sein de la SOGEPa, de violation de la confidentialité. Je pense que c'est évidemment grave dans le chef d'un organisme qui devrait avoir notre confiance et je n'ose imaginer que ces fuites sont orchestrées de nature et de façon à nuire à qui que ce soit mais cela mérite peut-être que l'on s'inquiète du fonctionnement de cette société.

Monsieur le Ministre, sur le fond, vous dites *Nous sommes dans la phase 1 de la loi Renault. J'ai interpellé le Premier Ministre.* Certes. Enfin, vous dites: *Je n'exclus aucune piste, je veux examiner toutes les pistes.* J'avais envie de vous demander quelle est finalement le calendrier. On a un rapport intermédiaire, un rapport parcellaire, partiel mais je pense que c'est important que l'on sache vers quoi on va réellement, d'une manière ou d'une autre, à défaut de connaître et de comprendre la stratégie de Mittal. La stratégie de désinvestissement en Europe: il a fermé une usine à Madrid et il achète des mines pour peser à la fois sur l'offre et sur la demande et parce que ça lui rapporte plus que la tonne d'acier. À défaut de comprendre ce que Mittal veut faire ou à défaut de pouvoir le canaliser spontanément et en confiance, je pense que nous devrions, nous, savoir vers quoi nous allons et, encore une fois, vous nous trouverez disponibles.

M. le Président. – Merci, Madame Defraigne.

La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Merci Monsieur le Président. Quelques commentaires, Monsieur le Ministre, sur votre réponse. Effectivement, il semble bien qu'il y ait fuite puisque ce rapport qui est intermédiaire, qui est confidentiel, se retrouve non seulement dans les mains de certains parlementaires — ce qui n'est pas encore trop grave en soi — mais surtout sur la place publique, et la place s'écrit en deux mots dans ce cas.

À un moment donné, il faut quand même mener l'enquête sur cette question et, au minimum, interroger le conseil d'administration. Là-dessus, il faudra pouvoir analyser les choses.

Vous avez indiqué n'exclure aucune piste. Donc, c'est là que je suis un peu insatisfait de votre réponse car ma question portait sur des éléments de calendrier, de méthode. Maintenant, que fait-on? Vous m'avez un peu rassuré sur le fait que le rapport Syndex va arriver. A-t-on une idée de délais? Je crois que, en tout cas, j'ai relevé les éléments qui me paraissaient nécessiter un complément d'analyses, d'études. Vous indiquez vous-

même qu'on ne peut pas — et vous avez raison — prendre ce qui nous intéresse et laisser ce qui ne nous intéresse pas.

Mais si ce rapport est effectivement intermédiaire, cela veut dire que, à un moment donné, il doit y avoir un rapport final ou alors vous me dites qu'on annule la commande, on propose cela à un autre bureau d'études et pas question de payer. Je ne vous ai pas entendu le dire et donc, je m'interroge maintenant sur le fait de savoir comment on va faire en sorte pour que, au bout du compte, nous puissions — c'était bien l'intention de départ — disposer d'un certain nombre d'outils qui permettent d'objectiver les décisions que le politique doit prendre — c'est bien cela, l'enjeu de départ de cette étude — et qui permettent effectivement de jouer un rapport de force qui soit plus favorable à notre économie vis-à-vis d'ArcelorMittal. Là-dessus, j'ai une suggestion à faire, c'est que, quand on voit l'ensemble des éléments, d'erreurs stratégiques portées par ce groupe et pas seulement en région liégeoise, et pas seulement en Wallonie, il serait peut-être intéressant qu'on développe — mais cela, on pourrait en parler plus discrètement — un certain nombre de contre-stratégies qui permettent de renforcer notre position dans le rapport de forces avec eux.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. MARCOURT, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES SUR «LES DERNIERS CHIFFRES PUBLIÉS PAR L'INSTITUT DE RECHERCHES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles sur «les derniers chiffres publiés par l'Institut de recherches économiques et sociales».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'Institut de recherches économiques et sociales a sorti, dans dernier rapport, des chiffres plutôt revus à la baisse pour la Belgique.

En effet, en l'espace de deux mois, l'Institut n'envisage plus de croissance mais bien une décroissance du produit intérieur brut national chiffrée à 0,3%.

Selon ce rapport, cela devrait entraîner une hausse du chômage et une diminution de l'emploi, ainsi qu'une baisse des exportations et des importations.

L'IRES dit se baser sur une évolution négative ou en tout cas assez faible de toutes les composantes de la demande à la fois la consommation, les investissements, les dépenses publiques et les aspects liés au commerce extérieur.

Nous avons connaissance de cette analyse, forcément. Nous agissons dès aujourd'hui. Vous agissez dès aujourd'hui et bien avant — je pense notamment aux mesures anti-crise et aux actions du plan Marshall 2.vert. Je voulais avoir votre grille de lecture de ce rapport et également avoir peut-être une vision plus affinée de celui-ci par rapport à la Wallonie.

Qu'en est-il par rapport aux prévisions de l'IWEPS et de l'UWE? Hier, en Commission du budget, le ministre nous disait que, de toute façon avant la mi-février, ce n'était pas évident de se baser sur des chiffres très concrets par rapport à la Wallonie.

Qu'en est-il alors de mesures concrètes qu'on peut déjà envisager pour aider au maximum notre économie wallonne et sensibiliser, et mobiliser le secteur entrepreneurial pour ne pas qu'il puisse être dans le marasme et donc essayer d'inverser la tendance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Députée, l'étude de l'IRES, tout comme les dernières publications de la Banque nationale, ou de manière générale, les publications qui font état de prévisions plus pessimistes les unes

que les autres concernant la croissance, voire la croissance négative du PIB, me sont bien connues et retiennent, bien évidemment, toute mon attention.

On peut longuement parler du chiffre actuel mais c'est de son origine qu'il convient de parler avant tout.

Je vous rappelle qu'en 2008, nous avons connu une crise financière sans précédent dont la conséquence a notamment été la création ou l'aggravation de la crise économique qui a suivi et nous a secoués en 2009, 2010 et encore 2011. Cette crise a d'ailleurs entraîné un déséquilibre important des finances publiques et un accroissement significatif des dettes souveraines, ce qui a évidemment eu un impact sur les politiques budgétaires des États.

Je me réjouis d'ailleurs que l'IRES indique dans son document que *différents problèmes, issus de la crise économique et financière de 2008-2009, ont provoqué un nouvel affaiblissement de la situation économique de nombreux pays avancés*, et pointe ainsi clairement, mais pour moi de manière frileuse, l'origine des responsabilités dans les difficultés que nous connaissons actuellement.

Notre équation n'est pas simple. D'une part, nous devons, en matière d'assainissement budgétaire, poursuivre les efforts wallons dans le cadre de la trajectoire de retour à l'équilibre tels que définis lors de la constitution du gouvernement, c'est-à-dire à l'horizon 2015. D'autre part, il faut bien prendre garde à ce que les différentes mesures qui ont été prises pour relancer notre activité économique n'aient pas à souffrir d'un acharnement budgétaire qui, à terme, réduirait notre activité et les recettes en découlant, qui doivent permettre à notre région une continuité dans la mise en œuvre de ses différentes compétences.

Il faudra donc être vigilant pour que les mesures destinées à remettre la Wallonie sur les rails de la compétitivité ne soient pas sacrifiées dans le seul objectif de satisfaire à une norme qui, aussi importante qu'elle soit, ralentirait, voire réduirait l'impact des efforts que nous avons entrepris.

C'est précisément dans une période de crise qu'il faut soutenir les entreprises qui réalisent des investissements contra-cycliques car elles seront présentes sur les marchés lors d'une reprise avec des produits nouveaux et innovants. Nous avons longuement parlé de cela dans le cadre des pôles de compétitivité.

Il faut donc continuer à tout faire pour que la Wallonie soit toujours aussi attractive pour les investisseurs et que nos entreprises qui investissent, innover et exportent, soient soutenues au mieux.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Monsieur le Président, je voudrais vous demander car j'ai une question à poser dans une autre commission de pouvoir poser ma question à la fin de toutes les autres et de pouvoir quitter la commission tout de suite. Ou maintenant? Oui, je ne me suis pas concertée avec mon collègue M. Stoffels.

M. le Président. – Pouvons-nous compter sur votre bonté passagère, Monsieur Stoffels? (*Rires*).

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. MARCOURT, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES, SUR «L'ÉTUDE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA CRÉATION
D'EMPLOIS PAR LES PME»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «l'étude de la Commission européenne sur la création d'emplois par les PME».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, *Le Soir* de ce lundi 16 janvier 2012 consacre un article relatif au manque de performances des PME belges par rapport à celles des autres pays européens dans la création d'emplois. C'est ce qui ressortirait d'une étude commandée par la Commission européenne.

On voit que la Belgique s'inscrit dans la moyenne européenne du taux de création d'emplois mais que la grande part serait le fait des grandes entreprises. C'est tout de même assez logique à première vue mais c'est contraire à ce qui se passe dans les pays voisins et à la moyenne européenne.

Encore une fois, c'est un élément qui est développé au niveau belge, il n'y a pas de détails entre les différentes régions. Donc, ma question vise à savoir si cette étude montre des chiffres véritablement pertinents.

En regard de l'affirmation selon laquelle les PME seraient moins efficaces en Belgique, quelle est votre analyse de la situation de nos PME wallonnes? Qu'en est-il, en conséquence du taux d'emploi généré par elles, sachant que, dans le cadre des auditions que nous avons eues ce matin, il a été prouvé que, par rapport à toute une série d'éléments très concrets, la Wallonie pouvait faire beaucoup mieux que les autres régions du pays.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Députée, avant de parler chiffres et de conclusion, il est tout d'abord utile d'indiquer quel était l'objectif de cette étude. Il s'agissait de fournir une vision à jour de l'impact général des PME sur le marché européen de l'emploi et d'examiner la contribution des PME dans la création d'emplois ainsi que la qualité de ceux-ci.

Cette étude a été réalisée sur les vingt-sept États membres et dix autres États non-européens participant au programme «Compétitivité et Innovation».

Avant d'aller plus loin sur les conclusions de cette étude, je reviens sur les chiffres qui ne sont publiés que pour la Belgique.

On y apprend ainsi que la croissance moyenne de l'emploi sur la période 2002-2010, toutes entreprises confondues, s'élève à 0,9%.

Par catégorie d'entreprises, elle est de 1,5% pour les micro-entreprises c'est-à-dire celles de moins de dix personnes; de 0,3% pour les petites entreprises, entre dix et cinquante personnes; de 0,4% pour les entreprises entre cinquante et deux cent-cinquante personnes; de 1% pour les grandes entreprises.

La moyenne pour les trois catégories de PME s'établit, comme je l'indiquais il y a un instant, à 0,9%.

Toutes entreprises confondues, la moyenne belge correspond à la moyenne européenne, à 0,9% de croissance, tandis que la Belgique est significativement au-dessus de la moyenne européenne en ce qui concerne la croissance des grandes entreprises qui s'établit à 0,4% contre 0,9% en Belgique, et légèrement en-dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne les PME qui s'établit à 1,1% contre 0,9% en Belgique.

Ces chiffres correspondent effectivement à la répartition des entreprises que nous connaissons. En effet, pour ce qui concerne la Wallonie, 80% des entreprises sont des micro-entreprises et seulement 1% des entreprises sont de grandes entreprises.

Même si les chiffres de l'étude sont donnés au niveau de la Belgique, on peut raisonnablement estimer qu'ils correspondent à la répartition que nous connaissons en Wallonie.

Pour ce qui concerne les grandes entreprises, si elles ne représentent qu'1% de l'ensemble des entreprises, elles représentent, par contre, 25% de l'emploi total des entreprises et 75% de l'ensemble de la valeur ajoutée de toutes les entreprises.

Conclure de manière laconique que les PME belges seraient moins efficaces est un raccourci rapide qui mérite quelques nuances.

Si le point de comparaison est la moyenne européenne, on ne peut pas dire que l'écart soit à ce point significatif. Il faut en effet savoir comment est composée la moyenne.

D'une part, globalement, ce qui concerne les PME, c'est la classe des micro-entreprises qui tire la moyenne européenne, avec une moyenne de 1,7% pour l'Union et une moyenne belge à 1,5%.

D'autre part, la moyenne européenne est influencée par des pays, pour cette catégorie d'entreprises, dont la croissance moyenne est faible: 0,4% pour l'Espagne par exemple, voire significativement négative, à savoir moins 1,8%, pour la République tchèque ou l'Allemagne, et des pays dont la croissance est significativement positive avec des taux de croissance à deux chiffres comme 12,2% pour la Roumanie ou 15% pour la Slovaquie.

Nous avons par contre de meilleures performances que la France, en moyenne et dans toutes les catégories d'entreprises. Par ailleurs, nous sommes proches des performances de l'Allemagne qui ne nous distance que de 0,2%, le poids de nos grandes entreprises jouant en notre faveur avec une croissance des grandes entreprises allemandes de 0,2% contre 1% pour la Belgique.

Tout ceci, pour vous dire que, si les points de comparaison sont parfois utiles, ce qui est le plus important, ce sont les actions et les mesures que nous prenons à l'attention des entreprises.

J'en arrive donc aux conclusions de cette étude qui met en avant principalement l'attention particulière qui doit être accordée aux PME et insiste sur les mesures déclinées dans le *small business act* européen.

À ce sujet, j'ai lancé le 5 octobre, un *small business act* pour la Wallonie, en mettant en avant les quatre axes suivants:

- l'innovation;
- l'internationalisation;
- le financement;
- l'entrepreneuriat.

Toujours à mon initiative, ces quatre axes avaient été présentés à un panel représentatif d'entreprises sélectionnées par l'UWE et l'UCM. Les discussions menées dans ces quatre panels ont conforté ma vision de concentration et de sélectivité des actions qui doivent trouver à s'appliquer pour encourager le développement de nos PME.

Avec les actions et plans que je soutiens, je suis dans la droite ligne des conclusions de cette étude.

Pour le surplus, il est encore utile de rappeler les actions et plans qui ont déjà été mis en œuvre:

- la politique des pôles de compétitivité qui encourage la collaboration entre tous les acteurs, dont principalement les PME, au développement de projets dans des domaines dans lesquels la Wallonie a le potentiel pour être une référence, si pas d'emblée au niveau mondial, certainement au niveau européen. Il y a en effet deux fois plus d'acteurs PME que de grandes entreprises qui participent à la dynamique des pôles;
- le plan Creative Wallonia et le *master plan* TIC qui proposent tous les deux de soutenir la créativité et l'innovation dans les PME;
- l'accès à des instruments financiers publics, destinés à soutenir le développement des entreprises à tous les stades de leur développement, en commençant par le micro-crédit, les fonds *spin-off*, la garantie pour n'en citer que quelques-uns.

Toutes les mesures qui sont ainsi mises en place doivent permettre à nos entreprises de s'inscrire dans les trajets de croissance qui permettront de développer une Wallonie dans laquelle le développement économique pourra permettre le développement et le maintien de politique sociale. Voilà ce que je voulais répondre M. le Président, Mme la Députée.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses qui, pour moi, sont satisfaisantes et même plus que satisfaisantes. Je serai, notamment particulièrement attentive au suivi du *small business act* wallon.

**QUESTION ORALE DE M. WESPAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LA
PRÉSENCE DU CHEF DU COMMANDO QUI A DÉTRUIT LE RAINBOW WARRIOR À LA TÊTE
D'UNE FILIALE AMÉRICAINE DE LA FN»**

**QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES
PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LE
DIRECTEUR D'UNE FILIALE DE LA FNH USA»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la présence du chef du commando qui a détruit le Rainbow Warrior à la tête d'une filiale américaine de la FN» et la question orale de M. Miller à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «le directeur d'une filiale de la FNH USA».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Bernard Wesphael (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, avant de vous poser cette question, j'ai un peu attendu pour vérifier l'information qui circulait, pour voir si elle était fondée ou non. D'abord je pense qu'il y avait un risque potentiel de donner une image négative, et fortement négative, de la FN, si cette information n'était pas vraie. Je pense dès lors qu'il faut faire la part des choses entre les activités de la FN et l'information qui est parue dans *De Morgen* à propos de ce responsable de la filiale FN aux États-Unis. D'autre part, j'ai constaté aussi que vous ne portiez dans ce dossier, aucune responsabilité par rapport au choix qui a été effectué, à l'époque pour ce département.

Permettez-moi de rappeler les faits et de vous dire un certain nombre de choses, parce que les faits sont, quand même, pour le moins avérés et pour le moins graves.

En juillet 1985, le Rainbow Warrior, navire de l'association Greenpeace battant pavillon néerlandais, mouillait dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Il s'apprêtait à appareiller pour aller croiser au large de Mururoa avec d'autres bateaux écologistes et pacifistes pour protester contre les essais nucléaires français dans le Pacifique. Je pense qu'il est important de rappeler un peu l'histoire.

Le 10 juillet, un commando de trois nageurs de combat, soutenus par un couple mieux connu sous le nom des faux époux Turange, fait couler le navire. Bilan: un tué, le photographe portugais, Fernando Pereira, demeuré à bord alors que le reste de l'équipage, heureusement, était descendu à terre.

Le scandale provoqua la démission du ministre français de la défense, le socialiste Charles Hernu.

Les membres du commando et les faux époux Turange étaient des agents de la Direction générale de la sécurité extérieure française et des services spéciaux français.

Munis de faux passeports suisses, les faux époux Turange sont arrêtés par la police néo-zélandaise et condamnés à dix ans de prison avant d'être transférés quelques mois plus tard en Polynésie française, d'où ils seront rapatriés en France, deux ans plus tard.

L'officier commandant l'opération répondait et répond encore au nom de Louis Pierre Dillais. En 2005, celui-ci a reconnu, dans un entretien accordé à un journaliste de la télévision néo-zélandaise, avoir dirigé l'opération.

Ce mercredi 4 janvier 2012, la presse a révélé une information connue depuis 2007 au moins mais qui était généralement passée inaperçue chez nous jusqu'au début de cette année, à savoir que cet ancien barbouze dirige aujourd'hui la FNH USA, une importante filiale américaine de la FN.

Interrogé sur le sujet dans la presse, M. le Ministre, vous avez effectivement reconnu que ce qui était arrivé au Rainbow Warrior était inacceptable et que cela relevait de la politique française. Je pense qu'aujourd'hui, l'affaire ne me paraît cependant pas si simple, car la Région wallonne se trouve être actionnaire à 100% de la FN, elle-même maison-mère de FNH USA. Elle ne peut donc pas se désintéresser de l'image que donnent l'entreprise et ses filiales.

Ce postulat appelle trois considérations.

D'abord, j'ai du mal à voir, dans l'affaire du Rainbow Warrior, une simple affaire interne à la France et donc je voudrais vous entendre plus concrètement sur cette appréciation. Sans vouloir entrer ici dans les débats

juridiques, j'estime que l'affaire du Rainbow Warrior relève, sinon du droit international public, puisque nous étions alors en 1985 à tout le moins, du droit international coutumier.

En effet, l'attentat a été perpétré en Nouvelle-Zélande contre un navire battant pavillon néerlandais et a causé la mort d'un ressortissant portugais. Cela ne relève en aucun cas, d'une affaire interne au pays dont les services spéciaux ont perpétré l'acte incriminé.

La destruction du Rainbow Warrior est un acte de terrorisme d'État. Circonstance aggravante, il a été commis par un de nos alliés avec lequel nous entretenons, par ailleurs, les meilleures relations du monde.

Ensuite se pose une question d'ordre éthique. Qu'on le veuille ou non d'ailleurs, M. le Ministre, je pense qu'on ne peut pas rester dans cette situation et accepter que ce monsieur poursuive ses activités comme si de rien n'était.

Enfin, il n'y a ici aucune référence possible à la présomption d'innocence qui doit présider dans toute affaire judiciaire. Cela tient au double fait, qu'à ma connaissance, aucune enquête ne vise M. Dillais et qu'il a bel et bien reconnu son rôle dans la destruction du Rainbow Warrior.

M. le Ministre, faites en sorte qu'au moins les noms de la Belgique et de la Wallonie — ça nous concerne tous, nous Wallons et Belges — ne soient pas cités dans cette affaire comme étant parties prenantes à une situation connue mais que nous souhaitons éventuellement régler.

La moindre des choses serait, à mon sens, que l'actionnaire unique qu'est le Gouvernement wallon invite ses représentants au conseil d'administration de la FN à soulever la question et d'obtenir la démission ou le renvoi de M. Dillais.

M. le Ministre peut-il préciser sa position et celle du Gouvernement wallon, puisqu'il s'agit aujourd'hui de faits qui sont avérés. Je le répète, c'est la raison pour laquelle, j'ai non seulement consulté un certain nombre d'organismes et que j'ai pris mon temps avant de vous interpeller pour savoir si ce qui m'apparaissait comme assez hallucinant et invraisemblable, se vérifiait. Hélas, ça se vérifie.

M. le Président. – La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Richard Miller (MR). – Merci Monsieur le Président. J'adopterai les deux précautions oratoires prises par notre collègue, M. Wesphael, en précisant qu'il n'entrait pas non plus dans mes intentions, au moment où j'ai déposé cette question orale, un, de mettre en cause l'honorabilité de la FN, deux, de laisser entendre que M. le Ministre, d'une façon ou l'autre aurait eu un rôle à jouer dans la désignation de M. Dillais.

Cela étant, comme cela vient d'être rappelé, le quotidien «De Morgen» a indiqué, a montré, a rendu public ou a fait remonter à la surface plutôt — mais c'est un mauvais jeu de mots — le fait que Louis-Pierre Dillais, ancien membre de la DGSE — services secrets français — et commandant de l'attaque à l'encontre du Rainbow Warrior, attaque qui a fait un mort en juillet 1985, serait actuellement le directeur d'une filiale de la FNH USA. En somme, il serait chargé depuis 2007 de vendre des armes au FBI, au Secret Services, ou encore aux forces spéciales américaines.

Selon un membre de Greenpeace, *il est inconcevable qu'un gouvernement, un pouvoir public, collabore avec un terroriste. Et cet homme est un terroriste.* Ce même membre de Greenpeace explique: *Il a pris part aux attaques contre le Rainbow Warrior et c'est prouvé. À présent, ce terroriste joue un rôle dans le commerce d'armes, belge et américain.*

Quant à vous, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré savoir que *cet homme a de très bons contacts aux Etats-Unis et c'est utile pour la FN Herstal. Je condamne l'attaque contre le Rainbow Warrior, mais il s'agit d'une affaire interne à la France.* Sur cet aspect de l'internalité de l'affaire par rapport à la France, M. Wesphael a apporté un autre éclairage.

Bien que ce ne soit pas vous directement qui avez engagé cet ancien membre de la DGSE, j'éprouve un malaise par rapport à vos propos qui me semblent relever d'une sorte de *realpolitik* de mauvais aloi.

Je voudrais que notre parlement en sache davantage sur la manière dont le directeur de la filiale de la FNH USA a obtenu le poste de directeur d'une filiale de la FN. Il me semble qu'avoir de bons contacts avec les États-

Unis et être utile pour la FN Herstal ne suffisent pas comme arguments pour justifier sa présence et son statut de directeur d'une filiale d'une société d'armement dont l'actionnaire est la Région Wallonne.

Pourriez-vous d'ailleurs, Monsieur le Ministre, rappeler un peu la structure de la FN et les liens qui l'unissent à sa filiale américaine?

Au retour d'un déplacement que vous aviez effectué aux USA, vous aviez dit toute votre satisfaction à cet égard mais, sauf erreur de ma part, les syndicats de la FN Herstal ont souvent évoqué leurs inquiétudes quant au fait de voir échapper à Liège des contrats et des productions traitées par la seule filiale américaine. Cette situation risquerait, selon eux, d'être dommageable pour les travailleurs du site liégeois. Je voudrais vous entendre à ce sujet.

Enfin, au risque de faire preuve de naïveté — parce qu'il y avait eu à un certain moment un peu de confusion à ce sujet —, la production des armes achetées pour équiper notre Police fédérale est-elle d'une quelconque façon liée à l'implantation américaine de la FN? Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, j'ai déjà tout dit sur cette affaire.

Que M. Dillais ait été un militaire français des services spéciaux est un fait. Que M. Hernu ait assumé la responsabilité politique de l'opération est une réalité. Qu'il y ait eu un acte terroriste d'état est me semble-t-il, implacable. Que le Premier ministre français de l'époque, M. Fabius, ait présenté ses excuses et qu'un règlement financier soit intervenu entre la France et Greenpeace est aussi incontestable. Ce sont les faits sur quelque chose que je considère comme profondément inacceptable de la part d'un état démocratique à l'égard d'une ONG qui protestait de manière légitime contre des essais nucléaires.

Il y a une réalité que j'ai découverte en prenant mes fonctions. M. Tenson, qui était le Directeur général et qui est ensuite devenu PDG de la FN, a engagé M. Dillais, en raison des compétences de M. Dillais, pour la filiale américaine de la FN. Cela s'est passé, il y a maintenant plus d'une dizaine d'années et il accomplit, depuis lors, de manière satisfaisante, son métier sans d'ailleurs, je pense que personne n'y ait trouvé, aujourd'hui, que ce soit sur le conseil d'administration de la filiale américaine ou au conseil d'administration de la société en Belgique, à redire. C'était connu de tout le monde. Je veux dire ce n'est pas parce qu'on ressort une information et je dirais que lorsque vous avez M. Miller relevé que des journalistes m'accompagnaient pour le voyage à Washington, ils y ont rencontré M. Dillais en parfaite connaissance de cause en sachant qui il était. Donc ce n'est pas un élément nouveau.

Un militaire accomplit dans l'acte de ses fonctions un certain nombre d'actes que la morale peut réprover, je n'ai pas, dix ans après, à sanctionner quelqu'un de mon autorité parce qu'il y aurait eu des autorités françaises qui auraient posé des actes que je considère comme inadmissibles. Il me semble qu'en tant qu'employé de la FN, M. Dillais a exécuté le contrat de travail pour lequel il avait été engagé, en toute connaissance de cause des autorités de la FN à l'époque, sans que personne n'y trouve à redire et ce n'était pas, comme je vous l'ai dit, moi qui étais en charge du dossier, à l'époque.

Je voudrais relever deux éléments que M. Miller a pris en dehors du cas particulier qui est le nôtre.

Le premier c'est sur les pistolets Smith & Wesson, je considère que l'autorité fédérale a, effectivement, délibérément, choisi un mode de passation de marchés et un délai dans la procédure qui mettaient la FN en difficulté puisque le produit que la FN souhaitait proposer à la Police fédérale n'était pas encore qualifié au moment où les tests techniques ont été réalisés .

C'est d'ailleurs ce qui explique qu'aujourd'hui, des polices locales font appel au produit FN puisqu'il est qualifié.

Le deuxième élément porte sur la présence de la filière américaine. Reconnaissons qu'aujourd'hui, grâce à la présence de la filiale américaine, nous pouvons faire travailler et augmenter le plan de charge de l'usine à Herstal et qu'il n'y a donc pas, je dirais, d'inconvénients. Je reste persuadé que si, demain, la Région wallonne devait sortir du capital, nous devrions vérifier — et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai toujours été

particulièrement prudent quant à la sortie du capital — de ne pas mettre en concurrence la filiale américaine avec la société-mère en Belgique. Voilà ce que je souhaitais dire Monsieur le Président, Messieurs les députés.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre. La parole est à M. Wesphael.

M. Bernard Wesphael (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et sa prise de responsabilité dans ce qu'il vient de dire.

Je voudrais relever deux éléments. Le premier, c'est que je ne doute pas un seul instant que M. Dillais est compétent, surtout en matière de terrorisme d'État. Il doit probablement être extrêmement compétent et par ailleurs, je ne doute pas qu'il défend bien les marchés de la FN.

Cela dit, je pense que le non-règlement, entendez-moi bien, le non-règlement de cette question va nuire considérablement à l'image de la FN et je vais vous dire pourquoi. Parce que, dans quelques jours, il va y avoir à Washington une manifestation d'envergure de Greenpeace qui va demander l'extradition de ce monsieur.

Je pense à terme, si vous voulez. Je comprends votre point de vue, Monsieur le Ministre, il est rationnel. Je pense que, si on ne règle pas cette question et qu'on laisse perdurer la situation, on va systématiquement reparler de la FN dans un contexte où nous serions en train d'abriter un terroriste d'État. Non seulement pour la FN, ce n'est pas dans son intérêt, et sur le plan du droit international, c'est vrai que nous, petite Région wallonne et même petite Belgique, que pouvons-nous faire? En tout état de cause, il faut examiner cette question puisque nous sommes à 100% actionnaire de la FN. Il faut examiner cette question au conseil d'administration de la FN et voir comment s'en sortir par le haut car, je le dis, j'ai peur que nous soyons montrés du doigt. Or, vous le savez très bien, c'est pour cela que j'ai hésité à poser cette question.

J'ai eu peur que cela ne serve, finalement, les intérêts d'un certain nombre de marchands d'armes, de producteurs d'armes d'autres pays qui, par ce jeu-là, souhaitent obtenir un certain nombre de marchés qui sont les nôtres. Je me suis dit *attention à cela*. Mais je pense qu'en laissant ce monsieur dans cette situation, nous désarmons, nous déforçons la FN.

M. le Président. – Merci, Monsieur Wesphael. La parole est à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – Merci, Monsieur le Président. On a beau parfois ne pas être d'accord sur la politique en matière d'enseignement, il n'empêche que je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse très claire. Les éléments très clairs qu'il a apportés par rapport au dossier de Smith & Wesson, ce sont des éléments que j'ignorais mais c'est important pour pouvoir évaluer ce qui s'est passé dans ce marché qui a été passé par notre Police fédérale.

Par ailleurs, j'ai bien écouté sa réponse mais j'ai aussi bien entendu l'intervention et la réplique de notre collègue, qui est quelqu'un qui suit toute cette matière de très très près. Il n'empêche que, comme membre de l'opposition, je ne peux pas passer sous silence le fait qu'un membre de la majorité reprenne le ministre qui a dit qu'il n'y aurait pas de décision qui serait prise de sa part par rapport à M. Dillais, d'autant que le membre de dit *en ne faisant pas cela, vous mettez la FN en difficulté, vous allez voir dans quelques jours ce qui va se passer et vous faites le jeu d'autres marchands d'armes*.

Je souligne simplement que c'est un parti de la majorité qui l'a dit.

M. Bernard Wesphael (Ecolo). – Monsieur le Président, je ne souhaiterais pas que l'on déforme mes propos, ce n'est pas l'habitude de M. Miller en général. J'ai dit que cela risquait de nuire à l'image de la FN et de poser des problèmes parce qu'elle risque d'être montrée du doigt dans cette affaire, et pour longtemps, en raison des manifestations internationales qui vont avoir lieu pour demander un certain nombre de comptes sur la présence de ce monsieur au sein d'une filiale de la FN. C'est mon inquiétude et je n'accuse en rien le ministre d'être à la base de ce risque-là. C'est quand même une sacrée nuance!

M. le Président. – La parole est une dernière fois à M. Miller car on ne va pas épiloguer.

M. Richard Miller (MR). – Il est tout à fait normal, légitime de la part de M. Wesphael d'avoir cette inquiétude, cette attention. Je crois que l'inquiétude peut être fondée. Je remarque simplement que le propos

tenu par un chef de groupe d'un parti de la majorité ne va quand même pas totalement à 100% dans le sens de ce que le ministre a dit au nom du gouvernement.

M. le Président. – Voilà qui clôture ce débat entre deux mémoires de notre parlement puisqu'en 1985, j'étais à peine entré dans l'âge prépubère.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA POSITION DE LA WALLONIE SUR LA DIRECTIVE ECODESIGN »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la position de la Wallonie sur la directive Eco-design».

La parole est à M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question va être très courte.

La Directive *Ecodesign* vise à améliorer les performances environnementales des produits en lien avec l'énergie, par la définition de normes de performances énergétiques minimales applicables à tous les nouveaux produits mis sur le marché européen — comme les boilers, les ordinateurs, les télévisions, les transformateurs, et caetera.

De nombreux observateurs estiment que l'Union européenne ne va pas assez loin dans ce domaine par rapport à d'autres grands pays comme la Chine, les USA et l'Australie.

L'Allemagne propose donc un renforcement de cette stratégie européenne. Quelle est votre analyse de la situation ? La Wallonie envisage-t-elle de soutenir l'Allemagne dans sa démarche ? Le cas échéant, avec quels objectifs et quels moyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, dans le chapitre du Plan Marshall consacré à l'économie verte, le gouvernement a décidé de soutenir un modèle de développement économique plus durable afin de répondre au mieux aux futures évolutions économiques.

L'*écodesign* peut se positionner comme l'un des vecteurs d'une réflexion basée sur la globalité de l'activité du design et de ses apports pour proposer des solutions responsables. L'*écodesign* permet d'intégrer le développement durable dans la création des biens et des services.

Il se profile donc comme porteur d'avantages économiques pour les entreprises de Wallonie. Ces avantages sont notamment liés à l'anticipation des législations, à la diminution des impacts des produits sur l'environnement et les coûts associés, à l'image de marque des entreprises et leur différenciation par rapport à la concurrence.

Actuellement, peu d'entreprises semblent intégrer l'*écodesign* dans leur stratégie de développement, elles ignorent souvent ce que représente cette discipline. Les designers, quant à eux, n'exploitent pas assez cette discipline pour le développement de projets — méconnaissance des techniques, technologies ou matériaux.

Ainsi, afin de promouvoir la sensibilisation des petites et moyennes entreprises aux opportunités liées à l'*écodesign*, une action spécifique du Plan Marshall 2.vert a été définie et est en cours de réalisation pour les années 2012-2014.

Elle charge l'asbl *Wallonie Design* de réaliser un plan d'actions basé sur la promotion de l'*écodesign* comme outil de développement économique. Ces actions comprendront entre autres une étude de l'existant en Wallonie, une référencement au niveau international, la création d'une banque de données *écodesigners* et entreprises faisant déjà appel à l'*écodesign* et la mise en réseau d'entreprises et de designers.

Toutefois, cette action n'est pas en lien avec une définition de position de la Wallonie sur la directive européenne. Il s'agit d'une action de terrain orientée vers les entreprises.

Pour ce qui est de la thématique plus spécifique de la question relative à la performance énergétique des produits et la position de la Wallonie sur la définition d'une norme européenne plus stricte, je relayerai la question au ministre en charge de l'énergie pour avoir son opinion avant de m'exprimer personnellement.

M. le Président. – La parole est M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je remercie Monsieur le Ministre pour la réponse qu'il a donnée, à travers laquelle il exprime son attitude à l'égard du thème d'une part.

D'autre part, il y a le fait que la Région wallonne ne se soit pas seulement arrêtée sur le plan de la philosophie mais qu'elle est aussi passée à l'action par le biais du programme que le ministre vient d'annoncer pour les années 2012-2014.

M. le Président. – Je vous invite à continuer.

**LA QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR
«L'ANALYSE DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE (AIE) ET SES
CONSÉQUENCES SUR LES ENTREPRISES WALLONNES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «l'analyse de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et ses conséquences sur les entreprises wallonnes».

La parole est à M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans *Le Soir* du 20 octobre 2011, l'Agence internationale de l'énergie tire la sonnette d'alarme en disant *qu'il faut 38 000 milliards de dollars pour répondre aux défis de l'envolée de la demande d'énergie sans faire flamber les prix.*

Au terme d'une réunion ministérielle à Paris, elle déclare que, sans action beaucoup plus forte, la demande mondiale d'énergie va continuer sur sa tendance de hausse à long terme avec les carburants fossiles représentant l'essentiel de la hausse. Selon ses prévisions, la demande mondiale d'énergie va bondir de 35% au cours des 25 prochaines années et cette envolée se fera à 90% hors des pays développés.

D'où la nécessité d'investir massivement dans l'innovation technologique pour permettre de réduire substantiellement la consommation d'énergie et d'encourager les entreprises à investir encore davantage dans l'auto-provisionnement en énergies renouvelables.

Sur les énergies renouvelables, malgré des signes prometteurs, l'évolution actuelle est insuffisante, selon l'AIE, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions. 38 000 milliards de dollars d'investissements, soit plus de 27 000 milliards d'euros, seraient nécessaires, d'ici 2035, pour répondre à la demande d'énergie sans forte envolée des prix et sans intégrer dans ce calcul les efforts demandés pour faire face aux conséquences du réchauffement du climat. Les énergies fossiles constitueront encore les moteurs de l'énergie mondiale et devraient continuer à constituer la majorité de la hausse de la demande en énergie.

Quant au nucléaire, les délégués des 28 États membres de l'AIE concluent *qu'il a un rôle à jouer* et que son déclin *augmenterait probablement la dépendance au charbon et au gaz.* Cela aurait évidemment un impact essentiel sur les coûts des entreprises, petites et grandes, et donc sur leurs résultats.

Si l'envolée des prix se monte à 90% à charge des pays développés, d'au moins 90% de l'effort budgétaire chiffré à 38 000 milliards de dollars, sera-t-il aussi à charge de ces pays? Si oui, cela risque de poser encore davantage le défi en matière d'approvisionnement énergétique au centre du débat sur la compétitivité internationale de nos industries.

L'économie wallonne, qui a fait tant d'efforts jusqu'à présent pour améliorer sa productivité, devra dorénavant investir encore davantage dans les investissements qui lui permettent de faire face au poids de l'énergie.

Les aides aux entreprises pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et les éco-zonings sont des axes utiles, et l'innovation est essentielle pour progresser dans ce domaine. Les aides existent et le programme *Creative Wallonia* offre aussi des outils pour aller de l'avant sans tarder.

Partagez-vous les prévisions de l'AIE? Quelle est votre analyse de la situation? Quels sont les enseignements et comment les transformer en chantiers politiques et économiques pour nos entreprises?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, l'Agence Internationale de l'Énergie a fait part, en fin d'année 2011, des résultats de son analyse annuelle *World Energy Outlook*. L'AIE tire la sonnette d'alarme et indique que le monde est en train de s'enfermer dans des orientations qui rendent le futur énergétique insoutenable sur deux aspects.

Le premier, c'est une demande énergétique qui ne cesse de croître et qui ne présente aucune perspective de stabilisation ou de diminution. Le second, c'est une projection, toutes choses restant égales par ailleurs, d'augmentation de la température de 6°C suite à la progression ininterrompue des émissions gaz à effet de serre dans l'atmosphère, alors que l'augmentation maximale fixée par le GIEC, pour que notre planète reste viable, est de 2°C.

Le constat est sombre et doit mener à une réflexion approfondie sur ce thème difficile et complexe qui est devenu enjeu majeur pour tous les pays.

Sur l'ensemble de l'échiquier mondial, la stratégie énergétique doit se définir sur base de grands ensembles. Il me semble judicieux d'envisager les orientations énergétiques au niveau européen et, notamment, l'amélioration de l'indépendance énergétique de l'Europe. Nous ne savons pas quel sera le *mix* énergétique idéal demain. On ne peut pas non plus le décréter mais, selon moi, l'Europe doit se baser sur la spécificité de chacun de ses États membres et de ses régions pour augmenter son indépendance.

Il n'est pas réaliste de concevoir que chaque région ou sous-région d'Europe soit, d'un point de vue énergétique, indépendante. Certains territoires, et pensons à Wallonie, sont particulièrement peu propices à l'atteinte de cet objectif. La Wallonie a en effet un territoire très densément peuplé et fortement industrialisé en comparaison avec d'autres régions d'Europe. Au contraire, certains territoires espagnols, qui disposent de grands espaces, sont plus adéquats pour le développement d'énergies renouvelables comme l'éolien ou le photovoltaïque. À titre indicatif, le *mix* énergétique de production d'électricité en Espagne correspond à 35% d'énergie renouvelable, objectif que la Wallonie s'est fixé pour 2020, le kWh y coûte 14 eurocents soit 30% de moins que celui que nous payons actuellement en Wallonie.

Sous cet angle du coût de l'électricité, la perspective de sortie du nucléaire au niveau belge pose question et nous ne pouvons que partager les conclusions de l'agence concernant la place qu'occupera le nucléaire dans le *mix* énergétique futur.

Par ailleurs, ce qui semble extrêmement clair, c'est que le gaz sera en grande partie l'énergie de demain, source de nombreuses importations et, notamment, au bénéfice de la Russie, ce qui n'est pas sans susciter de nombreuses questions, notamment sur le plan géopolitique.

Le premier volet de mon analyse concerne les capacités de production d'énergie.

Dans ce contexte extrêmement difficile, il est nécessaire que la Wallonie se dote d'une stratégie énergétique claire en lien avec les autres régions du pays pour aboutir aux orientations qui seront définies dans le futur du *Belgian capacity plan* qui doit être rédigé au premier semestre de l'année 2012. Rappelons-nous, à ce sujet, que la CREG a attiré notre attention sur le manque de capacités de production d'électricité en Belgique.

Il est donc nécessaire de promouvoir la construction de capacités présentant le meilleur rapport coût/efficacité et, pour ce qui concerne le renouvelable, de ne pas exclure d'emblée des projets d'unités

décentralisées de grande puissance. En effet, elles pourraient permettre de limiter les coûts, et notamment celui des certificats verts pour les entreprises et tous les citoyens. De plus, certains types de production d'énergie renouvelable n'induisent pas de coûts supplémentaires liés à l'intermittence. Elles ont donc un impact positif sur la maîtrise des coûts d'infrastructure et de *smart grids*.

Cette stratégie énergétique globale wallonne doit faire l'objet d'une évaluation de coûts extrêmement claire, de façon à choisir les options les moins coûteuses pour les citoyens.

La Wallonie a défini une politique de production d'énergie renouvelable ambitieuse. Elle doit aujourd'hui mettre toutes les conditions en œuvre pour la réaliser au moindre coût et créer les conditions qui favoriseront d'éventuels modes de production d'énergie adéquats au sein de notre tissu industriel. Nous savons que le prix de l'énergie va augmenter sur la scène internationale. Il faut donc agir sur ce que nous pouvons maîtriser et créer les meilleures conditions dans une période où les entreprises se concentrent à nouveau sur leur *core business* pour cause de récession annoncée. Nous y serons particulièrement attentifs.

Le second volet de l'analyse concerne la nécessaire maîtrise de la consommation.

Un certain nombre de démarches sont mises en œuvre sur le territoire wallon à destination des entreprises dans ce domaine.

En parallèle aux objectifs européens de diminution des émissions de gaz à effet de serre, la Wallonie a développé un système d'accords volontaires conclus avec les secteurs industriels présents sur son territoire, il s'agit des accords de branche. L'objectif des accords de branche est de réduire la consommation énergétique des entreprises participantes, en parallèle aux émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs sont définis en concertation avec les secteurs et la réalisation des trajectoires de progrès est vérifiée par un comité directeur. La dynamique mise en place permet d'inciter les entreprises à réaliser des investissements environnementaux axés sur l'énergie, avec des temps de retour d'un maximum quatre ans.

Le Plan Marshall 2.vert a également défini une série de mesures spécifiques dans le but d'encourager notre tissu industriel à évoluer vers un système plus économe en énergie. Une mesure importante du Plan Marshall 2.vert a trait à l'alliance Emploi-Environnement, qui doit permettre au secteur de la construction de mettre ses compétences en adéquation avec les exigences énergétiques à venir concernant les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels.

Une mesure phare concernant les entreprises wallonnes et les opérateurs d'équipement de parcs d'activité économique, est l'appel à projets écozonings. Il est sous-tendu par le concept d'écologie industrielle qui doit permettre d'améliorer la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire par la mise en place de synergies et de mutualisation entre entreprises. L'énergie représente l'une des six thématiques de l'appel à projets.

Cette démarche est complétée par la réalisation d'une étude du métabolisme des activités économiques de la Wallonie dont l'objectif est de réaliser une étude des flux de matières, énergie et eau constituant la base des activités économiques de la Région. Le but est d'établir un diagnostic, d'identifier les problèmes majeurs de notre économie au regard de l'utilisation des ressources et de définir les actions à entreprendre, l'objectif final étant de rendre notre économie plus robuste, plus compétitive et moins consommatrice de ressources.

Enfin, au premier semestre 2011, une mesure relative aux chèques d'innovation non-technologique a été mise en place à destination des PME. Cette mesure est principalement axée sur l'éco-management et la mise en place de nouvelles pratiques organisationnelles et managériales dans l'entreprise. Ces actions font également partie de l'éco-innovation et apporteront aux entreprises qui le souhaitent un soutien à la réflexion et à la mise en place de démarches et de processus diminuant leur impact sur l'environnement.

Rappelons également les services de détection d'économies d'énergie mis en place par l'Union wallonne des entreprises dans le cadre de la convention «développement durable» sur les parcs d'activité subventionné par mon cabinet.

Ceci constitue une synthèse des actions mise en place à destination des entreprises wallonnes en lien avec la thématique énergie, tout en soulignant qu'elle n'est pas exhaustive.

Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Edmund Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre, tant pour le caractère complet de sa réponse que pour le contenu de celle-ci, à travers laquelle le ministre exprime sa sensibilité et celle du gouvernement à l'égard, non seulement des problèmes environnementaux, mais également des liens avec l'économie que pose le défi de l'énergie qui, à mes yeux, prendra de plus en plus d'ampleur dans le débat au cours des années à venir, dans les débats concernant la compétitivité de nos entreprises donc la création d'emplois et de plus-value en Région wallonne.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)

Mme la Présidente. – La question de Mme Salvi sur «l'état d'avancement des discussions en vue de trouver un partenaire pour la Sonaca» est retirée.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LES CONSÉQUENCES DES PROBLÈMES DE MOBILITÉ À BRUXELLES SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les conséquences des problèmes de mobilité à Bruxelles sur l'économie et l'emploi».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les problèmes de mobilité à Bruxelles n'ont rien d'un scoop: la Capitale suffoque, les travailleurs sont démotivés, les employeurs sont refroidis à l'idée d'y poursuivre leurs activités.

Une situation alarmante qui a été relevée la semaine dernière par Agoria, la Fédération de l'industrie technologique. Quelques constats de son étude montrent à quel point il est urgent de réagir.

Pour sept entreprises sur dix, contre deux sur dix en 2008, les problèmes de mobilité rencontrés à Bruxelles pourraient constituer, à terme, une raison de quitter la région.

Les problèmes de mobilité ont aussi des conséquences sur les candidats travailleurs, puisque 55% des entreprises disent peiner à trouver du personnel pour cette raison.

L'enquête montre également que neuf personnes sur dix qui travaillent en Région bruxelloise ont vu, en moyenne, leur temps de déplacement domicile-travail s'allonger de 21% au cours de ces trois dernières années.

Bruxelles est mal desservie en transports en commun. En outre, une entreprise technologique bruxelloise sur deux affirme ne pas être bien desservie par les transports en commun, soit un statu quo par rapport aux résultats de 2008. Une entreprise technologique sur trois dit disposer de trop peu de places de parking.

Conséquence évidente, Monsieur le Ministre, Bruxelles n'est plus attrayante ni pour les entreprises, ni pour les travailleurs.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris contact avec votre homologue bruxellois afin de débattre de cette réalité économique grave? Quelles propositions comptez-vous lui suggérer? On parle de redéploiement économique de la Wallonie, du Plan Marshall 2.vert, de l'importance d'attirer les investisseurs en Wallonie. Attirer ces entrepreneurs: n'y a-t-il pas là un créneau à prendre, non pas pour faire de l'ombre à Bruxelles mais pour éviter de les voir quitter notre pays pour des terres où les charges et taxes sont beaucoup moins élevées que chez nous?

Si des entreprises prennent elles-mêmes certaines mesures politiques de mobilité qui leur sont propres — télétravail, indemnités vélo, primes pour le covoiturage, mises en place de navettes -, le Gouvernement wallon

n'a-t-il pas, de son côté, un devoir de prendre des mesures pour encourager l'installation et la longévité d'investisseurs en Wallonie ?

Entendez-vous activer une collaboration et une coordination interrégionales ? De quelle manière, concrètement ?

Quels sont les espaces encore disponibles en Wallonie, au niveau des zonings ?

Les problèmes d'accessibilité aux sociétés, à Bruxelles, sont aussi pointés du doigt. Les zonings et autres espaces wallons bénéficient-ils majoritairement d'une bonne accessibilité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Députée, on constate effectivement, depuis plusieurs années dans les classements européens, une diminution de l'attractivité de la Région de Bruxelles-Capitale en raison de son engorgement croissant.

Cependant, elle reste une région prisée de par son statut de Capitale de l'Europe et, en conséquence, de par l'intérêt que représentent les nombreuses entreprises et institutions qui y sont actuellement établies.

On ne peut nier qu'il existe une concurrence naturelle bien que loyale entre les trois régions belges en matière d'investissements étrangers, chacune essayant d'attirer ou de maintenir les entreprises sur son territoire.

Une coordination interrégionale en la matière existe néanmoins au sein des affaires étrangères. Je rappelle par ailleurs que des coopérations concrètes existent avec la Région de Bruxelles-Capitale, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité ou de présence à l'étranger dans le cadre de la promotion de notre commerce extérieur.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, je voudrais rappeler que j'ai lancé plusieurs mesures visant à optimiser la recherche et l'accueil des investisseurs étrangers, permettant ainsi l'installation et le développement de l'activité économique au sein de la Wallonie, parmi lesquelles :

- le renforcement des aides à l'investissement ;
- la pérennisation des experts sectoriels au sein des pôles de compétitivité, chargés de prospecter des entreprises étrangères relevant de leur secteur ;
- le lancement d'une stratégie d'image de marque de la Wallonie différente des autres régions environnantes afin de lui apporter une notoriété et une visibilité accrues ;
- la création de centres de services (*Welcome Offices*) répondant aux besoins des investisseurs des pays tels que la Chine, l'Inde, les pays d'Amérique latine, les États-Unis, ou le Japon ;
- et, bien sûr, la poursuite des mesures visant à mettre à disposition des zones d'activité économique à destination des investisseurs.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Wallonie compte aujourd'hui 224 parcs d'activité économique dont le taux d'occupation varie entre 82% et 99% selon les sous-régions.

Compte tenu de la nécessité de mettre des espaces disponibles au profit de l'activité économique et donc des investisseurs, diverses mesures ont été adoptées au travers du Plan Marshall et se poursuivent au sein du Plan Marshall 2.vert, tant au niveau de l'équipement des zones que des procédures d'aménagement du territoire en vue d'affecter des terrains à l'activité économique.

En effet, courant 2005, dans la mise en œuvre du Plan Marshall, une liste de sites prioritaires à équiper a été définie par le gouvernement afin de la financer au moyen du mécanisme de financement alternatif SOWAFINAL, pour près de 200 millions d'euros.

Les projets retenus dont l'équipement des sites sera finalisé cette année représentent un peu plus de 790 hectares de superficie à proposer aux investisseurs.

Des projets d'accessibilité sont également concernés afin d'optimiser la mobilité de ces zones. C'est le cas notamment du rond-point d'accès qui sera installé sur la zone du Haut-Roelux à Mouscron ou encore de la bretelle autoroutière pour desservir la zone de Baelen/Eupen.

Une initiative semblable s'est développée dans le Plan Marshall 2.vert puisque une seconde liste de sites à financer au travers du mécanisme SOWAFINAL a été approuvée par le gouvernement début 2011 pour près de 190 millions d'euros, qui représentent quelques 1100 hectares bruts.

Il a également été décidé de retenir des projets d'accessibilité à ces zones, comme les contournements de Beauraing, de Perwez et de Lessines, ou encore la liaison aéroport à Gosselies.

Enfin, il a été décidé, suite à l'évaluation du plan prioritaire bis, de lancer de nouvelles procédures d'aménagement du territoire pour 2120 hectares.

En matière d'investissements étrangers, tous ces efforts ont été porteurs puisque nous avons clôturé l'année 2011 sur une note positive.

Au total, nous avons ainsi conclu 91 dossiers, contre 68 en 2010, pour 2046 emplois contre 1733 en 2010.

Le nombre de dossiers d'investissements étrangers a donc progressé de 35% par rapport à 2010. Voilà de quoi nous réjouir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. J'ai bien entendu votre réponse. Vous faites pas mal de louanges par rapport au Plan Marshall 2.vert où vous faites le point par rapport aux places disponibles, par rapport à la mobilité mais je pense que vous avez réellement un rôle à jouer par rapport au rapport que vous pourriez avoir avec la Région bruxelloise, c'est un peu sur cet objectif que je vous posais la question.

Je vous ai parlé de cette étude. Je voulais avoir votre avis, pas du tout comme je l'ai dit dans ma question, pour aller chercher des entreprises à Bruxelles et défavoriser la Région bruxelloise — ça, ce n'était pas du tout mon objectif — mais pour ne pas non plus que ces entreprises qui ont un trop-plein et qui ont de gros problèmes de mobilité à Bruxelles, s'en aillent ailleurs. Alors, si elles s'en vont ailleurs, autant qu'elles reviennent en Région wallonne et que nous préparions le travail, c'est une chose dont je peux me réjouir. Je souhaiterais que vous preniez des contacts plus importants avec votre homologue bruxellois et même avec peut-être certaines entreprises.

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «L'ÉVALUATION DE L'APPEL À PROJETS ECO-ZONINGS DE JANVIER 2011»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «l'évaluation de l'appel à projets Eco-zonings de janvier 2011».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 31 janvier 2011, se clôturait l'appel à projets «zonings durables et écologie industrielle». C'est un programme auquel, vous le savez, je porte un certain intérêt.

Si je suis bien informé, treize projets ont été remis par huit opérateurs économiques et donc, je me suis dit de vous laisser un peu de temps pour vous interroger sur une évaluation à la fois quantitative — le nombre de projets retenus et leur localisation — et qualitative — quels ont été les critères qui ont amené au choix des projets retenus, quelles sont les originalités qu'on a pu constater à travers ces remises de projets, quelles sont les particularités aptes à renforcer la durabilité de notre économie -.

Une année s'est écoulée. Un nouvel appel à projets est-il prévu qui, permettrait peut-être d'élargir encore un peu la possibilité de développer un certain nombre de choses intéressantes mais avec une évaluation positive ou négative? Quelles sont les améliorations au fond que vous pourriez indiquer, retenir et qui pourraient se retrouver dans un deuxième appel à projets?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, l'appel à projets éco-zonings a été lancé le 7 septembre 2010 à l'attention de partenariats mixtes composés d'un opérateur d'équipement et d'entreprises installées dans des parcs d'activité économique. L'appel à projets s'est clôturé le 31 janvier 2011, avec le dépôt de treize projets par huit opérateurs d'équipement. Les dossiers de candidature ont ensuite été évalués par un jury indépendant composé d'industriels et d'experts en écologie industrielle, en énergie et en aménagement du territoire. Le jury s'est réuni le 10 février et le 15 mars 2011. Il a rédigé un rapport motivé à l'attention du gouvernement, reprenant, d'une part, des recommandations générales relatives à la mise en place de la démarche et, d'autre part, l'analyse précise et l'évaluation motivée de l'ensemble des projets reçus.

Ainsi, le 7 avril 2011, sur base du rapport du jury, le gouvernement a décidé de retenir cinq lauréats. Les cinq projets sont situés dans les parcs d'activité économique de Tertre, de Chimay Baileux, de Farciennes, de Liège Science Park et de Hermalle-sous-Huy/Engis. Par ailleurs, sur base des recommandations générales émises par le jury, je me suis engagé à organiser l'accompagnement et la sensibilisation approfondie des projets subventionnés et non subventionnés à l'écologie industrielle et aux principes de l'appel à projets éco-zonings. Le gouvernement a également décidé d'inviter les promoteurs de projets non subventionnés à remettre un dossier amendé pour le 14 octobre 2011. Sur ce point spécifique, suite aux recommandations du jury mentionnées plus haut, une sensibilisation approfondie à l'écologie industrielle et aux principes de l'appel à projets éco-zonings a été organisée au début du mois de juillet 2011 pour l'ensemble de ces porteurs de projets.

Les cinq projets retenus en phase 1 recouvraient une enveloppe totale de subventionnement de 1 293 000 €. Toutefois, l'allocation de la subvention pour chaque projet était soumise à un certain nombre de conditions à respecter. Les porteurs de projets y ont répondu juste avant l'été 2011. À la rentrée, le jury a évalué de façon satisfaisante le respect des conditions émises. L'enveloppe de 1 293 000 € a, dès lors, été allouée. Les arrêtés de subvention ont été transmis aux opérateurs d'équipement au tout début du mois d'octobre.

Les subventions octroyées dans le cadre de l'appel à projets éco-zonings sont destinées au financement d'études de faisabilité technico-économiques relatives à des synergies industrielles, à des mutualisations de services ou d'achats entre les entreprises bénéficiaires.

Aujourd'hui, les partenaires des différents projets ont commencé à structurer de façon concrète la gestion de leurs projets. L'approche la plus fréquente est la subdivision du projet global en groupes de travail thématiques selon les actions définies. Les équipes ont également entamé la rédaction des cahiers des charges des différentes études subsidiées. Certaines équipes ont d'ailleurs déjà procédé à l'attribution de marchés publics et entament les études. Celles-ci doivent être réalisées dans les 24 mois de la décision du gouvernement du 7 avril 2011. Cela signifie qu'il est encore un peu tôt pour conclure sur des résultats, il s'agit d'une démarche de longue haleine.

Pour ce qui concerne l'évaluation de la démarche, elle se basera sur les réalisations concrètes, des investissements pertinents qui seront réalisés suite à ces études et sur l'avis des entreprises sur l'intérêt de la démarche.

Actuellement, la première conclusion que l'on peut tirer est que cette démarche a permis de créer ou de raviver un espace de dialogue, de débats et d'échanges entre les entreprises présentes sur la zone, et entre ces entreprises et l'intercommunale de développement économique, dont chacune des parties impliquées se félicite. C'est donc un premier constat très positif.

En ce qui concerne les projets non subventionnés durant la première phase, trois projets candidats ont été réceptionnés le 14 octobre dernier. Ils concernent les zones de Ecolys/Rhisnes, Leuze Europe et Nivelles Sud. Ils ont été évalués par le jury dans le courant du mois de décembre et nous sommes près de recevoir le rapport du jury. Le gouvernement prendra une décision en ce début de l'année 2012.

Pour ce qui est d'un second appel à projets, il serait organisé sur base de l'enveloppe résiduelle après résultat de la phase 2 de l'appel à projets. L'enveloppe globale destinée à la mesure au sein du Plan Marshall 2.vert est de 2 500 000 €.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Monsieur le Ministre, reprenez votre souffle. Je constate que vous essayez de battre votre record de lecture rapide.

Mme la Présidente. – Vous êtes capable d'entendre, Monsieur Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Je n'ai pas dit le contraire, Madame la Présidente. Je n'ai d'ailleurs rien dit de négatif vis-à-vis du ministre, je le félicite pour son débit.

J'entends qu'effectivement, il est un peu tôt pour tirer des conclusions, bien entendu, définitives. J'entends qu'en tout cas, ce projet a donné l'occasion à un certain nombre d'opérateurs et d'entreprises de se reconcerter, de retravailler, de recréer du lien, ce qui n'est jamais négatif en soi. Je n'hésiterai évidemment pas à revenir après un suivi, vous savez que c'est quelque chose à quoi je veille, un suivi de cette question.

Je vous remercie évidemment pour les réponses et j'imagine que vous avez faim.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – L'important, c'est la qualité réponse, ce n'est pas la vitesse de débit.

M. Christian Noiret (Ecolo). – J'attends avec impatience la version écrite, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. MARCOURT, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES, SUR «LA COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS FLAMANDES LORS DES
INITIATIVES CONJOINTES POUR LES DÉMARCHES À L'EXPORTATION»**

**QUESTION ORALE DE M. GADENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES
PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR «LES
PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE L'AWEX CONCERNANT LE MANQUE DE
COORDINATION AVEC LA FLANDRE EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR»**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la coopération avec les autorités flamandes lors des initiatives conjointes pour les démarches à l'exportation» et la question orale de M. Gadenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les propos de l'administrateur général de l'AWEx concernant le manque de coordination avec la Flandre en matière de commerce extérieur».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 14 janvier 2012, l'administrateur général de l'AWEx a accordé une entrevue à la presse, notamment pour souligner la bonne collaboration entre les différentes agences régionales de promotion des exportations.

Il a toutefois souligné les difficultés inhérentes à l'attitude de l'autorité flamande et a mis en évidence qu'une telle attitude ne permettait pas d'optimiser la politique de collaboration économique.

Par exemple, en ce qui concerne les chambres de commerce, dont la subsidiation doit être répartie entre les trois régions et le Fédéral. Il semble que la Flandre ne les subsidie plus que si elles entreprennent des actions qui ne valorisent plus que la Flandre ou ses entreprises.

Il n'y a donc plus que des séances d'information organisées uniquement en flamand à certains endroits.

Que faisons-nous? Est-ce qu'on procède de la même manière? Est-ce qu'on arrive à organiser une véritable coordination politique entre les régions? J'avoue que je suis perplexe, en fait, parce que, vous le savez, Madame la Présidente, je suis présidente de commission, je fais donc partie de la Conférence des présidents, on a eu toute cette discussion avec, finalement, ces commissions, genre commissions conjointes avec nos collègues flamands et je me rappelle d'ailleurs l'intervention d'un collègue ici qui disait: *oui, finalement, ils essaient de nous montrer qu'ils veulent discuter avec nous*. Là, c'est la preuve que, lorsqu'il faut vraiment travailler

ensemble de façon pertinente et avec efficacité, il n'y a plus personne ou en tout cas, les choses se passent vraiment d'une façon que je trouve inacceptable.

J'avoue que, si on a l'occasion d'avoir ces rencontres avec eux, on ne se privera pas de mettre le sujet sur le tapis mais avant, j'avais évidemment envie de vous entendre, Monsieur le Ministre, et de voir quelle est votre analyse de cette situation et comment parvenir au mieux en tout cas avec des politiques d'exportation qui, évidemment sont pertinentes pour la région, efficaces pour la Région wallonne, pour notre Wallonie, mais pourquoi pas, pour le bénéfice des autres régions. Vous savez que nous avons cette logique-là aussi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gadenne.

M. Alfred Gadenne (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, régulièrement, Philippe Suinen, administrateur général de l'AWEx et de la WBI, n'hésite pas à s'exprimer dans la presse pour faire partager ses analyses sur les matières qu'il traite en tant que haut fonctionnaire. Aussi, souvent, ses propos poussent chacun à interroger son ministre de tutelle, afin de voir comment celui-ci réagit et s'il partage son point de vue. Vous n'êtes donc probablement pas surpris par ma question qui se rapporte à l'interview que M. Suinen a donnée à *La Libre Belgique* il y a un peu plus d'une semaine.

Dans celle-ci, M. Suinen évoque notamment le manque de coopération qu'il dit ressentir de la part des autorités politiques flamandes dans le domaine du commerce extérieur. Je ne redirai pas ici l'intégralité de ses propos, il suffit de relire l'interview en question mais, en résumé, il considère qu'actuellement, la politique flamande nuit au commerce extérieur. Pour M. Suinen, les autorités politiques du nord du pays agissent de manière unilatérale, sans concertation, et font de plus en plus cavalier seul, au détriment dès lors de leurs partenaires wallons mais aussi de l'ensemble des entreprises. M. Suinen prend cependant bien soin de dissocier les agissements de l'administration et des agences régionales de ceux de leur autorité de tutelle. En effet, selon lui, et je cite: *si la coordination entre l'AWEx et les deux autres agences régionales fonctionne très bien, cela ne joue plus une fois que l'autorité politique flamande prend le dessus.*

Partagez-vous le point de vue de M. Suinen? Comment analysez-vous ces difficultés et notamment l'exemple qui est cité concernant la subsidiation des chambres de commerce que la Flandre ne subsidie plus que si elles font des actions qui ne valorisent que la Flandre? Avez-vous déjà eu des contacts avec votre homologue en charge du commerce extérieur au sein du Gouvernement flamand afin d'aplanir ces différends?

Si elle est confirmée, cette manière d'agir de la part du Gouvernement flamand est, selon moi, nuisible à toutes les parties concernées, y compris les entreprises flamandes. La bonne coopération constatée par M. Suinen au niveau des services publics et des agences régionales est d'ailleurs là pour témoigner que c'est aussi le point de vue des spécialistes du commerce extérieur, qu'ils soient flamands, bruxellois ou wallons. Il serait dommage qu'une simple volonté politique de cavalier seul de la part de certains ministres vienne nuire aux entreprises et aux travailleurs de l'ensemble de ce pays.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Madame et Monsieur les députés, depuis la loi spéciale du 13 juillet 2001, les régions sont exclusivement compétentes en matière de commerce extérieur, à l'exception des domaines portant sur l'octroi des garanties contre les risques à l'exportation, à l'importation et à l'investissement, et sur la politique commerciale multilatérale.

Il existe toutefois une tradition de coordination, de promotion et de coopération en la matière, notamment via le réseau des attachés économiques et commerciaux ou l'organisation de missions conjointes. J'y reviendrai.

En effet, la promotion commune des projets à l'international des entreprises des trois régions a toujours été une plus-value pour le bon aboutissement de ceux-ci, et ce, dans le cadre d'une concurrence saine.

La valeur Belgique est encore aujourd'hui la plus reconnue à l'international. Inscire les régions sur la carte est un travail de longue haleine qui doit pouvoir s'appuyer sur une «marque» réputée, comme le démontrent d'ailleurs les premiers résultats de l'étude sur le *branding* de la Wallonie que j'ai commandée en collaboration avec le ministre-président auprès du bureau Mc Kinsey.

Par le passé, nous avons choisi de collaborer ensemble pour mieux aider nos entreprises respectives à s'exporter.

Ainsi, nous avons conclu une convention de collaboration entre les trois agences régionales de promotion du commerce extérieur relative à la collaboration au sein des postes d'attachés économiques et commerciaux communs.

Cette convention prévoit la possibilité, pour les entreprises d'une des trois régions, de participer à l'ensemble des missions organisées par les autres agences régionales.

Dans la pratique, cette possibilité a également été élargie pour permettre à toute entreprise belge de participer à des collectivités AWEx, FIT ou Brussels Export sur les foires et salons internationaux.

Nous avons également créé ensemble une agence pour le commerce extérieur, chargée notamment d'organiser des missions commerciales conjointes et de réaliser des tâches d'intérêt commun.

D'autre part, la subsidiation des Chambres de commerce belges à l'étranger est réalisée depuis 2005 dans le cadre d'un système où interviennent aussi bien les trois régions que l'État fédéral.

Depuis plusieurs années maintenant, malgré une bonne coordination entre les organismes régionaux de promotion du commerce extérieur que j'ai déjà saluée à plusieurs reprises et que j'ai encore souhaité renforcer dans le nouveau contrat de gestion de l'agence, j'aurais effectivement souhaité être plus consulté par mon collègue flamand sur un certain nombre de décisions pourtant d'intérêt commun.

Je prends ainsi l'exemple de la Libye, où les autorités politiques flamandes ont décidé d'organiser immédiatement, et en solo, la première mission économique officielle belge auprès des autorités libyennes de transition.

Je peux également faire état d'un autre élément. Alors que la convention de collaboration prévoit la nécessité d'un consensus interrégional pour la fermeture de postes d'attachés économiques et commerciaux plurirégionaux à l'étranger — c'est-à-dire de postes travaillant pour deux ou trois des régions belges bien que le poste soit occupé et géré par une agence régionale —, la Flandre a décidé de supprimer trois postes flamands, à Lima, Caracas et Auckland, sans concertation et encore moins accord de notre côté.

Nos protestations n'ont pas été vaines puisqu'elles ont obligé le FIT à ouvrir en remplacement des antennes logistiques, confiées à des tiers et fournissant un service moins complet et actif que celui des attachés économiques et commerciaux.

Je compte donc évoquer ces questions lors d'une prochaine coordination que je souhaiterais organiser avec M. Peeters, notamment au sujet de la prochaine mission que le ministre-président flamand souhaite mener en Birmanie et que nous aurions intérêt, je pense, à effectuer ensemble.

Finalement, pour ce qui concerne les Chambres de commerce belges à l'étranger, compte tenu du caractère mixte de leur financement, il me paraît important de fixer comme condition de l'intervention régionale wallonne, la parfaite collaboration avec l'AEC concerné de l'AWEx.

Le traitement égal et dynamique à l'égard de toutes les entreprises belges, et ce, sans la moindre discrimination, est une seconde condition qui me semble essentielle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je suis contente de la détermination du ministre à trouver des solutions constructives. Maintenant, j'ai vraiment l'impression qu'il s'agit d'une logique, d'une politique de petits pas pour essayer de grappiller je ne sais quoi, en tout cas, certainement pas en faveur de la Wallonie et je pense que de plus en plus, il faudra être ferme, même si nous sommes quand même toujours très, très, très constructifs, je trouve.

Mme la Présidente. – M. Gadenne, une réaction? La parole est à M. Gadenne.

M. Alfred Gadenne (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, pour sa détermination. Merci.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

— *La séance est levée à 13 heures et 27 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, Présidente

M. Marc Bolland, PS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

Mme Christine Defraigne, MR

M. Alfred Gadenne, cdH

Mme Joëlle Kapompolé, PS

M. Serge Kubla, MR

M. Hugues Labar, Directeur ff des réseaux d'entreprises au Service public de Wallonie

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies
nouvelles

M. Richard Miller, MR

M. Christian Noiret, Ecolo

M. Alain Onkelinx, PS

M. Sébastien Pirlot, Président

M. Edmund Stoffels, PS

M. Luc Vansteenkiste, Président du Jury international des pôles de compétitivité

M. Bernard Wesphael, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AEC	Association européenne pour la coopération
Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
asbl	Association sans but lucratif
ASE	Agence de stimulation économique
AST	Agence de stimulation technologique
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWT	Agence wallonne des télécommunications
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la Province de Namur
CESRW	Conseil économique et social de Wallonie
CREG	Commission de régularisation de l'électricité et du gaz
CRM	Centre de recherche sur la métallurgie
CSRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
DGO6	Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche
DGO	Direction générale opérationnelle
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FGTB	Fédération générale des travailleurs belges
FN	Fabrique nationale (Herstal)
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRE	Groupement de redéploiement économique
INTERREG	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
IRES	Institut de recherches économiques et sociales
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPW	Service public de Wallonie
SRI	Société régionale d'investissement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCM	Union des classes moyennes
UWE	Union wallonne des entreprises
WBI	Wallonie-Bruxelles International